



RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL

2019



إسمنت المغرب  
**Ciments du Maroc**  
HEIDELBERGCEMENT Group

---

## SOMMAIRE

---

# 04

### MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

# 09

### PRÉSENTATION DE CIMENTS DU MAROC

- 11. Chiffres-clés
- 13. Administration, direction et contrôle
- 14. Actionnariat
- 16. Historique
- 18. Métiers
- 21. Implantations au Maroc
- 22. Capital Humain
- 23. Responsabilité sociétale  
et environnementale
- 29. Santé et sécurité

# 30

### RAPPORT FINANCIER

### COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

- 34. Faits marquants de l'année 2019
- 36. Analyse de l'activité
- 38. Résultats
- 39. Perspectives

# 41

### ÉTATS FINANCIERS

- 42. Comptes sociaux
- 52. Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Mixte
- 64. Comptes consolidés

# 87

### INFORMATIONS JURIDIQUES

### RAPPORT ESG



Matteo Rozzanigo  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2019, le marché du ciment au Maroc a connu une progression d'environ 1,8 % par rapport à l'année précédente (\*). La tendance baissière des huit dernières années s'est donc inversée modérément au cours d'une année qui reste caractérisée par la volatilité et des conditions météorologiques assez clémentes.

Dans ce contexte, Ciments du Maroc a réalisé une croissance des volumes du ciment en progression de 1,4 % par rapport à 2018. Le résultat net a enregistré une progression de 4,1 % comparé à l'année précédente. Cette évolution positive a été réalisée d'une part grâce à la hausse du volume des ventes, et d'autre part grâce à la performance industrielle et à l'optimisation des coûts.

Dans le développement de ses activités, Ciments du Maroc prend en considération également le développement durable qui fait partie intégrante de sa stratégie.

La santé et la sécurité de nos employés, la minimisation de l'impact de notre activité sur l'environnement, la bonne gouvernance et le respect des règles de conformité ainsi que la responsabilité envers les communautés riveraines sont tous des axes majeurs de notre politique de développement durable. En 2019, nous avons renforcé nos actions en matière de sécurité en ciblant la sécurité routière. Nous avons également mené plusieurs initiatives visant les populations riveraines à l'instar de la rénovation des écoles, le support de l'opération Plages propres, la participation au projet d'équipement d'un centre d'hémodialyse...

Un rapport plus détaillé sur notre gouvernance et notre responsabilité sociétale et environnementale sera publié à partir de cette année, suite aux nouvelles exigences de l'AMMC (Autorité marocaine du marché des capitaux).

Les indicateurs de performance de l'activité industrielle ont connu une évolution positive avec la continuité du programme d'amélioration de la maintenance qui a pour objectif d'optimiser les coûts tout en améliorant la fiabilité de notre dispositif. Ce programme, lancé dans l'ensemble de nos sites de production depuis 2016, permet également à nos employés de proposer de nouvelles idées et de participer à l'amélioration des différents processus.

(\* Source : APC (Association professionnelle des cimentiers).

L'activité béton présente une performance en amélioration en termes de résultat par rapport à l'année précédente. Elle enregistre ainsi une augmentation de 6,5 MMAD par rapport à l'exercice 2018.

Pour l'activité granulats, l'année de 2019 a été une année de restructuration avec la réalisation de quelques investissements pour améliorer la production.

En termes de perspectives pour 2020, à l'heure où ce rapport est rédigé, nous sommes confrontés au Maroc, comme dans la plupart des autres pays du monde, à la pandémie liée au Covid-19. Cette situation aura forcément un impact économique sur plusieurs secteurs dont celui de la construction.

Même si nous n'anticipons pas de rebondissement dans la dynamique du marché sur le long terme, nous restons prudents tout en poursuivant notre stratégie d'optimisation des coûts (énergie, efficacité industrielle...), afin d'atténuer un éventuel recul du résultat.

« Ciments du Maroc a réalisé une croissance des volumes du ciment en progression de 1,4 % par rapport à 2018. Le résultat net a enregistré une progression de 4,1 % comparé à l'année précédente. »



Capacités cimentières<sup>1)</sup>

	Million de tonnes
<b>Europe de l'Ouest et du Sud</b>	
Belgique	3,9
France	7,5
Allemagne	10,9
Italie	11,4
Pays-Bas	3,8
Espagne	2,7
Royaume-Uni	6,0
	<b>46,2</b>
<b>Europe du Nord et de l'Est et Asie centrale</b>	
Bulgarie	2,3
République tchèque	2,8
Estonie	1,1
Grèce	0,9
Kazakhstan	4,0
Norvège	1,9
Pologne	5,2
Roumanie	6,2
Russie	5,0
Suède	2,8
	<b>32,2</b>
<b>Amérique du Nord</b>	
Canada	4,1
États-Unis	12,7
	<b>16,8</b>
<b>Asie - Pacifique</b>	
Bangladesh	3,6
Brunei	0,4
Inde	12,3
Indonésie	25,0
Thaïlande	5,8
	<b>47,1</b>
<b>Afrique - Bassin Est - Méditerranéen</b>	
Bénin	0,6
Burkina Faso	1,7
République Démocratique du Congo	1,0
Égypte	10,4
Ghana	4,3
Liberia	0,5
Maroc	4,6
Mozambique	0,3
Sierra Leone	0,5
Tanzanie	1,9
Togo	1,0
	<b>26,8</b>
<b>Total HeidelbergCement</b>	<b>169,1</b>

1) Capacités opérationnelles basées sur une utilisation à 80% du temps

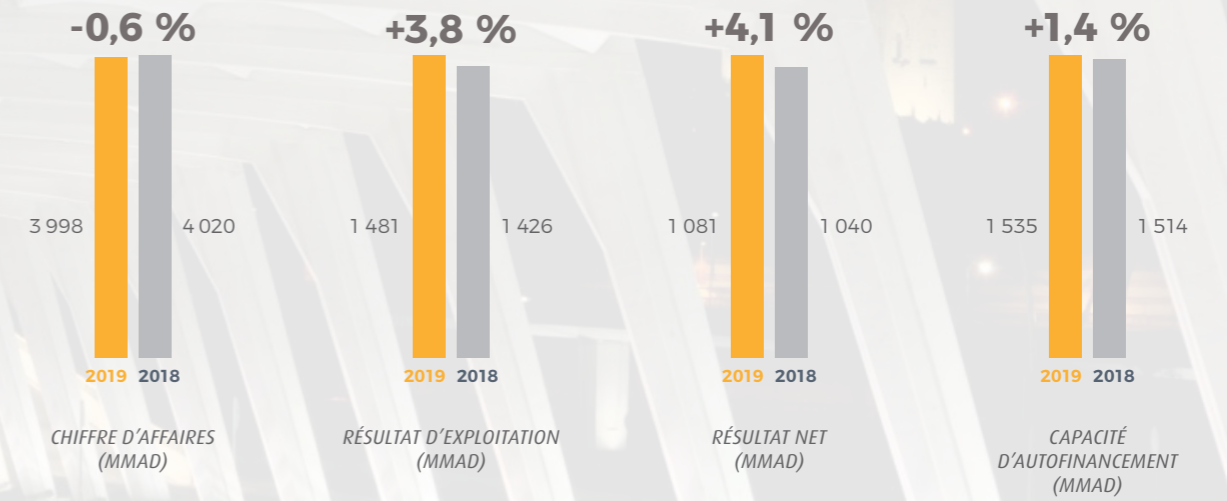
# PRÉSENTATION DE CIMENTS DU MAROC

- 11. CHIFFRES-CLÉS
- 13. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE
- 14. ACTIONNARIAT
- 16. HISTORIQUE
- 18. MÉTIERS
- 21. IMPLANTATIONS AU MAROC
- 22. CAPITAL HUMAIN
- 23. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE
- 28. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

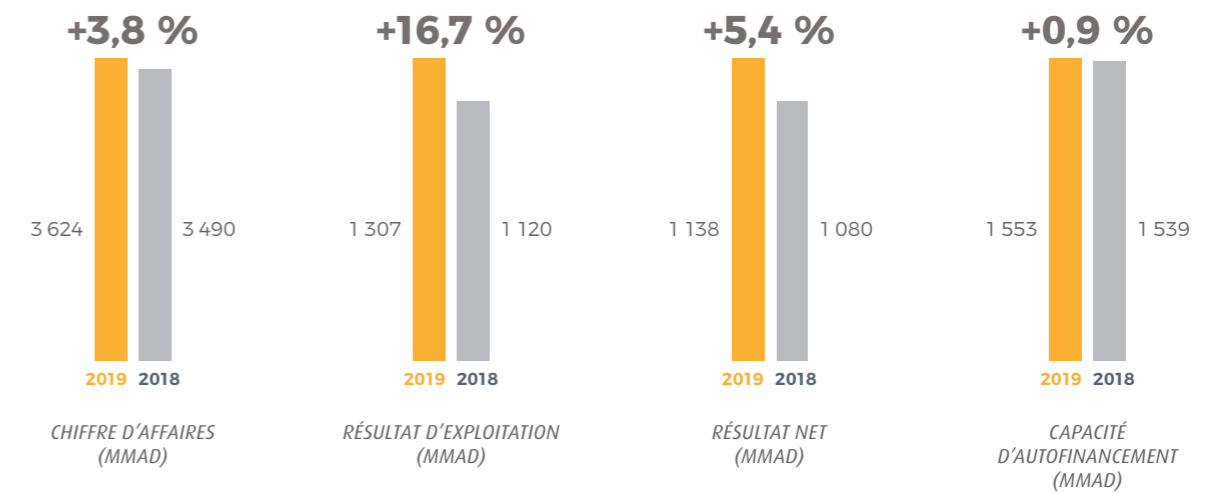


## CHIFFRES-CLÉS

### COMPTES CONSOLIDÉS CIMENTS DU MAROC



### COMPTES SOCIAUX CIMENTS DU MAROC



ADMINISTRATION,  
DIRECTION ET CONTRÔLE

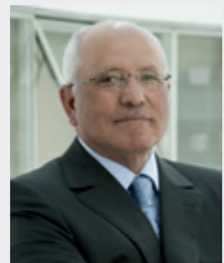
COMITÉ DE DIRECTION AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020



- 1 Matteo ROZZANIGO**  
Directeur Général
- 2 Mohamed CHAFIQ**  
Directeur Technique
- 3 Luis Llimos**  
Directeur Administratif et Financier
- 4 Mohamed BOUJANOUI**  
Directeur Commercial Ciment,  
Logistique et Activité Granulats
- 5 Saïd EL GHAZI**  
Directeur des Ressources Humaines
- 6 Juan TERÈS**  
Directeur des Achats

COMPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président  
**Mohamed CHAÏBI**

Président d'honneur non administrateur  
**Mustapha FARIS**

Vice-président  
**Abdellatif ZAGHOUN**

Administrateurs

**Matteo ROZZANIGO**

**Hakan GÜRDAL**

**Amina FIGUIGUI**

(Administrateur Indépendant)

**Ahmed NAKKOUCH**

(Administrateur Indépendant)

**CIMENTS FRANÇAIS**

**COFIPAR**

**MENAF**

**COCIMAR**

**FIPAR HOLDING**

**CIMR**

**ABU DHABI FUND FOR**

**DEVELOPMENT**

SECRÉTAIRE

**Imane BELMEJDOUB**

REPRÉSENTANT LÉGAL

**Matteo ROZZANIGO**

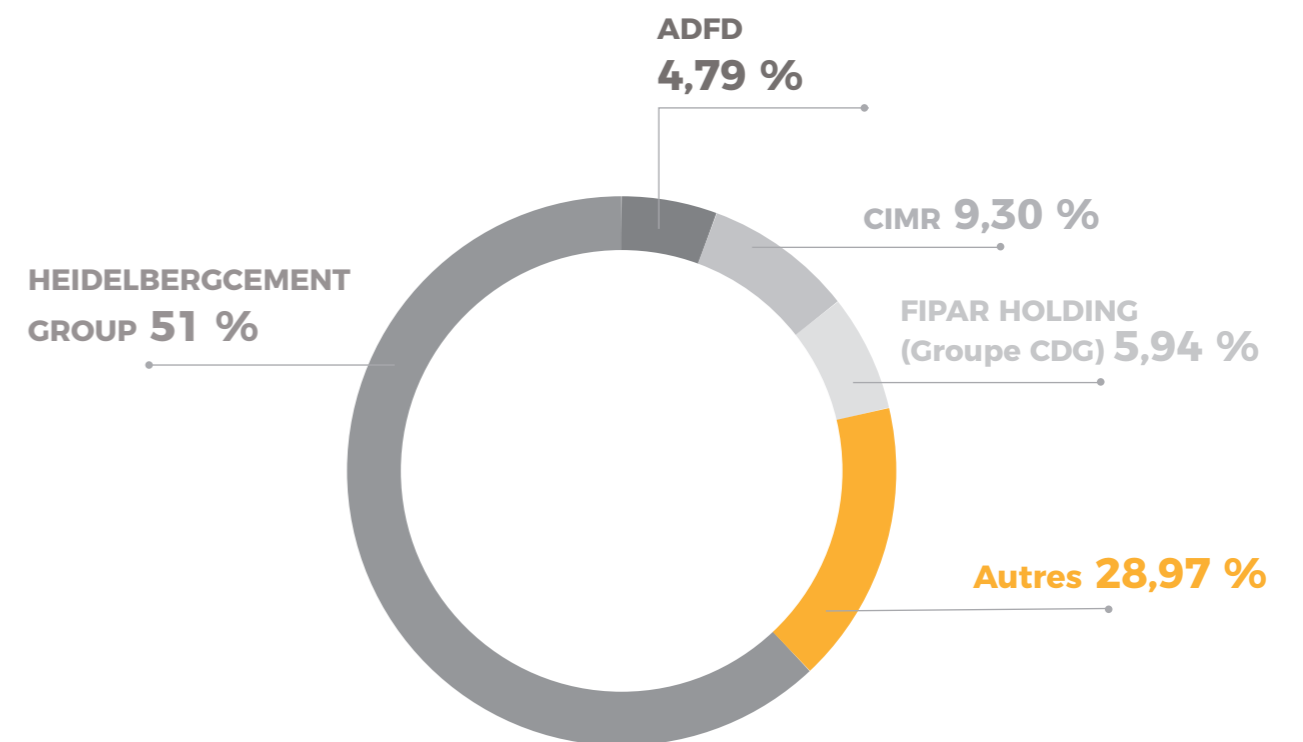
Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

**MAZARS**

**ERNST & YOUNG**

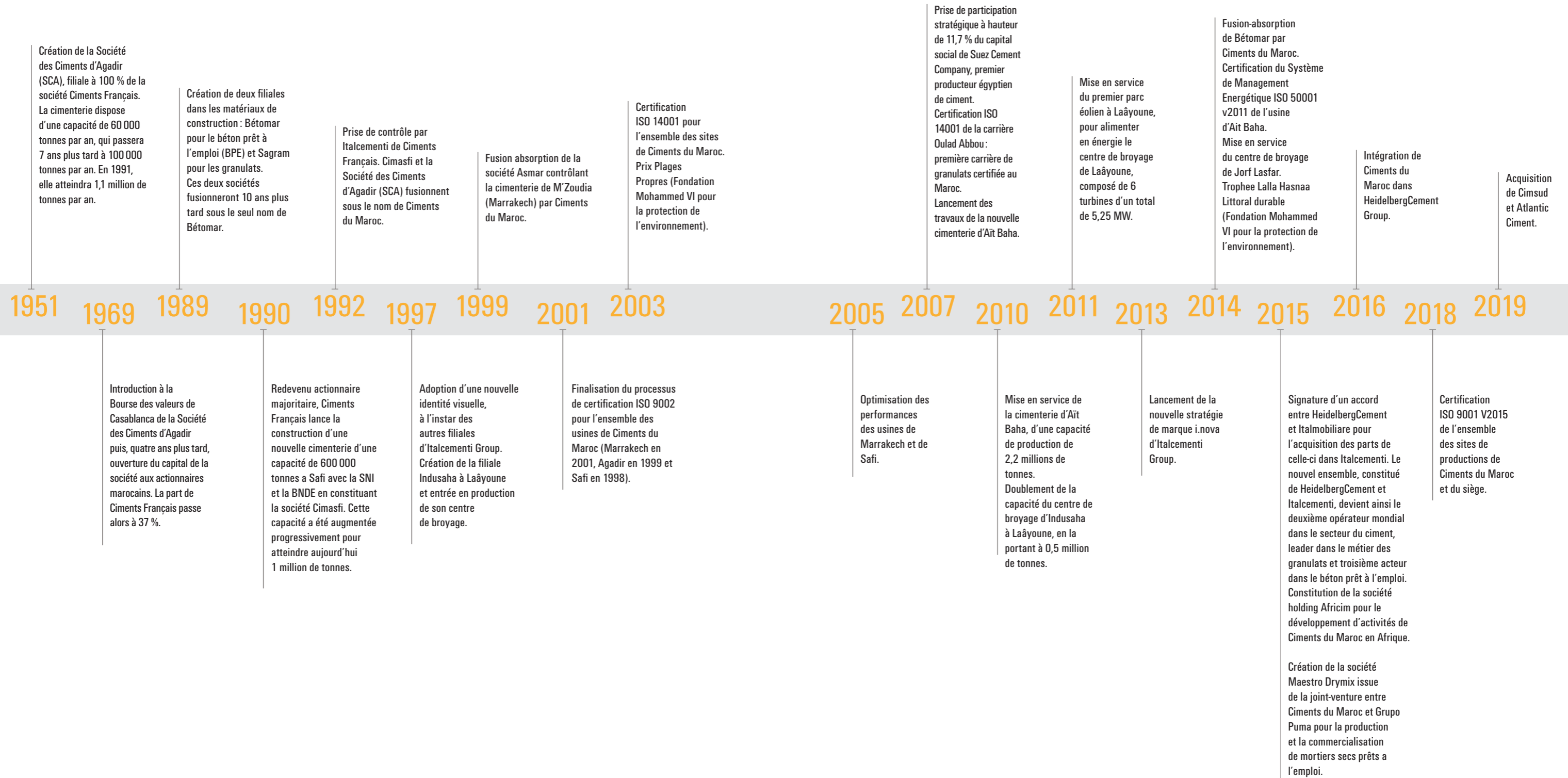
ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2019



**ADFD** : Abu Dhabi Fund For Development  
**CIMR** : Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites  
**CDG** : Caisse de dépôt et de gestion



# HISTORIQUE



## MÉT I E R S

### LE CIMENT

#### Lamaalem 35®

Lamaalem 35® est un ciment Portland de classe CPJ 35 avec ajouts qui contient un pourcentage minimum en clinker de 65 %, le reste étant constitué de gypse et d'ajouts (calcaire, cendres volantes, pouzzolane). Parmi les principales caractéristiques garanties par la norme, la résistance à la compression à 28 jours doit être supérieure à 22,5 Mpa.

Le ciment CPJ 35 est utilisé pour la préparation des bétons faiblement sollicités, des bétons non armés et tous les types de mortiers.

#### CimarPro 45®

Cimarpro 45® est un ciment Portland de classe CPJ 45 avec ajouts qui contient un pourcentage minimum en clinker de 65 %, le reste étant constitué de gypse et d'ajouts (calcaire, cendres volantes, pouzzolane). Parmi les principales caractéristiques garanties par la norme, la résistance à la compression à 28 jours doit être supérieure à 32,5 Mpa.

Le ciment CPJ 45 est utilisé pour réaliser des bétons fortement sollicités (structures porteuses et fondations), des bétons armés courants et des éléments préfabriqués en béton armé ou non armé (poutres, poutrelles, éléments de grande surface, buses, hourdis) ou pour réaliser des travaux spéciaux, tels que les barrages ou des ouvrages de génie civil ou industriel.

#### Cimartob®

Cimartob® est un ciment gris de classe CM tel que défini par la norme NM 10.1.004. Le ciment Cimartob® est obtenu par un surmoulage de clinker, de gypse, de plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, ou les cendres volantes définis par la norme NM 10.1.004, ainsi que des additifs chimiques permettant d'assurer une composition optimisée destinée à l'ensemble des mortiers de la maçonnerie.

La finesse, les performances mécaniques, la composition ainsi que le conditionnement dans des sacs de 45 kg du Cimartob® sont optimisés pour toutes les utilisations des mortiers de la maçonnerie, C'est un produit multi-usager qui assure la meilleure rentabilité dans toutes les phases de la maçonnerie (enduit, hourdage, finition, carrelage, crépissage, chapes).

#### Cimagglo 55® et Cimagglo 55 ultra®

Cimagglo 55® est un ciment portland composé de classe CPJ 55 tel que défini par la norme NM 10.1.004 et 10.1.157 obtenu par la mouture de clinker, de gypse, avec en complément un ou plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, pouzzolane ou les cendres volantes.

Le ciment Cimagglo 55® est destiné à être utilisé principalement pour la préfabrication artisanale et la réalisation d'ouvrages en béton armé fortement sollicité, pour la réalisation d'éléments préfabriqués et de béton armé, et pour la réalisation de travaux exigeant un décoffrage rapide et de hautes résistances initiales.

#### Awrach 55®

Awrach 55® est un ciment portland composé de classe CPJ 55. Les niveaux de qualité garantis par la norme (en particulier les résistances à 28 jours supérieurs à 42,5 MPa) lui confèrent une bonne aptitude pour la confection des bétons armés destinés aux ouvrages du bâtiment et travaux publics, ainsi que la préfabrication (agglos, poutrelles,...).

#### Almokaouem 45® et 55®

Almokaouem 45 et 55 sont des ciments Portland composés de classe CPJ 45 LA et CPJ 55 LA (Low Alkali), et résultent de la mouture de clinker avec en complément un ou plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, la pouzzolane ou les cendres, définis par la NM 10.1.004. Ils se distinguent par leur composition chimique comprenant un faible taux d'alcalin, ce qui leur offre une meilleure résistance aux attaques chimiques qui peuvent avoir lieu avec des granulats réactifs dans des conditions environnementales données.

Cette caractéristique technique fait des ciments CPJ 45 LA et CPJ 55 LA des produits destinés aux bétons en contact avec l'eau, notamment pour les barrages ou les bétons de fondations en contact avec la nappe phréatique.

#### Teknicima 55®

Teknicima 55® est un ciment portland composé de classe CPA 55, résultant de la mouture de clinker (à 95 %) avec en complément un ou plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, pouzzolane ou les cendres volantes définis par la NM 10.1.004. Sa haute résistance à la compression le destine aux utilisations en béton armé fortement sollicité, en béton précontraint, à la préfabrication et aux travaux exigeant un décoffrage rapide et des hautes résistances initiales.

#### Teknicima 65R®

Teknicima 65R® est un ciment portland de classe CPA 65R tel que défini par la norme NM 10.1.004 obtenu par la mouture de clinker, le gypse, avec en complément un ou plusieurs constituants secondaires tels que les fillers, pouzzolane ou les cendres volantes définis par la norme NM 10.1.004.

Le ciment Teknicima 65R® est destiné à être utilisé pour la réalisation d'ouvrages en béton armé fortement sollicité, pour la réalisation d'éléments préfabriqués et de béton manufacturé, pour la réalisation de béton précontraint, pour la réalisation de coulis d'injection, et pour la réalisation de travaux exigeant un décoffrage rapide et de hautes résistances initiales.

### PRODUCTION ET DURABILITÉ DU CIMENT

#### ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

- ☀️ Consommation d'énergie
- 🏗️ Consommation de matières premières
- 🌿 Écosystème et protection du paysage
- 🏠 Émissions d'air
- 💧 Utilisation d'eau
- 🚗 Trafic
- 🔊 Bruit
- 🏠 Gaz à effet de serre

#### ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Développement économique régional, modernisation des infrastructures, transfert de technologie, emploi, santé et sécurité des employés, santé et bien-être communautaire, soutien à la communauté.

#### Exploitation des carrières



#### Concassage



#### Préhomogénéisation



#### Broyage



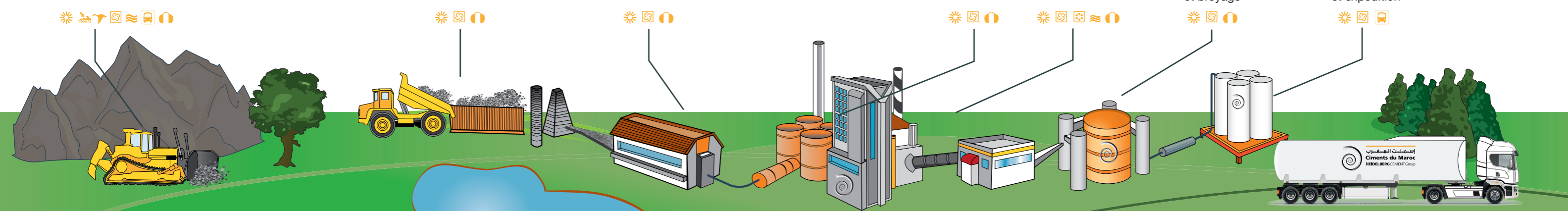
#### Cuisson



#### Stockage du clinker et broyage



#### Stockage et expédition



## LE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (BPE)

### Les bétons prêts à l'emploi permettent de répondre aux différents besoins des entrepreneurs du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et du génie civil

Le BPE est un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants, dont la composition répond à des exigences techniques très rigoureuses. Il durcit pour former le matériau de construction le plus couramment utilisé dans le monde. Sa résistance à la traction et à la pression, sa durabilité, ses temps de prise, sa facilité de pose, son esthétique et sa maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction sont les principales caractéristiques que nos clients prennent en compte pour l'achat du béton. Il est livré par des camions toupies directement sur les chantiers aux entreprises de construction. En garantissant une qualité régulière, une cadence importante des livraisons et une assistance à la mise en œuvre, le BPE permet aux entreprises de gagner du temps et d'assurer leurs prestations dans des délais plus rapides.

### Une large gamme de produits béton organisée autour du concept de la performance






















Une nouvelle offre élargie et innovante de bétons prêts à l'emploi organisée autour du concept de la « performance » pour toute les applications constructives. Le nouveau portefeuille produits béton permet aux clients d'accéder à un éventail complet de solutions constructives par performance et/ou par domaine d'application.

### Les granulats servent de matière première pour le béton, la maçonnerie, l'asphalte, ainsi que de matériaux de base pour la construction de routes, de remblais et de bâtiments

Les granulats sont des sables et des graviers naturels, provenant de carrières de roches alluvionnaires ou massives. Les granulats se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier par leur granulométrie et leur dureté. La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné et tous les granulats ne sont pas disponibles sur tous les marchés. Environ 70 % des granulats sont utilisés dans l'industrie du bâtiment et constituent les composants essentiels des matériaux de construction : béton, béton prêt à l'emploi, préfabrication... Le reste de la production est destiné aux travaux routiers.

## LES GRANULATS

## IMPLANTATIONS AU MAROC

VILLES	DISPOSITIF
Aït Baha	1  1 
Marrakech	1  1 
Safi	1  1 
Berrechid	1 
El Jadida	3 
Benslimane	1 
Rabat	3 
Casablanca	8  
Settat	1 
Tanger	1 
Oulad Abbou	1 
Jorf Lasfar	1 
Oued Souss	1 
Agadir	3 
Laâyoune	5  1  1 

-  3 cimenteries
-  2 centres de broyage
-  26 centrales BPE
-  5 carrières granulats
-  1 parc éolien
-  Siège social

## CAPITAL HUMAIN

La gestion des ressources humaines à Ciments du Maroc au cours de l'année 2019 a connu plusieurs faits marquants parmi lesquels :

- Mise en place d'un programme d'intégration de nouvelles recrues piloté directement par la Direction des Ressources Humaines. Piloté par le responsable recrutement, ce programme consiste à un accompagnement réel de la recrue sur le terrain avec une série milestone de validation de parcours d'intégration et aussi, une série d'entretiens d'évaluation périodiques avec toutes les parties concernées pour parer à toute mauvaise adéquation poste/profil et éviter tout mauvais départ.
- Mise en place d'un nouveau système d'évaluation des performances techniques et organisationnels de la population non-cadre au niveau de nos usines et sites de production dans le but d'améliorer chez cette population leurs talents organisationnels et de leadership et promouvoir aussi l'évolution interne de nos talents «blue-collar» vers des postes de responsabilité et d'encadrement.
- Renforcement et généralisation à l'ensemble de notre personnel des actions de formation digitale disposée par HeidelbergCement Group (plate-forme E@Campus) pour couvrir l'ensemble des disciplines et activités. Une attention particulière a été mise sur les thèmes des règles et normes de sécurité et santé au travail, la conformité et standards du Groupe ; règles de bonne conduite. À ce propos, plus de 2000 heures de formation ont été dispensées au profit de notre personnel permanent et sous-traitant avec un taux de couverture en nette progression par rapport aux exercices précédents.
- Amélioration et diversification des actions de couverture médicale et prévoyance sociale par la signature de nouvelles conventions de partenariat avec les organismes médicaux.
- Nouvelles initiatives et actions de communication interne visant l'amélioration du sens d'appartenance de notre personnel HeidelbergCement Group. Parmi ces actions, des matinées pour les jeunes enfants de nos collaborateurs (enfants âgés entre 4 et 12 ans), des repas ftours collectifs par site, convention des cadres et dirigeants thématiques...
- Poursuite de l'octroi de stages de formation, de perfectionnement et d'insertion professionnelle dans tous les sites de Ciments du Maroc. Plus de 560 stagiaires ont pu bénéficier de formations et de stages ainsi qu'une dizaine de stages de formation insertion ANAPEC dans les différents sites de Ciments du Maroc.
- Poursuite à Ciments du Maroc du programme de formation des jeunes ingénieurs en formation (EiT), au profit d'une population de jeunes ingénieurs nouvellement recrutés dans le domaine du process et de la maintenance.
- Renforcement des relations avec le monde académique par la participation à des forums d'étudiants des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce, des travaux de recherche organisés par les grandes universités et écoles de commerce et d'ingénieurs marocaines et étrangères.

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### RSE

**Ciments du Maroc est une société engagée auprès de ses parties prenantes. Elle accorde beaucoup d'importance à la création de valeur partagée et à ses relations avec ses riverains et avec les communautés locales.**

La démarche RSE a été ainsi définie autour des trois axes majeurs d'interventions :

- Architecture et infrastructures
- Environnement, climat et biodiversité
- Santé et éducation

Ce programme prend en considération les dimensions environnementale et sociétale. Ciments du Maroc a, depuis longtemps, intégré les enjeux du développement durable dans sa stratégie, ce qui lui a permis de mieux suivre l'évolution de notre environnement et de mettre en place des plans d'action adaptés.

Ainsi, l'année 2019 a été marquée par le soutien de plusieurs actions :

#### PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE D'INFRASTRUCTURES ET DE CONSTRUCTIONS

- Réhabilitation de plusieurs écoles à proximité de nos sites de production de Safi, Marrakech, Laâyoune et Jorf Lasfar.
- Soutien au projet de construction du complexe coranique et culturel Al Houda à Agadir
- Divers dons de ciment et matériaux pour la construction de routes, la réhabilitation des mosquées, la rénovation d'écoles, les travaux de reconstruction de murs d'endiguement ou de clôtures de quelques douars.



## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

- Depuis plus de dix ans, Ciments du Maroc participe au programme « Plages Propres » de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement par le parrainage de trois plages dans la région de Safi : Safi ville, Lalla Fatna et Kourram Daif.

Cette opération a consisté également en la mise à niveau des infrastructures, l'installation de terrains de sport et l'installation d'équipements et de matériel de sécurité sur la plage. En 2019, le village d'animation mis en place par Ciments du Maroc durant deux mois, sur la plage de Safi, a accueilli plus de 47 000 visiteurs.

- Participation au programme Spring Alive de l'ONG internationale Birdlife par l'organisation de sorties pédagogiques dans notre carrière de Safi, pour la sensibilisation à la biodiversité de différentes espèces et à la protection des oiseaux en faveur d'élèves des écoles rurales près de notre usine. Cette action a été menée en partenariat avec l'association GREPOM.
- Soutien du programme du jardin zoologique de Rabat pour la protection et la conservation des espèces animales sauvages menacées d'extinction, label « Atlas Lion ». Ciments du Maroc organise également à travers ce programme des visites et des ateliers pédagogiques en faveur d'enfants défavorisés auprès de deux associations caritatives.
- Sponsoring du Solar decathlon, initiative organisée par l'Institut de Recherche en Energie Solaire et en Energie Nouvelle. Ce concours a permis de mettre au défi des équipes pour concevoir et construire des maisons solaires à hautes performances énergétiques.

### PRÉSERVATION DE LA SANTÉ ET PROMOTION DE L'ÉDUCATION

- Financement et soutien du programme de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, dont Ciments du Maroc est membre du comité de soutien permanent.
- Contribution à l'équipement du centre d'hémodialyse de Chtouka Aït Baha.
- Financement et soutien du programme de la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des détenus.
- Distribution de près de 4 000 cartables auprès des écoliers vivant à proximité de nos sites de production.
- Soutien à l'association l'Heure Joyeuse dans le cadre de la Route du Coeur.
- Dons de paniers alimentaires à l'occasion de Ramadan.
- Soutien à la Fondation Academia, dont Ciments du Maroc est membre fondateur.
- Soutien au club jeunes sans frontières d'Anza à Agadir pour son action auprès des jeunes.
- Soutien au centre de protection de l'enfance des filles d'Agadir en faveur de leur éducation et formation des jeunes en situation précaire.
- Mise à disposition du programme « Quizito » à Laâyoune au profit de 300 écoliers. Ce programme concerne les domaines de l'éducation et de la connaissance. Il a pour but d'encourager les enfants à lire dans un environnement dynamique et interactif.

### ENVIRONNEMENT

L'environnement occupe une place centrale chez Ciments du Maroc qui a très tôt intégré cette composante dans sa stratégie et sa gestion en suivant une approche globale pour l'ensemble de ses activités.

Cette approche prend en considération notre responsabilité et notre engagement pour le développement durable.

Nous avons ainsi adopté les engagements en termes de durabilité à l'horizon 2030 mis en place par notre maison mère HeidelbergCement. Ces engagements sont totalement alignés avec les objectifs des Nations Unies pour le Développement Durable.

#### ACTIVITÉ CIMENT

Au niveau de l'activité ciment, l'année 2019 a été marquée par d'importantes actions s'inscrivant dans la continuité des plans d'actions environnement des années précédentes et qui ont pour objectif la réduction des impacts de notre activité sur l'environnement.

Parmi ces actions, on peut citer :

##### ● **Systèmes de management environnemental**

Tous nos sites de production ciment sont certifiés ISO 14001. La dynamique générée par ces systèmes de management environnemental, qui s'appuie sur une politique environnement du Groupe, permet l'identification de pistes d'amélioration de notre performance environnementale. Il s'agit aujourd'hui d'un outil de gestion adossé à d'autres comme le CIP (Programme d'Amélioration Continue) et le MIP (Programme d'amélioration de la Maintenance).

En 2019, en plus des audits de suivi réalisés dans le cadre des SME (Système de Management Environnemental), HeidelbergCement Group a mis en place dans toutes les filiales des audits d'auto-évaluation qui sont conduits par les directeurs des sites et des activités. Ces auto-évaluations portent sur des thèmes plus larges que ce qui est exigé par la norme ISO 14001, et permettent de renforcer le caractère leadership de la démarche.

##### ● **Carrières : nous intégrer dans le paysage**

L'exploitation de nos carrières s'appuie sur un principe fondamental qui est « l'utilisation responsable du sol ». C'est dans ce cadre que nous avons mis en place au niveau de nos carrières ciment des plans de réaménagement à travers lesquels on s'engage à mettre en état les excavations exploitées au fur et à mesure de l'extraction du gisement permettant ainsi une intégration optimale dans le paysage.

Des études sur les thèmes de la biodiversité ont été réalisées au niveau de toutes les carrières. Des plans de management de la biodiversité (BMP) seront en mis place au niveau des sites présentant un potentiel.

• Eau

La consommation d'eau est un axe majeur de la réduction de notre empreinte environnementale et de notre politique de développement durable.

La consommation d'eau est un indicateur d'une importance extrême et son suivi est assuré quotidiennement. La baisse de la consommation est un objectif environnemental permanent qui figure dans nos plans d'action où la priorité est donnée au recyclage, à l'entretien et la mise à niveau des circuits, à la chasse aux fuites ainsi qu'à la sensibilisation de notre personnel à cette question.

• Utilisation responsable des matières premières et combustibles non renouvelables

Ciments du Maroc a mis en place, depuis quelques années, une politique de valorisation énergétique ayant pour objectif la réduction de son empreinte carbone. Cette politique est basée sur la valorisation thermique d'autres résidus de substitution au combustible conventionnel.

En 2019, en plus des pneus déchiquetés, nous avons également valorisé les grignons d'olives qui sont à 100 % biomasse. Environ 25 000 tonnes ont été consommées.

Ciments du Maroc explore d'autres voies pour la réalisation d'importants projets qui lui permettent d'augmenter son Taux de Substitution Thermique (TST) par la valorisation d'autres déchets.

Pour ce qui est de la valorisation des matières, nous conservons nos réserves naturelles en augmentant continuellement le pourcentage des résidus de substitution, essentiellement les cendres volantes et résidus des oxydes de fer. C'est une facilité de l'économie circulaire.

• Émissions

La réduction de notre empreinte environnementale passe par un suivi et une baisse de nos émissions atmosphériques.

Les émissions au niveau des usines sont soumises à un contrôle drastique. Toutes les cheminées de nos fours sont équipées d'analyseurs qui mesurent en continu et en temps réel les émissions de gaz et poussières issues de la cuisson.

Les contrôles en continu ou par un organisme externe concernent des polluants dont le contrôle est exigé par la réglementation nationale ainsi que d'autres éléments dont les indicateurs sont suivis par le Groupe.

Les résultats des mesures, réalisées en 2019, aussi bien d'autocontrôle en continu que ceux de contrôle par le laboratoire externe, sont conformes aux seuils réglementaires et aux standards du Groupe.

ACTIVITÉ GRANULATS

Dans le cadre de son programme de suivi et de surveillance environnementale, l'activité granulats maintient et reconduit systématiquement les actions pour la prévention et la mise en valeur de l'environnement dans les sites.

Les actions entreprises en 2019, comme pour l'année 2018, s'articulent autour de la gestion et le traitement des déchets, la prévention de la pollution du sol, du sous-sol et de l'air.

Elles comprennent également l'amélioration de l'impact visuel à travers l'extension et l'entretien des espaces verts équipés d'un système de goutte à goutte pour optimiser la consommation de l'eau, le réaménagement progressif des excavations au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation, ainsi que le suivi de l'épuisement des ressources naturelles, notamment l'eau, la roche et l'électricité.

De plus, l'année 2019 est caractérisée par les nouvelles réalisations environnementales suivantes :

- participation de l'activité granulats à l'élaboration des engagements de 2030 ;
- renouvellement de la certification NM ISO 14001 de la carrière d'Ouled Abbou ;
- réalisation de l'auto-évaluation environnementale de la carrière Ouled Abbou ;
- prise en compte des sites de Benslimane, Oued Souss et Ait Baha dans l'appel d'offres relatif au plan de gestion de la biodiversité mené par Ciments du Maroc à l'échelle du groupe ;
- identification des différentes espèces invasives dans les sites granulats dans le cadre du projet de la biodiversité mené par HeidelbergCement Group ;
- réalisation d'une campagne de remblayage des excavations générées par l'exploitation à la carrière Oued Souss ;
- avancement notable dans le réaménagement des carrières Ouled Abbou et Benslimane.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Ciments du Maroc poursuit sa feuille de route pour l'amélioration continue de son système de management de la sécurité et une attention particulière a été donnée aux trois aspects suivants :

### 1. Amélioration de nos indicateurs de sécurité.

En 2019, nous avons réussi à concrétiser les résultats suivants :

- Doubler les réalisations en matière de dialogue de sécurité (33 000) et de déclaration des situations à risque (8 600), ce qui témoigne d'une forte implication de notre personnel pour renforcer la sécurité sur le terrain.
- Une baisse des accidents du travail enregistrés de notre personnel : 1 seul accident survenu en 2019 par rapport aux 2 accidents enregistrés en 2018.

### 2. Amélioration de la gestion de nos partenaires de services et de transports.

La qualification de nos partenaires reste au centre de la préoccupation de notre démarche sécurité et en 2019, les actions suivantes ont été accomplies :

- Signature des chartes de sécurité avec nos principaux partenaires de services et de transports.
- Mise en œuvre des engagements signés par nos prestataires (formation, nouvelle tenue de travail conforme à notre standard, prime de sécurité...)
- Formation de 380 conducteurs sur la conduite défensive en collaboration avec l'OFPPPT.
- Formation de l'ensemble des agents sous-traitants intervenants dans nos sites sur les modules de secourisme et de la lutte contre l'incendie.

### 3. Lancement de plusieurs évènements de sécurité visant à promouvoir la culture sécurité dans nos sites :

- Célébration de la journée mondiale de la sécurité, qui a été marquée par les actions suivantes :
  - Sensibilisation de 920 personnes (sous-traitants inclus) sur nos règles cardinales.
  - Sensibilisation des usagers de la route (vélos et motos) sur les risques routiers et distribution de 150 ceintures de sécurité personnalisés.
  - Sensibilisation de 210 chauffeurs sur la bonne conduite.
- Poursuite de l'évènement Wissam Assalam dans sa 4e édition et qui a connu le lancement de 100 projets en matière de sécurité par les participants à cette compétition.
- Organisation de la semaine de Sécurité «Safety Week» où 964 personnes ont bénéficié des modules de formation et de sensibilisation sur différents thèmes de sécurité.
- Organisation de la caravane de sécurité qui s'est rendue dans nos sites de production de ciment et 388 conducteurs ont bénéficié de ces ateliers de sensibilisation.

---

# RAPPORT FINANCIER

---





---

## COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

---

34. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

36. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

38. RÉSULTATS

39. PERSPECTIVES



إسمنت المغرب  
Ciments du Maroc  
HEIDELBERG CEMENT Group

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

### ACTIVITÉ CIMENT



VARIATION MENSUELLE DES VENTES NATIONALES DE CIMENT EN 2019  
(Source : cabinet Ipsos)

### Une année positive à l'exception du second semestre

Après avoir connu une baisse annuelle ayant atteint les -3,7 % en 2018, les ventes nationales de ciment ont repris de la vigueur en 2019 avec une hausse annuelle de 2,2 % à 13,6 millions de tonnes. Le marché national du ciment aura connu en 2019 trois trimestres sur quatre en évolution positive.

Ainsi, après un dernier trimestre 2018 dans le rouge, le premier trimestre 2019 a connu une amélioration continue avec des ventes de 3 568 kt, soit une amélioration de 8 % par rapport à celles de la même période de 2018. Mais le deuxième trimestre 2019 a connu une baisse importante durant le mois de mai avec des ventes cumulées de 3 151 kt, soit une baisse de 4 % par rapport à celles de la même période de 2018.

Le troisième trimestre 2019, en dépit d'une baisse d'environ 18 % durant le mois d'août ayant coïncidé avec la fête de l'Aïd El Adha, a connu des progressions importantes durant juillet et septembre, avec des ventes cumulées de 3 280 kt, en amélioration de 2 % par rapport à la même période de 2018. Enfin, le dernier trimestre 2019 aura lui aussi connu une croissance de 2 % avec 3 582 kt écoulées.

### Persistence d'une faible dynamique dans le secteur de la construction

Malgré cette légère reprise des ventes, le marché national du ciment subit la conjoncture difficile du secteur de la construction au Maroc qui n'a toujours pas renoué avec sa forte dynamique des années 2000, même si ce dernier a montré courant 2019 quelques signaux positifs.

Ainsi les unités mises en chantier et achevées ont connu en 2019 des hausses respectives de 3,4 % et 5,1 % après des baisses respectives de 37,3 % et 27,0 % entre 2017 et 2018. De même, les investissements publics ont enregistré une hausse globale de 3,8 % en 2019.

Mais il n'y a pas encore eu d'inflexion sur le marché de l'immobilier, avec des volumes de ventes encore faibles et en baisse de -3,8 % en 2019 d'après les chiffres de Bank Al Maghrib, dont un recul de -1,9 % pour le résidentiel. Or l'activité de la construction résidentielle constitue un des principaux débouchés du ciment.

### ACTIVITÉ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

#### Ciments du Maroc conforte sa position de leader du marché national du béton prêt à l'emploi dans un contexte concurrentiel de plus en plus agressif caractérisé par :

- La dégradation des conditions du marché dans le secteur du BTP en termes de conditions de paiement et de solvabilité.
- La multiplication des acteurs avec l'émergence et le développement de grands opérateurs non-cimentiers.
- L'accentuation de la pression à la baisse sur les prix de vente due à la concurrence des nouveaux entrants et à la politique des prix des opérateurs cimentiers.

### ACTIVITÉ GRANULATS

- Obtention de l'autorisation d'exploitation des terrains privés objet de l'extension de la carrière de Benslimane.
- Obtention de l'autorisation d'exploitation des terrains de Ciments du Maroc objet d'extension de la carrière d'Ouled Abbou.

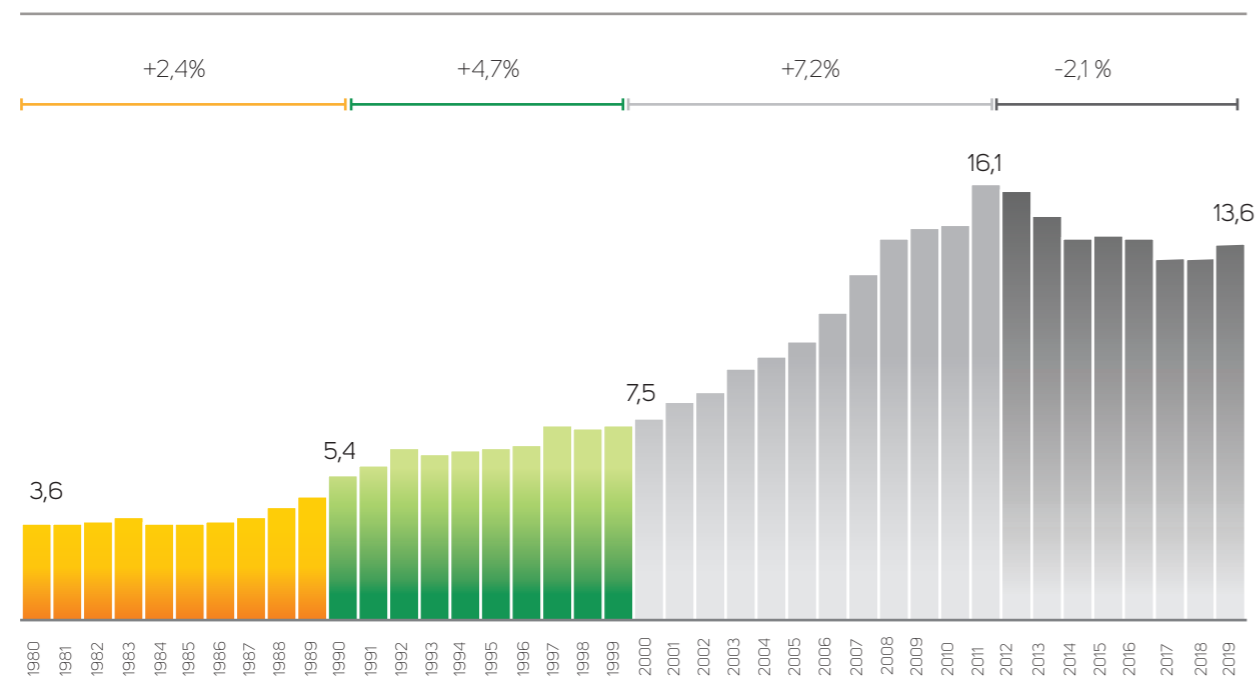
## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

### ACTIVITÉ CIMENT

L'année 2019 s'est soldée par une performance positive de 2,2 %, après une baisse de -3,7 % en 2018, et de -2,5 % en 2017. En termes de volumes, les ventes nationales de ciment ont représenté 13,6 millions de tonnes, soit près de 300 000 de tonnes de plus par rapport à l'année 2018.

Le marché national s'inscrit toujours dans un cycle baissier entamé en 2012, année depuis laquelle le marché affiche un taux de croissance annuel moyen négatif de -2,1 %. À titre de comparaison, au cours de la décennie précédente, le taux de croissance annuel moyen des ventes de ciment a atteint 7,2 %, porté à l'époque par le boom de l'immobilier.

Cette conjoncture actuelle s'explique par la crise que connaît ce secteur immobilier sachant qu'il représente aux alentours de 70 % de la demande nationale en ciment.



(Source : APC)

### ACTIVITÉ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

**Estimé à 6,7 millions de m<sup>3</sup>, le marché national du béton prêt à l'emploi a enregistré une progression de 6 % comparé à 2018. Le taux de pénétration du BPE s'est amélioré pour se situer à plus de 15 % en 2019.**

L'année 2019 a été marquée par l'entrée de nouveaux opérateurs BPE et par une forte pression sur les prix de vente. La part de marché des opérateurs non-cimentiers est estimée à plus de 60 %.

Les ventes BPE réseau de Ciments du Maroc ont enregistré une baisse de 8 % par rapport à 2018, et ce dans un contexte de concurrence accrue que connaît le secteur notamment avec l'émergence de grands opérateurs non-cimentiers et les plans de développement ambitieux de certains opérateurs cimentiers.

Ciments du Maroc préserve, néanmoins, sa position de leader du marché national du béton prêt à l'emploi avec une présence sur les principaux chantiers d'infrastructures au Maroc, grâce à son dispositif, son professionnalisme, sa démarche qualité et à sa politique d'innovation et de développement de nouveaux produits.

### ACTIVITÉ GRANULATS

Les ventes granulats de Ciments du Maroc pour l'année 2019 sont en baisse de -21,5 % comparées à 2018. Cette baisse s'explique par des arrêts pour travaux de mise à niveau de l'outil productif des deux carrières du centre, ainsi que par la baisse de la productivité induite par l'épuisement des gisements dans ces carrières.

Il convient toutefois de signaler que Ciments du Maroc a résolu ce problème en obtenant les autorisations d'exploitation des terrains Ciments du Maroc limitrophes pour le cas d'Ouled Abbou et les terrains privés adjacents à la concession eaux et forêts pour le cas de Benslimane.

Enfin, concernant les travaux de mise à niveau de l'outil de production, il s'agit principalement de la création d'un étage tertiaire par l'acquisition et l'installation d'un concasseur à sable à la carrière d'Ouled Abbou qui a permis l'amélioration de la qualité des produits finis et de l'automatisation de la station de concassage de Benslimane.

## RÉSULTATS

### COMPTES CONSOLIDÉS\* (EN MMAD)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Chiffre d'affaires opérationnel	3 998	4 020	-0,6 %
Excédent brut d'exploitation	1 945	1 945	0,0 %
Résultat d'exploitation	1 481	1 426	+3,8 %
Résultat net	1 081	1 040	+4,1 %
Capacité d'autofinancement	1 535	1 514	+1,4 %

\* Les comptes consolidés de Ciments du Maroc sont établis conformément aux normes marocaines.

Les ventes de ciment en volume de Ciments du Maroc et de sa filiale Indusaha ont enregistré une hausse de 1,4 % comparativement à l'exercice 2018, la consommation nationale de ciment ayant enregistré quant à elle une hausse de 1,8 % (source: ministère de l'Habitat).

Le chiffre d'affaires opérationnel s'établit en conséquence à 3 998 MMAD, en léger retrait de 0,6 % par rapport à 2018.

L'excédent brut d'exploitation est resté stable par rapport à la période précédente et s'établit à 1 945 MMAD.

Le résultat net de l'exercice 2019 s'établit à 1 081 MMAD, en progression de 4,1 % par rapport à celui de 2018, grâce à la performance industrielle et à l'optimisation des coûts.

La capacité d'autofinancement ressortant en progression de 1,4 % pour s'établir à 1 535 MMAD.

### COMPTES SOCIAUX (EN MMAD)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Chiffre d'affaires opérationnel	3 624	3 490	+3,8 %
Excédent brut d'exploitation	1 742	1 620	+7,5 %
Résultat d'exploitation	1 307	1 120	+16,7 %
Résultat net	1 138	1 080	+5,4 %
Capacité d'autofinancement	1 553	1 539	+0,9 %

## ACTIVITÉ GRANULATS

## PERSPECTIVES

### ACTIVITÉ CIMENT

Les perspectives pour l'année 2020 ne permettent pas d'anticiper un retournement de tendance en l'absence de signaux tangibles d'une reprise robuste du secteur immobilier, dont la faible dynamique pourrait continuer de peser sur la demande nationale en ciment.

Pour autant, il y a lieu de rappeler que les fondamentaux économiques du secteur cimentier restent solides puisqu'il persiste toujours une forte demande latente en raison d'un déficit en logements encore non résorbé et des besoins en infrastructures structurantes pour accélérer le développement économique.

### ACTIVITÉ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

#### Poursuite de la reprise du marché BPE attendue pour 2020 grâce notamment :

- À l'important programme d'investissement de modernisation des infrastructures portuaires.
- À l'accompagnement des nouvelles extensions du Tramway de Casablanca.
- Aux ambitieux plans de développement intégrés des pôles urbains dans les grandes villes.

#### Consolidation de la position de Ciments du Maroc et renforcement du dispositif prévus pour 2020

- Installation de nouvelles centrales à béton sur les grands projets d'infrastructures.

### ACTIVITÉ GRANULATS

Soucieux de renforcer son activité dans le secteur stratégique des granulats, Ciments du Maroc a mis en place en 2019 un plan de développement dont les effets commenceront à se produire dès 2020. Ce plan qui va accroître les synergies avec l'activité ciment repose sur l'augmentation des réserves des carrières-centre exploitées actuellement, l'augmentation de la productivité et la valorisation des stocks de produits, et enfin la prolongation de la durée de vie des carrières par le contrôle de terrains avoisinant les gisements actuels, tout en prospectant pour ouvrir de nouvelles carrières dans d'autres régions.



---

# ÉTATS FINANCIERS

---

42. COMPTES SOCIAUX

52. RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

64. COMPTES CONSOLIDÉS



# COMPTES SOCIAUX

## BILAN ACTIF (Modèle normal)

Exercice clos le 31 décembre 2019

ACTIF	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)</b>	<b>72 935 154,31</b>	<b>71 758 425,65</b>	<b>1 176 728,66</b>	<b>1 929 603,93</b>
• Frais préliminaires	5 989 219,00	5 989 219,00	0,00	0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	66 945 935,31	65 769 206,65	1 176 728,66	1 929 603,93
• Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>364 796 172,21</b>	<b>44 816 635,35</b>	<b>319 979 536,86</b>	<b>320 332 618,61</b>
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	46 432 536,75	44 816 635,35	1 615 901,40	1 968 983,15
• Fonds commercial	318 363 635,46		318 363 635,46	318 363 635,46
• Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>7 664 372 509,55</b>	<b>6 051 846 879,84</b>	<b>1 612 525 629,71</b>	<b>1 987 084 027,21</b>
• Terrains	192 458 554,80		192 458 554,80	177 713 749,80
• Constructions	1 572 806 543,69	1 021 047 353,94	551 759 189,75	599 729 586,31
• Installations techniques, matériel et outillage	5 582 587 798,32	4 867 244 725,76	715 343 072,56	1 036 171 822,99
• Matériel de transport	72 873 964,46	72 642 244,81	231 719,65	252 489,74
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	103 233 269,08	90 912 555,33	12 320 713,75	14 257 717,93
• Autres immobilisations corporelles			0,00	0,00
• Immobilisations corporelles en cours	140 412 379,20		140 412 379,20	158 958 660,44
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)</b>	<b>1 798 028 964,14</b>	<b>1 387 112 897,36</b>	<b>410 916 066,78</b>	<b>418 979 738,45</b>
• Prêts immobilisés	8 170 335,16	1 270 172,39	6 900 162,77	14 516 580,22
• Autres créances financières	22 601 628,49	294 950,00	22 306 678,49	27 253 832,71
• Titres de participation	1 767 257 000,49	1 385 547 774,97	381 709 225,52	377 209 325,52
• Autres titres immobilisés				
<b>ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL I (A + B + C + D + E)</b>	<b>9 900 132 800,21</b>	<b>7 555 534 838,20</b>	<b>2 344 597 962,01</b>	<b>2 728 325 988,20</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>545 335 910,27</b>	<b>93 657 341,19</b>	<b>451 678 569,08</b>	<b>497 817 946,27</b>
• Marchandises	507 968,87		507 968,87	948 204,53
• Matières et fournitures consommables	333 874 653,83	87 823 976,19	246 050 677,64	289 943 709,95
• Produits en cours				
• Produits intermédiaires et produits résiduels	180 369 777,57		180 369 777,57	176 791 466,21
• Produits finis	30 583 510,00	5 833 365,00	24 750 145,00	30 134 565,58
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>843 481 703,19</b>	<b>59 716 212,17</b>	<b>783 765 491,02</b>	<b>830 464 896,69</b>
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 174 459,54	903 438,82	2 271 020,72	314 294,52
• Clients et comptes rattachés	771 693 494,58	56 944 412,25	714 749 082,33	745 972 227,63
• Personnel	6 496 720,29	619 384,37	5 877 335,92	1 583 847,00
• État	23 772 717,88		23 772 717,88	42 596 033,19
• Comptes d'associés	30 655,43		30 655,43	30 655,43
• Autres débiteurs	37 892 000,67	1 248 976,73	36 643 023,94	33 584 167,94
• Comptes de régularisation Actif	421 654,80		421 654,80	6 383 670,98
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>2 152 007 397,10</b>		<b>2 152 007 397,10</b>	<b>1 862 086 861,60</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)</b> (Éléments circulants)	<b>3 066 640,45</b>		<b>3 066 640,45</b>	<b>1 646 928,22</b>
<b>TOTAL II (F + G + H + I)</b>	<b>3 543 891 651,01</b>	<b>153 373 553,36</b>	<b>3 390 518 097,65</b>	<b>3 192 016 632,78</b>
<b>TRÉSORERIE-ACTIF</b>				
• Chèques et valeurs à encaisser	38 000,00		38 000,00	21 954 747,66
• Banques, Trésorerie Générale, Chèques postaux	42 954 363,90	3 779 539,45	39 174 824,45	4 351 532,59
• Caisse, Régies d'avances et accreditifs	164 972,07		164 972,07	147 751,66
<b>TOTAL III</b>	<b>43 157 335,97</b>	<b>3 779 539,45</b>	<b>39 377 796,52</b>	<b>26 454 031,91</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I + II + III</b>	<b>13 487 181 787,19</b>	<b>7 712 687 931,01</b>	<b>5 774 493 856,18</b>	<b>5 946 796 652,89</b>

## BILAN PASSIF (Modèle normal)

Exercice clos le 31 décembre 2019

PASSIF	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
• Capital social ou personnel (1)	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé, capital appelé/dont versé		
• Primes d'émission, de fusion, d'apport	201 299 210,47	201 299 210,47
• Écarts de réévaluation		
• Réserve légale	144 360 040,00	144 360 040,00
• Autres réserves	152 006 503,98	152 006 503,98
• Report à nouveau (2)	1 435 588 485,58	1 582 304 337,24
• Résultat net en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
• Résultat net de l'exercice (2)	1 138 851 453,70	1 080 344 487,34
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>4 515 706 093,73</b>	<b>4 603 914 979,03</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>	<b>2 597 850,99</b>	<b>2 817 797,56</b>
• Subventions d'investissement	0,00	0,00
• Provisions réglementées	2 597 850,99	2 817 797,56
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement	0,00	0,00
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>216 749 224,54</b>	<b>253 101 912,75</b>
• Provisions pour risques	689 026,50	959 026,50
• Provisions pour charges	216 060 198,04	252 142 886,25
• Provisions pour impôts	0,00	0,00
<b>ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
• Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00
• Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
<b>Total I (A + B + C + D + E)</b>	<b>4 735 053 169,26</b>	<b>4 859 834 689,34</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>988 060 821,84</b>	<b>1 071 968 330,99</b>
• Fournisseurs et comptes rattachés	671 796 141,87	737 086 331,56
• Clients créditeurs, avances et acomptes	14 247 513,33	14 075 425,85
• Personnel	19 601 342,71	18 178 237,85
• Organismes sociaux	25 866 739,58	25 736 419,76
• État	228 317 487,86	239 582 910,87
• Comptes d'associés	5 954 645,44	6 761 263,54
• Autres créanciers	22 276 951,05	30 547 741,56
• Comptes de régularisation Passif		0,00
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>29 291 197,48</b>	<b>6 005 562,28</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)</b>	<b>3 833 567,13</b>	<b>955 548,29</b>
<b>Total II (F + G + H)</b>	<b>1 021 185 586,45</b>	<b>1 078 929 441,56</b>
<b>TRÉSORERIE-PASSIF</b>		
• Crédits d'escompte	226 828,99	317 628,00
• Crédits de trésorerie		
• Banques	18 028 271,48	7 714 893,99
<b>Total III</b>	<b>18 255 100,47</b>	<b>8 032 521,99</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I + II + III</b>	<b>5 774 493 856,18</b>	<b>5 946 796 652,89</b>

(1) Capital personnel débiteur (-)  
(2) Bénéficiaire (+) ; Déficit (-)

# COMPTES SOCIAUX

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE	(Modèle normal)		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2+1	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	OPÉRATIONS			
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
<b>EXPLOITATION</b>				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
• Ventes de marchandises (en l'état)	2 079 470,10		2 079 470,10	2 222 450,10
• Ventes de biens et services produits	3 622 779 307,00		3 622 779 307,00	3 488 494 397,94
• <b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 624 858 777,10</b>		<b>3 624 858 777,10</b>	<b>3 490 716 848,04</b>
• Variation de stocks de produits (1)	392 378,45		392 378,45	76 741 960,60
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	6 682 327,01		6 682 327,01	2 322 480,23
• Subventions d'exploitation	0,00			
• Autres produits d'exploitation	0,00		0,00	0,00
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	78 604 876,13		78 604 876,13	<b>85 644 115,05</b>
<b>Total I</b>	<b>3 710 538 358,69</b>	<b>0,00</b>	<b>3 710 538 358,69</b>	<b>3 655 425 403,92</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
• Achats revendus (2) de marchandises	1 940 117,65		1 940 117,65	1 997 284,29
• Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 224 025 394,87	168 034,33	1 224 193 429,20	1 320 975 463,90
• Autres charges externes	380 932 891,06	2 074 440,39	383 007 331,45	350 052 601,51
• Impôts et taxes	27 643 341,43	0,00	27 643 341,43	25 472 050,02
• Charges de personnel	252 734 677,32	60 717,00	252 795 394,32	251 029 038,73
• Autres charges d'exploitation	6 999 115,68		6 999 115,68	56 534 502,34
• Dotations d'exploitation	506 635 718,08		506 635 718,08	528 974 888,97
<b>Total II</b>	<b>2 400 911 256,09</b>	<b>2 303 191,72</b>	<b>2 403 214 447,81</b>	<b>2 535 035 829,76</b>
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>1 307 323 910,88</b>	<b>1 120 389 574,16</b>
<b>FINANCIER</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	232 870 093,05		232 870 093,05	358 854 642,20
• Gains de change	3 486 268,47		3 486 268,47	4 913 300,99
• Intérêts et autres produits financiers	46 653 163,83		46 653 163,83	39 973 995,58
• Reprises financières; transferts de charges	1 646 928,22		1 646 928,22	107 131 751,87
<b>Total IV</b>	<b>284 656 453,57</b>	<b>0,00</b>	<b>284 656 453,57</b>	<b>510 873 690,64</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
• Charges d'intérêts	56 971,57		56 971,57	8 114,66
• Pertes de change	2 430 892,47		2 430 892,47	12 760 804,90
• Autres charges financières			0,00	0,00
• Dotations financières	3 066 640,45		3 066 640,45	101 181 280,14
<b>Total V</b>	<b>5 554 504,49</b>	<b>0,00</b>	<b>5 554 504,49</b>	<b>113 950 199,70</b>
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)</b>			<b>279 101 949,08</b>	<b>396 923 490,94</b>
<b>VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)</b>			<b>1 586 425 859,96</b>	<b>1 517 313 065,10</b>

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+); diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE	(Modèle normal)		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2+1	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	OPÉRATIONS			
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
<b>VII RÉSULTAT COURANT (reports)</b>			<b>1 586 425 859,96</b>	<b>1 517 313 065,10</b>
<b>NON COURANT</b>				
<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
• Produits de cessions d'immobilisations	2 596 500,00		2 596 500,00	77 647,46
• Subventions d'équilibre				
<b>VIII</b>			0,00	0,00
• Reprises sur subventions d'investissement				
• Autres produits non courants	5 625 006,93	186 494,65	5 811 501,58	3 278 291,16
• Reprises non courantes; transferts de charges	51 487 794,23		51 487 794,23	63 565 154,22
<b>Total VIII</b>	<b>59 709 301,16</b>	<b>186 494,65</b>	<b>59 895 795,81</b>	<b>66 921 092,84</b>
<b>CHARGES NON COURANTES</b>				
• Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	18 175 947,14		18 175 947,14	8 068 248,41
• Subventions accordées				
• Autres charges non courantes	58 588 662,33	164 247,33	58 752 909,66	99 617 833,49
• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	22 128 290,27		22 128 290,27	4 240 827,70
<b>Total IX</b>	<b>98 892 899,74</b>	<b>164 247,33</b>	<b>99 057 147,07</b>	<b>111 926 909,60</b>
<b>X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>			<b>-39 161 351,26</b>	<b>-45 005 816,76</b>
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + X)</b>			<b>1 547 264 508,70</b>	<b>1 472 307 248,34</b>
<b>XII IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>408 413 055,00</b>		<b>408 413 055,00</b>	<b>391 962 761,00</b>
<b>XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)</b>			<b>1 138 851 453,70</b>	<b>1 080 344 487,34</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>			<b>4 055 090 608,07</b>	<b>4 233 220 187,40</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>			<b>2 916 239 154,37</b>	<b>3 152 875 700,06</b>
<b>XVI RÉSULTAT NET (Total des produits - Total des charges)</b>			<b>1 138 851 453,70</b>	<b>1 080 344 487,34</b>

# COMPTES SOCIAUX

## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

I. TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T.F.R.)			Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
1	+	Ventes de marchandises (en l'état)	2 079 470,10	2 222 450,10
2	-	Achats revendus de marchandises	1 940 117,65	1 997 284,29
I	=	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT</b>	<b>139 352,45</b>	<b>225 165,81</b>
II	+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>3 629 854 012,46</b>	<b>3 567 558 838,77</b>
3		Ventes de biens et services produits	3 622 779 307,00	3 488 494 397,94
4		Variation stocks produits	392 378,45	76 741 960,60
5		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	6 682 327,01	2 322 480,23
III	-	<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>1 607 200 760,65</b>	<b>1 671 028 065,41</b>
6		Achats consommés de matières et fournitures	1 224 193 429,20	1 320 975 463,90
7		Autres charges externes	383 007 331,45	350 052 601,51
IV	=	<b>VALEUR AJOUTÉE (I + II + III)</b>	<b>2 022 792 604,26</b>	<b>1 896 755 939,17</b>
8	+	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
9	-	Impôts et taxes	27 643 341,43	25 472 050,02
10	-	Charges de personnel	252 795 394,32	251 029 038,73
V	=	<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>1 742 353 868,51</b>	<b>1 620 254 850,42</b>
		<b>OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>		
11	+	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
12	-	Autres charges d'exploitation	6 999 115,68	56 534 502,34
13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	78 604 876,13	85 644 115,05
14	-	Dotations d'exploitation	506 635 718,08	528 974 888,97
VI	=	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>1 307 323 910,88</b>	<b>1 120 389 574,16</b>
VII	+/-	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>279 101 949,08</b>	<b>396 923 490,94</b>
VIII	=	<b>RÉSULTAT COURANT (+ ou -)</b>	<b>1 586 425 859,96</b>	<b>1 517 313 065,10</b>
IX	+/-	<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>-39 161 351,26</b>	<b>-45 005 816,76</b>
15	-	Impôt sur les résultats	408 413 055,00	391 962 761,00
X	=	<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>1 138 851 453,70</b>	<b>1 080 344 487,34</b>
II. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT			Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
1		Résultat net de l'exercice		
		Bénéfice +	1 138 851 453,70	1 080 344 487,34
		Perte -		
2	+	Dotations d'exploitation (1)	448 313 277,41	492 955 648,18
3	+	Dotations financières (1)	0,00	99 534 351,92
4	+	Dotations non courantes (1)	4 645 198,08	461 288,25
5	-	Reprises d'exploitation (2)	6 750 949,60	2 940 000,00
6	-	Reprises financières (2)	0,00	95 940 853,92
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	47 928 695,01	43 476 610,44
8	-	Produits des cessions d'immobilisations	2 596 500,00	77 647,46
9	+	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	18 175 947,14	8 068 248,41
I		<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>1 552 709 731,72</b>	<b>1 538 928 912,28</b>
10		Distributions de bénéfices	1 227 060 340,00	1 443 600 400,00
II		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>325 649 391,72</b>	<b>95 328 512,28</b>

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) y compris reprises sur subventions d'investissement.

## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (modèle normal)

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN		EXERCICE A	EXERCICE PRÉCÉDENT B	VARIATIONS A-B	
MASSES				EMPLOIS C	RESSOURCES D
1	Financement permanent	4 735 053 169,26	4 859 834 689,34	124 781 520,08	
2	Moins actif immobilisé	2 344 597 962,01	2 728 325 988,20		383 728 026,19
3	= Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	2 390 455 207,25	2 131 508 701,14		258 946 506,11
4	Actif circulant	3 390 518 097,65	3 192 016 632,78	198 501 464,87	
5	Moins passif circulant	1 021 185 586,45	1 078 929 441,56	57 743 855,11	
6	= Besoin de Financement Global (4-5) (B)	2 369 332 511,20	2 113 087 191,22	256 245 319,98	
7	<b>TRÉSORERIE NETTE (Actif - Passif) = A-B</b>	<b>21 122 696,05</b>	<b>18 421 509,92</b>	<b>2 701 186,13</b>	
II. EMPLOIS ET RESSOURCES		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>					
<b>• AUTOFINANCEMENT (A)</b>			<b>325 649 391,72</b>		<b>95 328 512,28</b>
+ Capacité d'autofinancement			1 552 709 731,72		1 538 928 912,28
- Distributions de bénéfices		1 227 060 340,00		1 443 600 400,00	
<b>• CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>			19 626 050,18		19 439 343,41
+ Cessions d'immobilisations incorporelles					
+ Cessions d'immobilisations corporelles			2 178 500,00		77 647,46
+ Cessions d'immobilisations financières			418 000,00		0,00
+ Récupérations sur créances immobilisées			17 029 550,18		19 361 695,95
<b>• AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
+ Apports de fusion de la société Bétomar		0,00		0,00	
+ Subventions d'investissement					
<b>• * PROVISIONS DURABLES DE FINANCEMENT (D)</b> (nettes de primes de remboursement)					
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A + B + C + D)</b>			<b>345 275 441,90</b>		<b>114 767 855,69</b>
<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>					
<b>• ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>		<b>86 328 935,79</b>		<b>68 693 125,00</b>	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles		341 687,55		0,00	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles		76 421 369,73		34 805 267,63	
+ Prêts et créances immobilisées apports de fusion					
+ Acquisitions d'immobilisations financières		5 099 900,00		18 500 000,00	
+ Augmentation des créances immobilisées		4 465 978,51		15 387 857,37	
<b>• REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>					
<b>• REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>					
<b>• EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>				<b>125 402,99</b>	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)</b>		<b>86 328 935,79</b>		<b>68 818 527,99</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>		<b>256 245 319,98</b>	<b>0,00</b>	<b>20 797 242,33</b>	<b>0,00</b>
<b>IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>2 701 186,13</b>	<b>0,00</b>	<b>25 152 085,37</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>345 275 441,90</b>	<b>345 275 441,90</b>	<b>114 767 855,69</b>	<b>114 767 855,69</b>



# COMPTES SOCIAUX

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Prod. par l'entrep. pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>72 935 154,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 935 154,31</b>
• Frais préliminaires	5 989 219,00							5 989 219,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	66 945 935,31							66 945 935,31
• Primes de remboursement des obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>364 611 634,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>341 687,55</b>	<b>0,00</b>	<b>157 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>364 796 172,21</b>
• Immobilisation en recherche et développement								
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	46 247 999,20			341 687,55		157 150,00		46 432 536,75
• Fonds commercial	318 363 635,46							318 363 635,46
• Autres immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 735 975 655,85</b>	<b>70 080 730,27</b>	<b>6 682 327,01</b>	<b>94 967 651,97</b>	<b>13 616 558,72</b>	<b>134 407 957,31</b>	<b>0,00</b>	<b>7 664 372 509,55</b>
• Terrains	177 713 749,80			14 744 805,00				192 458 554,80
• Constructions	1 568 978 506,65			9 929 988,60		6 101 951,56		1 572 806 543,69
• Installations techniques, matériel et outillage	5 630 813 307,60			67 420 690,58		115 646 199,86		5 582 587 798,32
• Matériel de transport	89 789 547,51			13 163,05	13 616 558,72	3 312 187,38		72 873 964,46
• Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	109 721 882,85			2 859 004,74		9 347 618,51		103 233 269,08
• Autres immobilisations corporelles								
• Immobilisations corporelles en cours	158 958 661,44	70 080 730,27	6 682 327,01	-95 309 339,52				140 412 379,20

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
Indusaha	Matériaux de construction	81 680 000,00	91,0%	126 207 476,94	126 207 476,94	31/12/2019	447 201 961,90	179 001 880,02	230 422 690,00
Cinord (1)	Matériaux de construction	2 225 000 000,00	15,0%	8 420 344,46	8 420 344,46	31/12/2019	83 891 849,34	20 232 966,78	2 447 403,05
<b>Ecocim</b>	<b>Environnement</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>30%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31/12/2018</b>			
Banque Populaire	Banque			145 000,00	145 000,00	31/12/2018			
Suez Cement Company (2)	Matériaux de construction	909 282 535,00	11,7%	1 600 834 979,09	215 287 204,12	31/12/2019	2 144 801 431,07	-748 032 568,68	
<b>Agadir Atlantique</b>	<b>Promotion immobilière et touristique</b>	<b>300 000,00</b>	<b>99,93%</b>	<b>299 800,00</b>	<b>299 800,00</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>226 255,00</b>	<b>-11 918,00</b>	
Africim	Gestion des valeurs mobilières	20 000 000,00	100%	19 999 600,00	19 999 600,00	31/12/2019	15 491 684,82	-137 916,94	
Maestro Drymix	Matériaux de construction	12 500 000,00	50%	6 249 800,00	6 249 800,00	31/12/2019	-6 251 104,20	-4 425 290,53	
BETOSAHA	Matériaux de construction	10 000 000,00	51%	5 099 900,00	5 099 900,00	31/12/2019	10 000 000,00	0,00	
<b>TOTAL</b>				<b>1 767 256 900,49</b>	<b>381 709 125,52</b>				<b>232 870 093,05</b>

(1) Le capital social de la société Cinord est exprimé en ouguiya mauritanienne.

(2) Le capital social de la société Suez Cement Company est exprimé en livre égyptienne.

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1 387 112 897,36							1 387 112 897,36
2. Provisions réglementées	2 817 797,56			634 948,08			854 894,65	2 597 850,99
3. Provisions durables pour risques et charges	253 101 912,75	11 085 999,91			4 750 949,84		42 687 738,28	216 749 224,54
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>1 643 032 607,67</b>	<b>11 085 999,91</b>	<b>0,00</b>	<b>634 948,08</b>	<b>4 750 949,84</b>	<b>0,00</b>	<b>43 542 632,93</b>	<b>1 606 459 972,89</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	136 486 630,71	50 380 510,67			33 493 588,02			153 373 553,76
5. Autres provisions pour risques et charges	6 005 562,28	7 941 930,00	3 066 640,45	17 483 092,19		1 646 928,22	3 559 099,22	29 291 197,48
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	3 779 539,45							3 779 539,45
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>146 271 732,44</b>	<b>58 322 440,67</b>	<b>3 066 640,45</b>	<b>17 483 092,19</b>	<b>33 493 588,02</b>	<b>1 646 928,22</b>	<b>3 559 099,22</b>	<b>186 444 290,69</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>1 789 304 340,11</b>	<b>69 408 440,58</b>	<b>3 066 640,45</b>	<b>18 118 040,27</b>	<b>38 244 537,86</b>	<b>1 646 928,22</b>	<b>47 101 732,15</b>	<b>1 792 904 263,58</b>

TABLEAU DES CRÉANCES

Exercice clos le 31 décembre 2019

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et Org. Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>								
• Prêts immobilisés	8 170 335,16	5 492 834,40	1 407 328,37	1 270 172,39				
• Autres créances financières	22 601 628,49	17 359 524,27	4 947 154,22	294 950,00		20 709 908,46		
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>								
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 174 459,54		2 271 020,72	903 438,82	248 423,22			
• Clients et comptes rattachés	771 693 494,58		714 749 082,33	56 944 412,25	87 410 969,12		98 852 311,92	163 153 177,67
• Personnel	6 496 720,29		5 877 335,92	619 384,37	204 584,56			
• État	23 772 717,88		23 772 717,88	0,00		23 772 717,88		
• Compte d'associés	30 655,43		30 655,43					
• Autres débiteurs	37 892 000,67		36 643 023,94	1 248 976,73				54 319,59
• Comptes de régularisation actif	421 654,80		421 654,80					

# COMPTES SOCIAUX

**TABLEAU DES DETTES** Exercice clos le 31 décembre 2019

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'État et Org. Publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE FINANCEMENT</b>								
• Emprunts obligataires								
• Autres dettes de financement								
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>								
• Fournisseurs et comptes rattachés	671 796 141,87		671 796 141,87		313 570 967,89	2 496 085,16	253 517 965,66	98 730 889,32
• Clients créditeurs, avances et acomptes	14 247 513,33		14 247 513,33					
• Personnel	19 601 342,71		19 601 342,71					
• Organismes Sociaux	25 866 739,58		25 866 739,58			12 032 121,29		
• État	228 317 487,86		228 317 487,86			228 317 487,86		
• Compte d'associés	5 954 645,44		5 954 645,44		311 010,24			
• Autres créanciers	22 276 951,05		22 276 951,05		18 795 420,84	87 100,00	5 665 242,17	5 237 023,20
• Comptes de régularisation passif	0,00		0,00					

**TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES** Exercice clos le 31 décembre 2019

TIERS CRÉDITEURS OU TIERS DÉBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
• Sûretés données					
Néant					
• Sûretés reçues					
Néant					

(1) Gage : 1 Hypothèque : 2 Nantissement : 3 Warrant : 4 Autres : 5 (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

**ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL** Exercice clos le 31 décembre 2019

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	66 024 807,63	63 771 631,57
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
* Autres engagements donnés	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>66 024 807,63</b>	<b>63 771 631,57</b>

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	191 947 637,32	156 855 238,44
* Autres engagements reçus/Fournisseur	10 476 867,07	8 930 127,76
* Autres engagements reçus/assurance	385 151 000,00	375 268 650,00
<b>TOTAL</b>	<b>587 575 504,39</b>	<b>541 054 016,20</b>

**ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES** Au 31 décembre 2019

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'exercice clos au 31 décembre 2019 a été marqué par les événements suivants que nous vous rapportons :

De manière générale, le marché du ciment est en progression par rapport à l'année 2018 d'environ 1,8 % (Source: APC hors Cemom, Cimsud, Dakhla Amenagement). La tendance baissière des 8 dernières années est donc en recul de manière modérée pour cette année qui reste caractérisée par la volatilité et une météorologie assez clémente.

La consommation de ciment reste principalement liée à l'immobilier résidentiel (70 % des volumes Source: HCP) et bien que le secteur montre quelques légères améliorations de performance, telles qu'une évolution positive du nombre d'autorisations de construire délivrées ou une croissance du nombre des crédits immobiliers, le secteur demeure fragile et peine à retrouver sa dynamique de croissance d'avant 2011.

La consommation nationale de ciment pour l'année 2019 s'est établie à 13 527 kt (source: APC).

Les ventes annuelles en volume consolidé de Ciments du Maroc ont quant à elles présenté une croissance de 1,4 % principalement due aux nouveaux intervenants installés essentiellement dans la zone du Sud du territoire.

Compte tenu des prévisions de Bank Al Maghrib de croissance du PIB pour l'année 2020 ainsi que l'évolution des principaux indicateurs clés liés à l'activité ciment et construction, la consommation nationale de ciment devrait continuer en léger progrès aussi au cours de l'année 2020.

## II. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice s'est caractérisé principalement par une concurrence de l'activité ciment en hausse surtout dans le sud du territoire due aux nouveaux entrants.

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019 était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie. Dans ce contexte, de nombreux gouvernements, dont celui du Maroc, ont été amenés pour aider à contenir et à retarder la propagation du virus et prendre une série de mesures de confinement et de réduction de la circulation.

Cette épidémie a, et aura, des conséquences économiques et financières lourdes pour de nombreuses entreprises, tant au niveau de leurs activités opérationnelles que de leur situation financière. Le contexte d'épidémie mondiale entraînant une crise économique majeure constitue un événement n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture et donc n'engendre pas un ajustement des états financiers de l'exercice 2019.

La pandémie de Covid-19 enregistrée en ce début d'année 2020 et les mesures à prendre y afférentes pourraient avoir une incidence sur la performance financière de l'exercice en cours. A date, compte tenu de la grande incertitude sur l'évolution de la pandémie, nous ne disposons pas de la visibilité suffisante pour pouvoir mesurer ses impacts sur les comptes.

## III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
Indusaha	Matériaux de construction	81 680 000,00	91,0%	126 207 476,94	126 207 476,94	31/12/2019	447 201 961,90	179 001 880,02	230 422 690,00
Cinord (1)	Matériaux de construction	2 225 000 000,00	15,0%	8 420 344,46	8 420 344,46	31/12/2019	83 891 849,34	20 232 966,78	2 447 403,05
<b>Ecocim</b>	<b>Environnement</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>30%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31/12/2018</b>			
Banque Populaire	Banque			145 000,00	145 000,00	31/12/2018			
Suez Cement Company (2)	Matériaux de construction	909 282 535,00	11,7%	1 600 834 979,09	215 287 204,12	31/12/2019	2 144 801 431,07	-748 032 568,68	
<b>Agadir Atlantique</b>	<b>Promotion immobilière et touristique</b>	<b>300 000,00</b>	<b>99,93%</b>	<b>299 800,00</b>	<b>299 800,00</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>226 255,00</b>	<b>-11 918,00</b>	
Africim	Gestion des valeurs mobilières	20 000 000,00	100%	19 999 600,00	19 999 600,00	31/12/2019	15 491 684,82	-137 916,94	
Maestro Drymix	Matériaux de construction	12 500 000,00	50%	6 249 800,00	6 249 800,00	31/12/2019	-6 251 104,20	-4 425 290,53	
BETOSAHA	Matériaux de construction	10 000 000,00	51%	5 099 900,00	5 099 900,00	31/12/2019	10 000 000,00	0,00	
<b>TOTAL</b>				<b>1 767 256 900,49</b>	<b>381 709 125,52</b>				<b>232 870 093,05</b>

(1) Le capital social de la société Cinord est exprimé en ouguiya mauritanienne.

(2) Le capital social de la société Suez Cement Company est exprimé en livre égyptienne.

## IV. SITUATION DE L'ACTIVITÉ DES FILIALES

### Indusaha

Participation 91 % Ciments du Maroc

(K MAD)	YTD 2019	YTD 2018	Variation en valeur	Variation en %
Chiffres d'affaires	428,6	626,3	-197,7	-31,6 %
Résultat net	179,0	307,0	-128,0	-41,7 %

L'activité d'Indusaha pendant l'année 2019 s'est caractérisée par une baisse des volumes de ventes de 33 % par rapport à 2018.

La performance industrielle de Indusaha reste très bonne mais impactée par le manque de volumes par rapport à 2018.

### Betosaha

Filiale détenue à 51 % par Ciments du Maroc

Il s'agit d'une nouvelle filiale constituée en décembre 2019 ayant pour objet la fourniture de béton prêt à l'emploi pour le nouveau port phosphatier de Laâyoune.

## V. ANALYSE DES COMPTES

Nous allons maintenant vous présenter en détail les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation.

### 1. Comptes sociaux

#### 1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Ciments du Maroc à fin décembre 2019 s'établit à 3,625 MMAD, ce qui représente une progression de +134 MMAD soit +3,8 % par rapport à l'année antérieure. Cette forte augmentation est principalement expliquée par l'augmentation des volumes de ventes ciment de +200 kt soit +7,3 %.

Aussi le volet export de clinker a augmenté de +15,6 % ainsi que les ventes de clinker local +50 %.

Par contre, les activités béton et granulats ont souffert d'une baisse des volumes de vente et donc ont impacté négativement le Chiffre d'affaires par rapport à 2018.

#### 1.2 Valeur Ajoutée

La valeur ajoutée présente une augmentation équivalant à une progression de +6,6 % principalement due à l'augmentation des volumes et une réduction des coûts variables impactée positivement principalement par le coût du combustible pet-coke.

#### 1.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente une augmentation de +16,7 % par rapport à l'année précédente. Les coûts fixes restent en ligne avec l'année 2018.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## 1.4 Résultat financier

Le résultat financier enregistre un retrait de -29,7 % expliqué par la baisse du dividende reçu d'Indusaha.

## 1.5 Résultat net

En conséquence, le résultat net de l'activité ressort à +,4 %.

## 2. Comptes consolidés

Consolidé Maroc (M MAD)	YTD 2019	YTD 2018	Variation en valeur	Variation en %
Chiffres d'affaires	3 998,0	4 020,2	-22,2	-0,6 %
Résultat net	1 081,3	1 040,1	41,6	4,1 %

### 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de Ciments du Maroc à fin décembre 2019 s'établit à 3 998,0 MMAD, ce qui représente un retrait de -0,6 % par rapport à l'année antérieure. Cette régression est principalement expliquée par la baisse des volumes de ventes à Indusaha.

### 2.2 Valeur Ajoutée

La valeur ajoutée ressort en progression de +0,2 % par rapport à l'année précédente.

### 2.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente une augmentation de +3,8 % par rapport à l'année précédente.

### 2.4 Résultat financier

Le résultat financier enregistre une progression de +19,7 % principalement par les produits de placement.

### 2.5 Résultat net

En conséquence, le résultat net de l'activité ressort à +4,1 %.

## VI. PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation est composé des sociétés dont le détail figure dans les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés qui vous sont présentés.

## VII. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de résultat ci-après de l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

Bénéfice net comptable :	1 138 851 453,70 MAD
Augmenté du report bénéficiaire antérieur :	1 435 588 485,58 MAD
Soit un bénéfice distribuable de :	2 574 439 939,28 MAD
<b>Dividende aux actionnaires</b>	<b>1 227 060 340,00 MAD</b>
(soit 85 dirhams par action)	
<b>Au compte report à nouveau :</b>	<b>1 347 379 599,28 MAD</b>

L'Assemblée Générale demeure souveraine pour décider en sus des dividendes ordinaires proposés, la distribution de dividendes exceptionnels.

## VIII. DÉCOMPOSITION PAR ÉCHEANCE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2019

En application des dispositions de la loi n° 32-10 relative aux délais de paiements, nous vous présentons ci-après le tableau de décomposition des dettes fournisseurs en milliers de dirhams par échéances au 31 décembre 2019 :

K MAD	Dettes Fournisseurs à la clôture					
	Dettes Fournisseurs à la clôture	Montant dettes Fournisseurs non échues	Montant dettes Fournisseurs échues <30 jours	Montant dettes Fournisseurs échues 31 jours <x<60 jours	Montant dettes Fournisseurs échues 61 jours <x<90 jours	Montant dettes Fournisseurs échues >90 jours
2019	-585 723,08	-480 647,25	-19 528,98	-8 756,58	-3 831,14	-72 959,12
2018	-607 643,26	-386 843,66	-23 802,53	-13 023,73	-5 072,46	-178 900,88

## IX. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 56 DE LA LOI

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article 56 de la Loi et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons, par ailleurs, les conventions visées à l'article susmentionné conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

## X. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que les mandats des Commissaires aux comptes MAZARS et ERNST & YOUNG arrivent à expiration.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de MAZARS pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et de ne pas renouveler le mandat de ERNST & YOUNG.

## XI. PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous vous proposons de nommer en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la Société le cabinet PwC et ce pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## XII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que les mandats des administrateurs ci-après arrivent à expiration et vous proposons de les renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2022 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021:

- M. Mohamed CHAÏBI
- M. Abdellatif ZAGHNOUN
- CIMENTS FRANÇAIS, représentée par M. Laurent MEYNET

## XIII. PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA NOMINATION DES DEUX ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée, nous vous proposons de ratifier la nomination de Mme Amina FIGUIGUI et de M. Ahmed NAKKOUCH en tant que nouveaux administrateurs indépendants et ce, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

## XIV. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU CONSEILS DE SURVEILLANCE AINSI QUE LEURS EMPLOIS OU FONCTIONS PRINCIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi, nous vous prions de trouver ci-après la liste des mandats des administrateurs dans d'autres conseils d'administration ou conseils de surveillance ainsi que leurs emplois ou fonctions principaux.

## XV. JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à la somme de 2060 000 MAD bruts à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration.

## XVI. MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA LOI N° 17-95 RELATIVE AUX SOCIÉTÉS ANONYMES TELLE QUE COMPLÉTÉE ET MODIFIÉE

Enfin, nous vous proposons d'approuver article par article puis dans son ensemble le nouveau texte des statuts refondus afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-19.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général leur opinion sur les comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Casablanca, le 20 mars 2020.

**Le Président du Conseil d'Administration**

## Liste des mandats des administrateurs dans d'autres Conseils d'administration ou Conseils de surveillance

Identité de l'administrateur	Mandat occupé dans d'autres Conseils d'administration ou Conseils de surveillance
M. Mohamed CHAÏBI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procimar: Président du Conseil</li> <li>• Indusaha: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Suez Cement Company SAE: Représentant permanent de l'administrateur personne morale la Société Ciments du Maroc</li> <li>• La Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus: membre du conseil d'administration</li> <li>• L'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech: Président</li> <li>• La Coalition pour la Valorisation des Déchets (COVAD): Président</li> </ul>
M. Matteo ROZZANIGO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indusaha: Directeur Général non Administrateur</li> <li>• Procimar: Représentant permanent de Ciments Français personne morale administrateur au Conseil de Procimar</li> <li>• Betosaha: Administrateur</li> <li>• Maestro Drymix: Administrateur Président du Conseil et Représentant permanent de Ciments du Maroc personne morale administrateur au Conseil de Maestro Drymix</li> <li>• Asment de Temara: Représentant permanent de Ciments Français personne morale administrateur au Conseil d'Asment de Temara</li> </ul>
M. Hakan GÜRDAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HeidelbergCement AG: membre du Conseil d'administration</li> <li>• HC Trading: Président Directeur Général CEO</li> </ul>
M. Abdellatif ZAGHNOUN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CIH: Administrateur</li> <li>• BMCE: Administrateur</li> <li>• BARID AL MAGHRIB: Administrateur</li> <li>• AL BARID BANK: représentant permanent de CDG en tant que membre du Conseil de surveillance</li> <li>• Société Centrale de Réassurance: Président du Conseil d'administration</li> <li>• CFC: Administrateur</li> <li>• CDG Capital: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Fipar Holding: Président du Conseil d'administration</li> <li>• CDG INVEST: Président du Conseil d'administration</li> <li>• ORANGE: Administrateur</li> <li>• TMAPA: représentant permanent de CDG en tant qu'administrateur</li> <li>• Fonds marocain de Placement: Administrateur</li> <li>• MADAEF: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs: Vice-Président du Conseil d'administration</li> <li>• Université Internationale de Rabat: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Foncière Chellah: Président du Conseil d'administration</li> <li>• FONDATION CDG: Président du Conseil d'administration</li> <li>• FONDATION AHLY: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Institut Marocain des Administrateurs: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Société d'Aménagement Ryad: Président du Conseil d'administration</li> <li>• TMSA: membre du Conseil de surveillance</li> <li>• CDG Développement: Président du Conseil d'administration</li> <li>• NOVEC: Président du Conseil d'administration</li> <li>• MEDZ: Président du Conseil de surveillance</li> <li>• CGI: Président du Conseil d'administration</li> <li>• SONADAC: Vice-Président du Conseil d'administration</li> <li>• AUDA: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Société d'Aménagement de Zenata: Président du Conseil d'administration</li> <li>• PATRILOG: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Société de Développement de Saidia: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Société d'Aménagement</li> <li>• et de Promotion de la Station de Taghazout: Président du Conseil d'administration</li> <li>• Oued Chbika Développement: Administrateur</li> </ul>

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

M. Abdellah BELKEZIZ	N/A
M. Mustapha FARIS	Oulmes : Administrateur
CIMENTS FRANCAIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Asment de Temara : Administrateur</li> <li>• Cimmar : Administrateur</li> <li>• Procimar : Administrateur</li> <li>• Suez Cement : Administrateur</li> </ul>
COCIMAR	N/A
COFIPAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gacem : Administrateur</li> <li>• Procimar : Administrateur</li> </ul>
MENAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gacem : Administrateur</li> <li>• Suez Cement : Administrateur</li> </ul>
FIPAR HOLDING	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meditel : Administrateur</li> <li>• Tanger Med Port Authority : Administrateur</li> <li>• Tanger Med 2 : Administrateur</li> <li>• Lydec : Administrateur</li> <li>• Jorf Fertilizers Company V (filiale de l'OCP) : Administrateur</li> <li>• Peugeot Citroën Automobiles Maroc : Administrateur</li> <li>• Afma : Administrateur</li> <li>• Afrika SMDC : Administrateur</li> <li>• Crown Packaging Maroc : Administrateur</li> <li>• Les Domaines Zniber : Administrateur</li> </ul>

CIMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMA : Administrateur</li> <li>• Al Mada Holding : Administrateur</li> <li>• AG Immobilier : Administrateur</li> <li>• Atlas Hospitality Morocco : Administrateur</li> <li>• Banque Centrale Populaire : Administrateur</li> <li>• Brasseries du Maroc : Administrateur</li> <li>• CFG Bank : Administrateur</li> <li>• Cosumar : Administrateur</li> <li>• Eqdom : Administrateur</li> <li>• IMC : Administrateur</li> <li>• Jofr Fertilizers Company V : Administrateur</li> <li>• LafargeHolcim Maroc : Administrateur</li> <li>• Olea Capital Fund : Administrateur</li> <li>• Risma : Administrateur</li> <li>• Sapress : Administrateur</li> <li>• Société de Sel de Mohammedia : Administrateur</li> <li>• Somed : Administrateur</li> <li>• Sonasid : Administrateur</li> <li>• Warak Press : Administrateur</li> </ul>
ABOU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maroc Telecom : Administrateur</li> <li>• Rebab Company : Administrateur</li> </ul>



37, Boulevard Abdelatif Benkadour  
20 050, Casablanca. Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca. Maroc

Aux Actionnaires de la Société  
**CIMENTS DU MAROC S.A.**  
621, Boulevard Panoramique  
20 150 Casablanca

#### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société Ciments du Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.518.303.944,72 dont un bénéfice net de MAD 1.138.851.453,70. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

#### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments du Maroc au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-19, nous vous informons que la société Ciments du Maroc a procédé au cours de l'exercice 2019 à la création de la société « Betosaha » avec un capital de MMAD 10 détenu à 51% par Ciments du Maroc.

Casablanca, le 23 avril 2020

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**  
  
**ERNST & YOUNG**  
37, Boulevard Abdelatif Ben Kadour  
20 050 CASABLANCA - MAROC  
Tél : (212-2) 2 39 79 00 - Fax : (212-2) 2 39 02 26  
**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**  
  
**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**  
101, Bd Abdelmoumen  
20 360 CASABLANCA  
Tél : 0522 423 423 (L.G.)  
Fax : 0522 423 400  
**Adnane LOUKILI**  
Associé

## TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

### Résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire annuelle

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et approuve, à toutes fins utiles, les modalités d'arrêté des comptes et de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration réuni le 20 mars 2020.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **1138 851 453,70 MAD**.

L'Assemblée Générale approuve également les comptes consolidés au 31 décembre 2019 qui lui sont présentés se soldant par un résultat net de l'ensemble consolidé de **1081 260 milliers de MAD**.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net de 1138 851 453,70 MAD ainsi qu'il suit :

Bénéfice net comptable	1 138 851 453,70 MAD
Augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire	1 435 588 485,58 MAD
Soit un bénéfice distribuable de	2 574 439 939,28 MAD
Dividendes aux actionnaires (soit 85 dirhams par action)	1 227 060 340,00 MAD
Au compte report à nouveau	1 347 379 599,28 MAD

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux Commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission de M. Mustapha FARIS et de M. Abdallah BELKEZIZ de leurs fonctions d'administrateurs et ce, avec effet à l'issue du Conseil d'administration en date du 20 mars 2020. L'Assemblée Générale remercie MM. FARIS et BELKEZIZ pour les efforts déployés pendant leurs mandats et leur consent quitus entier et définitif.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Mohamed CHAÏBI en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Abdellatif ZAGHNOUN en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

#### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de CIMENTS FRANCAIS en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

#### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation par le Conseil d'administration du 20 mars 2020 de Mme Amina FIGUIGUI en tant qu'administrateur indépendant suite à la démission de M. Mustapha FARIS en tant qu'administrateur et décide conformément aux dispositions de l'article 49 de la Loi, de ratifier sa nomination et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

#### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation par le Conseil d'administration du 20 mars 2020 de M. Ahmed NAKKOUCH en tant qu'administrateur indépendant suite à la démission de M. Abdallah BELKEZIZ en tant qu'administrateur et décide conformément aux dispositions de l'article 49 de la Loi, de ratifier sa nomination et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

#### ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet MAZARS expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

#### DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet ERNST & YOUNG expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de ne pas le renouveler.

#### TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux comptes le cabinet PwC Maroc et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

#### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2 060 000 MAD bruts le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration.

#### QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

### Résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire

#### SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve article par article puis dans son ensemble le nouveau texte des statuts refondus de la Société mis en harmonie avec les dispositions de la Loi telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-19.

#### DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.



### PRINCIPES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

#### 1- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de la Société Ciments du Maroc sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité.

#### 2- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés Indusaha, Africim et Betosaha sur lesquelles la Société Ciments du Maroc exerce un contrôle exclusif. La société MAESTRO est intégrée à 50 %.

#### 3- MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés contrôlées de manière exclusive et à l'exception de celles exclues du périmètre de consolidation sont intégrées globalement, la société sous influence notable faisant l'objet d'une intégration par mise en équivalence.

#### 4- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels retraités selon les Normes Marocaines. Ces retraitements portent sur :

- les immeubles acquis au moyen de contrat de leasing ;
- les écarts de conversion ;
- les provisions à caractère fiscal ;
- la réévaluation de fusion ;
- les actifs en non valeur ;
- les résultats internes (dividendes).

#### 5- PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

##### - Écarts d'acquisition :

la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. L'écart positif, inscrit à l'actif sous la rubrique « Écarts d'acquisition » est amorti linéairement sur une durée de 20 ans.

##### - Immobilisations incorporelles :

elles se composent principalement des logiciels et licences enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition et le fonds de commerce. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

##### - Immobilisations corporelles :

elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production pour celles produites en interne. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisations usuelles au Maroc. Ainsi les constructions sont amorties sur 20 ans, les installations techniques, matériel et outillage sur 10 ans, le matériel informatique sur 6 ans et le matériel et mobilier de bureau, agencements et aménagements divers sur 10 ans.

##### - Immobilisations financières :

les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. À la clôture de l'exercice, les moins-values, le cas échéant, font l'objet de provision.

##### - Subventions d'investissements :

les subventions reçues par Ciments du Maroc et ses filiales consolidées figurent au passif du bilan consolidé parmi les capitaux propres.

##### - Créances et dettes en monnaies étrangères :

les gains latents et les pertes latentes de conversion sont pris en considération dans le compte de résultat.

##### - Contrats de location financement :

les biens acquis au moyen de contrats de location financement « leasing » font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif. Les actifs retraités sont identifiés dans le tableau d'évolution des immobilisations.

##### - Provisions réglementées :

les écritures passées pour la seule application des législations fiscales sont éliminées dans les comptes consolidés.

##### - Engagement de retraite et prestations assimilées :

les engagements comptabilisés, en matière d'indemnités de départ à la retraite et de couverture médicale du personnel retraité, sont calculés en appliquant une évaluation actuarielle. Cette évaluation a été confiée à un cabinet spécialisé.

##### - Impôts différés :

les impositions différées résultantes des décalages temporaires et des retraitements de consolidation sont calculées sur la base du taux en vigueur.

#### 6- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

#### 7- COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les données comparatives ont été retraitées et présentées selon les mêmes normes. Aucun changement n'est à relever.

## COMPTES CONSOLIDÉS

### Bilan actif consolidé au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

ACTIF	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>Actif immobilisé</b>	<b>2 250 590</b>	<b>2 675 360</b>
Écart d'acquisition	-	-
Immobilisations incorporelles	280 249	280 652
Immobilisations corporelles	1 625 418	2 026 304
Immobilisations financières	255 116	268 255
Actifs d'impôts différés	89 806	100 149
Titres mis en équivalence	-	-
<b>Actif circulant</b>	<b>3 911 218</b>	<b>3 750 256</b>
Stocks et en cours	470 432	517 831
Clients et comptes rattachés	724 588	750 792
Autres créances et comptes de régularisation	71 332	82 932
Valeurs mobilières de placement	2 584 282	2 357 860
<b>Disponibilités</b>	<b>60 584</b>	<b>40 841</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 161 808</b>	<b>6 425 616</b>

### Bilan passif consolidé au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

PASSIF	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>Capitaux propres part Groupe</b>	<b>4 763 827</b>	<b>4 925 798</b>
Capital	1 443 600	1 443 600
Primes	135 090	127 602
Réserves consolidées	2 119 976	2 342 641
Résultat net part Groupe	1 065 161	1 011 954
Autres	0	0
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>45 142</b>	<b>46 928</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>219 366</b>	<b>255 228</b>
<b>Dettes</b>	<b>1 133 473</b>	<b>1 197 662</b>
Emprunts et dettes financières	5 869	7 704
Fournisseurs et comptes rattachés	747 470	819 015
Autres dettes et comptes de régularisation	361 879	362 869
<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>18 255</b>	<b>8 074</b>
<b>Total du passif</b>	<b>6 161 808</b>	<b>6 425 616</b>

### Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	3 998 037	4 020 400
Autres produits d'exploitation	87 640	166 329
Achats consommés	-1 765 921	-1 864 191
Charges de personnel	-267 006	-265 377
Autres charges d'exploitation	-4 389	-76 024
Impôts et taxes	-27 679	-25 513
Dotations d'exploitation	-539 682	-529 520
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 481 000</b>	<b>1 426 104</b>
Charges et produits financiers	63 061	52 687
<b>Résultat courant</b>	<b>1 544 061</b>	<b>1 478 791</b>
Charges et produits non courants	-43 478	-50 501
Impôts sur les résultats	-419 323	-388 216
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>1 081 260</b>	<b>1 040 074</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mises en équivalence	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	-478
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 081 260</b>	<b>1 039 597</b>
<b>Résultat minoritaire</b>	<b>-16 099</b>	<b>-27 642</b>
<b>Résultat net part Groupe</b>	<b>1 065 161</b>	<b>1 011 954</b>
<b>Résultat net consolidé par action en dirhams</b>	<b>74</b>	<b>70</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>14 436 004</b>	<b>14 436 004</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2019

En milliers de dirhams

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>1 081 260</b>	<b>1 039 597</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	0	0
* Dotations nettes consolidées	442 438	478 180
* Reprises subventions d'investissements	0	0
* Variation des impôts différés	10 836	-3 769
* Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	0	0
* Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
* Autres impacts sans incidence sur la trésorerie	0	0
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>1 534 534</b>	<b>1 514 008</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	12 358	234 271
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 546 892</b>	<b>1 748 279</b>
Acquisitions d'immobilisations, nettes d'impôt	-80 003	-37 530
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	2 737	78
Variation immobilisations financières	13 139	7 833
Incidence des variations de périmètre	4 900	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-59 228</b>	<b>-29 619</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 227 060	-1 443 600
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-22 785	-35 280
Augmentations de capital en numéraire	0	0
Émissions d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-1 835	-1 753
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 251 680</b>	<b>-1 480 634</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>235 984</b>	<b>238 025</b>
Trésorerie d'ouverture	2 390 627	2 152 602
Trésorerie de clôture	2 626 611	2 390 627
Incidence des variations des monnaies étrangères	0	0
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>235 984</b>	<b>238 025</b>

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part groupe)

En milliers de dirhams

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			Total des capitaux propres
					Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Total autres	
<b>Situation au 31-12-2017</b>	<b>1 443 600</b>	<b>122 611</b>	<b>2 813 067</b>	<b>979 023</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 358 301</b>
Affectation du résultat 2017			979 023	-979 023				0
Distribution par l'entreprise consolidante			-1 443 600					-1 443 600
Résultat consolidé 2018				1 011 954				1 011 954
Augmentation du capital								0
Autres affectations		4 992	-5 848					-856
<b>Situation au 31-12-2018</b>	<b>1 443 600</b>	<b>127 602</b>	<b>2 342 641</b>	<b>1 011 954</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 925 798</b>
Affectation du résultat 2018			1 011 954	-1 011 954				0
Distribution par l'entreprise consolidante			-1 227 060					-1 227 060
Résultat consolidé 2019				1 065 161				1 065 161
Augmentation du capital								0
Autres affectations		7 487	-7 559					-71
<b>Situation au 31-12-2019</b>	<b>1 443 600</b>	<b>135 090</b>	<b>2 119 976</b>	<b>1 065 161</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 763 827</b>

ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

En milliers de dirhams

	Valeurs brutes au 31-12-2018	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Cessions et sorties	Valeurs brutes au 31-12-2019
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>9 550</b>					<b>9 550</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>325 132</b>		<b>157</b>	<b>342</b>		<b>325 317</b>
Brevets marque droits et valeurs similaires	46 532		157	342		46 717
Fonds commercial	278 600					278 600
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 052 672</b>	<b>80 036</b>		<b>-342</b>	<b>152 846</b>	<b>7 979 520</b>
Terrains	125 117			14 745		139 862
Constructions	1 623 408			9 930	6 565	1 626 773
Installations techniques, matériel et outillage	5 942 464			71 226	118 616	5 895 074
Matériel de transport	87 985			17	17 303	70 699
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	113 834			2 892	10 362	106 364
Immobilisations en cours	159 863	80 036		-99 152		140 747
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 655 368</b>	<b>8 907</b>	<b>22 046</b>			<b>1 642 229</b>
Titres de participation non consolidés	1 610 151		300			1 609 851
Prêts immobilisés	16 761	6 115	14 007			8 869
Autres créances financières	28 457	2 791	7 739			23 509
<b>Titres mis en équivalence</b>						
<b>Total</b>	<b>10 042 722</b>	<b>88 942</b>	<b>22 203</b>	<b>0</b>	<b>152 846</b>	<b>9 956 616</b>

ÉVOLUTION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

En milliers de dirhams

	Montants au 31-12-2018	Dotations	Reprises	Cessions et sorties	Virements poste à poste	Montants au 31-12-2019
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>9 550</b>					<b>9 550</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>44 480</b>	<b>777</b>		<b>189</b>		<b>45 068</b>
Brevets marque droits et valeurs similaires	44 480	777		189		45 068
Fonds commercial						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 026 368</b>	<b>463 235</b>	<b>853</b>	<b>134 649</b>		<b>6 354 102</b>
Terrains						
Constructions	996 307	59 694		6 565		1 049 436
Installations techniques, matériel et outillage	4 843 823	398 483	853	100 614		5 140 839
Matériel de transport	87 525	131		17 282		70 374
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	98 713	4 927		10 188		93 453
Immobilisations en cours						
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 387 113</b>					<b>1 387 113</b>
Titres de participation non consolidés	1 385 548					1 385 548
Prêts immobilisés	1 270					1 270
Autres créances financières	295					295
<b>Titres mis en équivalence</b>						
<b>Total</b>	<b>7 467 511</b>	<b>464 490</b>	<b>853</b>	<b>134 838</b>		<b>7 795 833</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

### FLUX DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de dirhams

	Montants au 31-12-2018	Dotations	Reprises	Montants au 31-12-2019
Provisions pour risques	959	0	270	689
Provisions pour charges	249 837	17 467	52 174	215 131
Provisions pour impôts	4 432	0	886	3 546
<b>Total</b>	<b>255 228</b>	<b>17 467</b>	<b>53 330</b>	<b>219 366</b>

### TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS 31/12/2019

En milliers de dirhams

Sociétés non consolidées	% détention du groupe	Capital social	Résultat net au 31-12-2019	Valeur nette au 31-12-2019	Valeur nette au 31-12-2018	Variation
SUEZ CEMENT COMPANY (1)	11,70%	909 283	-748 033	215 287	215 287	0
CINORD (2)	15,00%	2 225 000	20 233	8 421	8 421	0
BANQUE POPULAIRE				145	145	0

(1) Le capital social et le résultat net sont exprimés en millier de livre égyptienne

(2) Le capital social et le résultat net sont exprimés en millier d'ouguiya mauritanienne

### TABLEAU DES CRÉANCES

En milliers de dirhams

	Valeur brute au 31-12-2019	Moins d'un an	Plus d'un an	Dépréciation	Valeur nette au 31-12-2019	Valeur nette au 31-12-2018
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>784 545</b>	<b>784 545</b>		<b>59 956</b>	<b>724 588</b>	<b>750 792</b>
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>74 102</b>	<b>74 102</b>	<b>0</b>	<b>2 772</b>	<b>71 333</b>	<b>82 932</b>
Fournisseurs débiteurs	3 822	3 822		903	2 919	513
Personnel	6 660	6 660		619	6 040	1 652
État	27 185	27 185		0	27 185	45 466
Comptes d'associés	908	908		0	908	908
Autres débiteurs	35 068	35 068		1 249	33 821	27 934
Comptes de régularisation actif	422	422		0	422	6 434
Écart de conversion actif	37	37		0	37	25
<b>Total</b>	<b>858 647</b>	<b>858 647</b>	<b>0</b>	<b>62 728</b>	<b>795 921</b>	<b>833 724</b>

### TABLEAU DES DETTES

En milliers de dirhams

	Montants au 31-12-2019	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants au 31-12-2018
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>5 869</b>	<b>1 835</b>	<b>4 034</b>	<b>0</b>	<b>7 704</b>
Emprunts bancaires long terme	5 869	1 835	4 034		7 704
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>747 470</b>	<b>747 470</b>			<b>819 015</b>
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>359 032</b>	<b>359 032</b>			<b>360 515</b>
Clients créditeurs, avances et acomptes	15 821	15 821			16 394
Personnel	20 408	20 408			18 716
Organismes sociaux	27 086	27 086			26 870
État	229 787	229 787			240 457
Comptes d'associés	13 399	13 399			12 622
Autres créanciers	16 889	16 889			37 061
Comptes de régularisation passif	0	0			0
Provisions pour risques et charges	33 954	33 954			9 899
Écart de conversion Passif	1 688	1 688			-1 505
<b>Total</b>	<b>1 112 371</b>	<b>1 108 337</b>	<b>4 034</b>	<b>0</b>	<b>1 187 233</b>

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers de dirhams

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>Engagements donnés</b>	<b>67 425</b>	<b>63 772</b>
Cautions de garantie	67 425	63 772
Autres engagements donnés		
<b>Engagements reçus</b>	<b>604 684</b>	<b>550 012</b>
Avals et cautions reçus	199 598	165 755
Autres engagements reçus	405 086	384 257

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Activité	Pourcentage d'intérêt 2018	Pourcentage d'intérêt 2019	Méthode de consolidation
<b>Ciments du Maroc</b>	Ciment	100 %	100 %	Intégration globale
<b>Indusaha</b>	Ciment	91 %	91 %	Intégration globale
<b>AFRICIM</b>	Ciment	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
<b>MAESTRO DRYMIX</b>	Matériaux de construction	50 %	50 %	Intégration proportionnelle
<b>BETOSAHA</b>	Matériaux de construction	-	51 %	Intégration globale

### Variation du périmètre

Sortie du périmètre de la société Agadir ATLANTIQUE en décembre 2019  
Intégration dans le périmètre de la société BETOSAHA en décembre 2019

### ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au 31 décembre 2019

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT



37, Boulevard Abdelatif Benkadour  
20 050, Casablanca. Maroc

Aux Actionnaires de la Société  
**CIMENTS DU MAROC S.A.**  
621, Boulevard Panoramique  
20 150 Casablanca



101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca. Maroc

### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Ciments du Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 4 763 827 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 081 260. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 20 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

#### Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Ciments du Maroc, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Pour les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des états de synthèse relatifs aux effets de la pandémie de Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 23 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG  
  
ERNST & YOUNG  
37, Boulevard Abdelatif Ben Kadour  
20 050 CASABLANCA  
Tél : (212-21) 2 99 78 00 - Fax : (212-21) 2 99 02 26  
Abdellam BERRADA ALLAM  
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
  
MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
101, Bd. Abdelmoumen  
20 360 CASABLANCA  
Tél. : 0522 423 423 (L.G.)  
Fax : 0522 423 400  
Adnane LOUKIL  
Associé



37, Boulevard Abdelatif Benkadour  
20 050, Casablanca. Maroc

Aux Actionnaires de la société  
**CIMENTS DU MAROC S.A.**  
621, Boulevard Panoramique  
20 150 Casablanca

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-19

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2019.

### 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

#### 2.1. Conventions conclues avec la société HeidelbergCement AG

##### 2.1.1. Contrat de services

- Personne concernée : Personne concernée : HeidelbergCement AG (actionnaire indirect) ; Hakan GURDAL (Administrateur Directeur Général).
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Prestations de services (conseil et ingénierie)
- Modalités essentielles : Convention portant sur les modalités régissant les services de conseil et d'ingénierie effectués par HeidelbergCement AG pour le compte de Ciments du Maroc. La convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et précise les taux horaires de facturation en fonction de l'expertise et la qualification des prestataires de services.



101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca. Maroc

- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en charges en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 1 051.
  - Le montant décaissé en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 321.

##### 2.1.2. Contrat-Cadre de Licence (Master Licence Agreement)

La convention écrite conclue avec HeidelbergCement AG le 19 octobre 2018 pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018, regroupe deux contrats à savoir :

- **Contrat de Licence** :
  - Personne concernée : HeidelbergCement AG (actionnaire indirect) ; Hakan GURDAL (Administrateur Directeur Général).
  - Forme de la convention : Ecrite
  - Nature et objet de la convention : Contrat de licence portant sur les différents droits de propriété intellectuels notamment les brevets et savoir-faire.
  - Modalités essentielles : La convention porte sur les modalités de mise à disposition de la propriété intellectuelle HC et ses modalités de facturation par branche d'activité (Ciment, BPE, Granulats) à Ciments du Maroc.
  - Montants comptabilisés :
    - Le montant comptabilisé en charges en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 38 875.
    - Le montant décaissé en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 8 433.
- **Contrat de prestations de services** :
  - Personne concernée : HeidelbergCement AG (actionnaire indirect) ; Hakan GURDAL (Administrateur Directeur Général).
  - Forme de la convention : Ecrite
  - Nature et objet de la convention : Contrat de prestation de services, de conseil et d'assistance.
  - Modalités essentielles : Convention portant sur les modalités de répartition des coûts du siège HC AG et des coûts engagés par la Direction régionale AEM selon la méthode du coût de revient majoré.
  - Montants comptabilisés :
    - Le montant comptabilisé en charges en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 16.173 (allocation coût informatique Groupe 4 655 KMAD, frais de siège HC-Group 6 789 KMAD, contrat maintenance SAP Accenture 1 117 KMAD et refacturation des frais de personnel 4 200 KMAD).
    - Aucun décaissement n'a été effectué au cours de l'exercice 2019.

##### 2.1.3. Contrat de Recherche & Développement pour la culture des algues à l'usine de Safi

- Personne concernée : HeidelbergCement AG (actionnaire indirect) ; Hakan GURDAL (Administrateur Directeur Général).
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Contrat de recherche et développement.

- Modalités essentielles : Convention prenant effet à partir du 15 février 2018 qui désigne Ciments du Maroc comme étant sous-traitant de HCAG dans le domaine de recherche et développement de la culture de micro-algues à l'usine de Safi. HeidelbergCement s'engage à rembourser les coûts payés par la société Ciment du Maroc dans le cadre du projet avec une marge de gestion de 7%.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 12 118.
  - Aucun encaissement n'a été effectué au cours de l'exercice 2019.

## 2.2 Convention de mise à disposition du personnel conclue avec HeidelbergCement France S.A.S.

- Personne concernée : HeidelbergCement AG (actionnaire indirect); Hakan GURDAL (Administrateur Directeur Général).
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Convention de mise à disposition du personnel (Directeur des achats) détaché au profit de la société Ciments du Maroc.
- Modalités essentielles : La convention a été signée en date du 26.09.2018.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en charges en 2019 est de KMAD 3 597.
  - Le montant décaissé en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 1 488.

## 2.3 Convention de mise à disposition du personnel conclue avec Ciments Calcia

- Personne concernée : HeidelbergCement AG (actionnaire indirect); Hakan GURDAL (Administrateur Directeur Général).
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Convention de mise à disposition du personnel détaché au profit de la société Ciments du Maroc.
- Modalités essentielles : La convention couvre la durée allant du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017 et Ciments du Maroc s'engage (à travers cette convention) à rembourser les coûts payés par la société Ciments Calcia au salarié.
- Montants comptabilisés :
  - Aucune charge n'a été comptabilisée en 2019 au titre de cette convention.
  - Le montant décaissé en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 6.024.

## 2.4 Conventions conclues avec Maestro Drymix

### 2.4.1. Convention de refacturation des frais de maintenance, eau et électricité

- Personne concernée : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur); M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Non écrite
- Nature et objet de la convention : Convention portant sur les modalités de refacturation des frais de maintenance, eau et électricité par Ciments du Maroc pour le compte de la société Maestro Drymix.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 81 HT.
  - Le montant encaissé en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 54.

### 2.4.2. Conventions d'avances en compte courant accordées à Maestro Drymix

- Personnes concernées : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur); M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Conventions d'avances en compte au profit de la Société Maestro Drymix.
- Modalités essentielles :
  - La convention porte sur une avance en compte courant de KMAD 9 800. Elle est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature en date du 1<sup>er</sup> mars 2016.
  - L'avance en compte courant est productive d'intérêt au taux réglementaire des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés publié par la circulaire annuelle du Ministre de l'Economie et des Finances.
  - Un avenant à la convention, a été conclu en date du 03 juillet 2017, qui porte sur l'octroi d'une nouvelle avance de KMAD 2.500
  - En mai 2018, une nouvelle avance a été accordée de KMAD 2.500
  - En novembre 2018, Ciments du Maroc a participé à l'augmentation du capital de Maestro Drymix par incorporation d'une partie de son compte courant (KMAD 3 500).
- Montants comptabilisés :
  - Le montant des avances accordées par Ciments du Maroc à fin décembre 2019 s'élève à KMAD 11 300.
  - Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice 2019 est de KMAD 251 HT. Aucun montant n'a été encaissé en 2019.

### 2.4.3. Accord de vente de sable conclu avec Maestro Drymix

- Personnes concernées : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur); M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Contrat d'achat exclusif de sable auprès de Ciments du Maroc
- Modalités essentielles : Accord conclu entre Ciments du Maroc et Maestro Drymix en date du 05 novembre 2015 ayant pour objet la fourniture à long terme de plusieurs types de sable dédiés à la fabrication des mortiers et fixant le prix de vente de la tonne de sable hors TVA et Taxe spéciale sur sable à 220 MAD révisable annuellement d'un commun accord entre les parties.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 1 719 hors TVA et taxe spéciale sur le sable.
  - Le montant encaissé au cours de l'exercice 2019 s'élève à KMAD 2 146 TTC.

### 2.4.4. Accord de vente de ciment conclu avec Maestro Drymix

- Personne concernée : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur); M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Contrat d'achat exclusif de ciment auprès de Ciments du Maroc
- Modalités essentielles : Accord conclu entre Ciments du Maroc et Maestro Drymix en date du 05 novembre 2015 ayant pour objet, la fourniture à long terme des types de ciment dédiés à la fabrication des mortiers et fixant le prix de vente de la tonne de ciment « CPJ 45 » et du Ciment « CPJ 55 » à respectivement 1.014 MAD et 1.055 MAD hors TVA révisable annuellement d'un commun accord entre les parties.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 1 437 hors taxes.
  - Le montant encaissé en 2019 s'élève à KMAD 2 135 TTC.

#### 2.4.5. Contrat de service pour personnel détaché conclu avec Maestro Drymix

- Personnes concernées : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur) ; M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Refacturation des salaires et charges du personnel détaché auprès de Maestro Drymix (Directeur administratif et financier de Maestro)
- Modalités essentielles : Accord écrit conclu entre Ciments du Maroc et Maestro Drymix pour la refacturation à l'identique des salaires et charges du personnel détaché pour une durée de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction et prenant effet à partir du 1er janvier 2016.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2019 s'élève à KMAD 971 HT.
  - Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2019.

#### 2.4.6. Contrat de gestion conclu avec Maestro Drymix

- Personnes concernées : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur) ; M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Contrat de gestion
- Modalités essentielles : Contrat de gestion, conclu le 05 novembre 2015, ayant pour objet la fourniture des prestations de conseil et de services au profit de Maestro Drymix dans les différents domaines nécessaires à la conduite de ses activités. Maestro Drymix devra payer une redevance annuelle forfaitaire fixe de KMAD 108 HT.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 108 HT.
  - Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2019.

#### 2.4.7. Contrat de bail à usage professionnel conclu avec Maestro Drymix

- Personnes concernées : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur) ; M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Contrat de bail à usage professionnel
- Modalités essentielles : Contrat de bail conclu le 05 novembre 2015, ayant pour objet la location à usage professionnel au profit de Maestro Drymix d'une surface de 15 m<sup>2</sup> sise au 621, boulevard Panoramique, Casablanca. Le loyer mensuel est fixé à 2.000 MAD hors taxes et d'autres charges.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 24.
  - Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2019.

#### 2.4.8. Contrat de Bail Commercial « Dépôt » conclu avec Maestro Drymix

- Personnes concernées : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur) ; M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Contrat de bail commercial
- Modalités essentielles : Contrat de bail commercial, conclu le 5 novembre 2015, ayant pour objet la location au profit de Maestro Drymix d'une partie du dépôt couvert d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> sis à Km 9, Route d'El Jadida, Lissassfa, destiné à l'exercice de l'activité de la société. Ce contrat prend effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer mensuel s'élève à 100 MAD/m<sup>2</sup> hors taxes et autres charges.

- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention s'élève à KMAD 120 HT.
  - Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2019.

#### 2.4.9. Contrat de bail commercial « Terrain industriel » conclu avec Maestro Drymix

- Personnes concernées : CIMENT DU MAROC (Actionnaire et Administrateur) ; M. Matteo ROZZANIGO (Administrateur)
- Forme de la convention : Ecrite
- Nature et objet de la convention : Contrat de bail commercial
- Modalités essentielles : Contrat de bail commercial, conclu le 05 Novembre 2015, ayant pour objet la location au profit de Maestro Drymix d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup>, située sur le site abritant le centre de broyage « JORF » sis à la Commune de Moulay Abdallah, ville d'El Jadida, qui sera destiné à l'exercice de l'activité de la société. Ce contrat prend effet à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2016 pour une durée de 5 ans. Le loyer mensuel est fixé à 10 000 MAD hors taxes.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention est de KMAD 133 HT comprenant également les charges locatives.
  - Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2019.

### 2.5 Conventions conclues avec les sociétés civiles immobilières

#### 2.5.1 Convention conclue avec la société civile immobilière « ASSIF » : Avances sur acquisition de terrains

- Personne concernée : M. Mohamed CHAIBI est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « Assif »
- Forme de la convention : Tacite (non écrite).
- Nature et objet de la convention : avances pour l'acquisition de terrains
- Modalités essentielles : Avances faites à la Société Civile Immobilière « Assif », en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.
- Montants comptabilisés :
  - Le solde des avances accordées par Ciments du Maroc au titre de l'exercice 2019 s'élève à KMAD 1.976.
  - Aucun remboursement n'a été effectué au titre de l'exercice 2019.
  - Des avances de KMAD 250 ont été accordées à la SCI « Assif » au titre de l'exercice 2019.

#### 2.5.2 Convention conclue avec la société civile immobilière « AL ABDIA » : Avances sur acquisition de terrains

- Personne concernée : M. Mohamed CHAIBI est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « El Abdia »
- Forme de la convention : Tacite (non écrite).
- Nature et objet de la convention : avances sur acquisitions de terrains
- Modalités essentielles : Avances accordées par Ciments du Maroc à la Société Civile Immobilière « Al Abdia » en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant des avances accordées par Ciments du Maroc au titre de l'exercice 2019 s'élève à KMAD 12.966.
  - Aucun remboursement n'a été effectué au titre de l'exercice 2019.
  - Aucune avance n'a été accordée à la SCI « El Abdia » au titre de l'exercice 2019.



### 2.5.3 Conventions conclues avec la société civile immobilière « El Jadida Jorf » : avances sur acquisition de terrains auprès de la société civile immobilière

- Personne concernée : M. Mohamed CHAIBI est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « El-Jadida Jorf ».
- Forme de la convention : Tacite (non écrite).
- Nature et objet de la convention : avances sur acquisitions de terrains
- Modalités essentielles : Avances accordées par Ciments du Maroc à la Société Civile Immobilière « El Jadida Jorf » en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.
- Montants comptabilisés :
  - Le solde des avances accordées par Ciments du Maroc au 31 décembre 2019 s'élève à KMAD 1.904.
  - Un remboursement de KMAD 3.200 a été enregistré au cours de l'exercice 2019 relatif à une dation en paiement pour le même montant.
  - Aucune avance n'a été accordée à la SCI « El Jadida Jorf » au titre de l'exercice 2019.

### 2.5.4 Dation en paiement par la société civile immobilière « Terrains IMI » au profit de la société Ciments du Maroc

- Personne concernée : M. Mohamed CHAIBI est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « terrains IMI ».
- Forme de la convention : Ecrite.
- Nature et objet de la convention : avances sur acquisitions de terrains
- Modalités essentielles :
  - Ciments du Maroc devient propriétaire du terrain d'une superficie de 1 hectare 48 ares et 93 centiares sis, par dation en paiement, par acte notarié moyennant un montant de KMAD 825. Ce montant se compense avec pareille somme due par la société SCI « terrains IMI ».
  - Il a été convenu par une convention entre les deux sociétés de rétrocéder le terrain destiné à l'exploitation de ses activités au niveau de la Commune Rurale Ouled Abbou, à Ciments du Maroc, après que ledit terrain a bénéficié de l'attribution de l'attestation de vocation non agricole définitive.

### 2.5.5 Avances sur acquisition de terrains auprès de la société civile immobilière « Terrains IMI »

- Personne concernée : M. Mohamed CHAIBI est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « IMI ».
- Forme de la convention : Tacite (non écrite).
- Nature et objet de la convention : avances sur acquisitions de terrains
- Modalités essentielles : Avances accordées par Ciments du Maroc à la Société Civile Immobilière « Terrains IMI » en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.
- Montants comptabilisés :
  - Le solde des avances accordées par Ciments du Maroc au 31 décembre 2019 s'élève à KMAD 10.172.
  - Un remboursement de KMAD 11.500 a été enregistré au cours de l'exercice 2019 relatif à une dation en paiement pour le même montant.
  - Des avances de KMAD 41 ont été accordées à la SCI « IMI » au titre de l'exercice 2019.

### 2.5.6 Convention de dation en paiement conclue avec la Société Civile Immobilière Terrains Imi et avec la Société Immobilière El Jadida Jorf

- Personne concernée : M. Mohamed CHAIBI est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « El-Jadida Jorf » et la SCI « IMI ».
- Nature et objet de la convention : avances sur acquisitions de terrains.

- Modalités essentielles :
  - Dation conclue par acte notarié et ayant pour objet la vente d'un terrain, objet du titre foncier n°121.308/53 au de 20 hectares 24 ares 08 centiares sis à Berrechid à la Commune Ben Maachou au prix de KMAD 6.772, à Ciments du Maroc en contrepartie de ses créances chez les SCI « Imi » et « El Jadida Jorf » pour respectivement KMAD 5.210 et KMAD 1.562.
  - Dation conclue par acte notarié et ayant pour objet la vente d'un terrain, objet du titre foncier n°121.309/53 18 hectares 33 ares 92 centiares sis à Berrechid à la Commune Ben Maachou au prix de KMAD 6.136, à Ciments du Maroc en contrepartie de ses créances chez les SCI « Imi » et « El Jadida Jorf » pour respectivement KMAD 4.721 et KMAD 1.145.
  - Dation conclue par acte notarié et ayant pour objet la vente d'un terrain, objet du titre foncier n°121.310/53 2 hectares 88 ares 86 centiares sis à Berrechid à la Commune Ben Maachou au prix de KMAD 967, à Ciments du Maroc en contrepartie de ses créances chez les SCI « Imi » et « El Jadida Jorf » pour respectivement KMAD 744 et KMAD 223.

### 2.5.7 Convention conclue avec la société civile immobilière « MELK » : Avances sur acquisition de terrains

- Personne concernée : M. Mohamed CHAIBI est Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc et Gérant de la SCI « MELK ».
- Forme de la convention : Tacite (non écrite).
- Nature et objet de la convention : avances sur acquisitions de terrains
- Modalités essentielles : Avances accordées à la Société Civile Immobilière « Melk », en vue de l'acquisition de terrains destinés à son activité. Ces avances ne font pas l'objet de rémunération.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant des avances accordées par Ciments du Maroc au 31 décembre 2019 s'élève à KMAD 7.363.
  - Aucun remboursement n'a été effectué au titre de l'exercice 2019.
  - Aucune avance n'a été accordée à la SCI « Melk » au titre de l'exercice 2019.

### 2.6 Conventions conclues avec la société ITALCEMENTI S.p.A. : Contrat de sous-licences d'identité visuelle et de système de marque I.NOVA conclu avec la société ITALCEMENTI S.p.A.

- Personne concernée : Italcementi S.p.A. est actionnaire indirect de Ciments du Maroc à travers Cocimar et Procimar.
- Forme de la convention : écrite
- Nature et objet de la convention : Contrat de sous-licences d'identité visuelle et de système de marque I.NOVA, ayant pour objet, la concession par ITALCEMENTI S.p.A. au profit de Ciments du Maroc en tant que Licencié du droit d'utilisation et d'affichage non exclusif de l'identité visuelle et du système de marque I.NOVA, outil de communication, de marketing et de gestion des relations avec les clients.
- Modalités essentielles :
  - Ce contrat a été résilié en date du 16 novembre 2017, les deux parties ont décidé expressément de résilier ce contrat à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.
- Montants comptabilisés :
  - Aucune charge n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2019
  - Le montant décaissé au titre de l'exercice 2019 s'élève à KMAD 4.247 en lien avec le paiement de la facture relative au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.

**2.7 Convention de refacturation des honoraires, avocats et prestataires consultants conclue avec AFRICIM**

- Personne concernée : Ciments du Maroc est actionnaire majoritaire d'Africim. M. Matteo ROZZANIGO et M. Hakan GÜRDAL sont administrateurs des deux sociétés.
- Forme de la convention : écrite
- Nature et objet de la convention : refacturation des honoraires, des salaires et des prestations consultants à Africim.
- Modalités essentielles : Des frais ont été payés par Ciments du Maroc pour le compte d'Africim et refacturés à Africim au titre de l'exercice 2019.
- Montants comptabilisés :
  - Le montant comptabilisé en produits en 2019 au titre de cette convention est de KMAD 72 hors taxes.
  - Le montant encaissé au cours de l'exercice 2019 s'élève à KMAD 135.

Casablanca, le 23 avril 2020

**Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**



**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**



**Adnane LOUKILI**  
Associé

ÉTAT DES HONORAIRES  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	ERNST & YOUNG						MAZARS						Total
	Montant/Année			Pourcentage/Année			Montant/Année			Pourcentage/Année			
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	863 400	1 122 000	925 000	93%	97%	98%	424 000	403 000	403 000	95%	100%	100%	4 140 400
Émetteur													
Filiale													
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	31 525	15 221	17 380	3%	1%	2%	21 000	-	-	5%	0%	0%	85 126
Émetteur													
Filiale													
<b>Sous total</b>	<b>894 925</b>	<b>1 137 221</b>	<b>942 380</b>	<b>96%</b>	<b>98%</b>	<b>100%</b>	<b>445 000</b>	<b>403 000</b>	<b>403 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>4 225 526</b>
Autres prestations rendues	32 500	25 000	-	4%	2%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	57 500
Autres													
<b>Sous total</b>	<b>32 500</b>	<b>25 000</b>	<b>-</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>57 500</b>
<b>Total général</b>	<b>927 425</b>	<b>1 162 221</b>	<b>942 380</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>445 000</b>	<b>403 000</b>	<b>403 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>4 283 026</b>

LISTE DES COMMUNIQUÉS  
FINANCIERS

2020

Publication	Date de publication	Support
Communication trimestrielle : T4 2019	28/02/2020	Economiste
Communiqué post Conseil d'Administration du 20 mars 2020	23/03/2020	Economiste
Avis de réunion de l'Assemblée Général Mixte du 28 mai 2020	27/04/2020	Economiste

2019

Publication	Date de publication	Support
Communiqué nomination nouveau Directeur Général	31/01/2019	Economiste
Communiqué post Conseil d'Administration du 28 mars 2019	01/04/2019	Economiste
Comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2019	03/04/2019	Economiste
Avis de réunion AGO du 22 mai 2019	19/04/2019	Vie Eco
Avis de convocation AGM du 2 mai 2018	03/05/2019	Economiste Vie Eco
Communiqué post AGO du 22 mai 2019	24/05/2019	Economiste
Communiqué Ciments du Maroc signe un accord pour l'acquisition de projets de cimenterie	29/07/2019	Le Matin
Indicateurs trimestriels Q2 2019	30/08/2019	Economiste
Communiqué post Conseil d'Administration du 20 septembre 2019	23/09/2019	Economiste
Comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019	30/09/2019	Economiste
Communication trimestrielle : T3 2019	29/11/2019	Economiste
Communiqué HC réduit sa participation dans Ciments du Maroc	29/11/2019	Site Ciments du Maroc

---

# INFORMATIONS JURIDIQUES

---



## INFORMATIONS JURIDIQUES

### RAISON SOCIALE

CIMENTS DU MAROC

### FORME

Société anonyme régie par la législation marocaine, et notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois n° 20-05 et n° 78-12 et par le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

### RC

Registre chronologique n° 2535.  
Registre analytique n° 70617.

### DATE DE CONSTITUTION

28 juin 1951.

### OBJET

La société a pour objet :

à titre principal : la fondation, l'acquisition, l'exploitation d'usines à ciment, à chaux ou autres liants hydrauliques et matériaux de construction au Maroc ou en tout autre pays, et généralement tout ce qui a rapport à la fabrication, au commerce, à l'industrie, aux applications de tous liants hydrauliques et de tous matériaux de construction ainsi que de tous produits entrant dans cette fabrication ou de tous produits pouvant en dériver, à titre accessoire : toutes études, recherches, expériences et essais intéressant ces applications techniques et industrielles, d'une manière générale : toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.

### SIÈGE SOCIAL

621, boulevard Panoramique, 20150 Casablanca.

### DURÉE

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter de sa constitution définitive.

### CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1443600400DH, divisé en 14436004 actions ayant une valeur nominale de 100 DH.

### DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées, rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social, 621, boulevard Panoramique, 20150 Casablanca.

### EXERCICE SOCIAL

Du 1er janvier au 31 décembre.

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges de période, de tous amortissements et de toutes provisions, généralement quelconques, constituent le résultat net de l'exercice. En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de 5 % affecté à un fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets reportés. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tout fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu aux jours, heure et lieu indiqués sur l'avis de convocation. Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées sur justification de la propriété de ses titres, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit sous la forme d'un certificat d'immobilisation de ses titres au porteur bloqués pendant les cinq jours qui précèdent l'Assemblée.

### ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles détenues par les administrateurs, qui seront nominatives conformément à la loi.

### DROIT DE VOTE

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

### FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui vient à posséder ou à céder un nombre d'actions représentant plus de 5 % ou un multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote de la société, est tenu d'en informer ladite société, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et la Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca (SBVC). À défaut, l'actionnaire perd le droit de vote sur les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de transfert non déclarée.

**Ciments du Maroc**

621, boulevard Panoramique, 20 150 Casablanca - Maroc  
Tél. : +212 522 85 94 50 à 59 - Fax : +212 522 50 45 80  
[www.cimentsdumaroc.com](http://www.cimentsdumaroc.com)



---

إسمنت المغرب  
**Ciments du Maroc**  
HEIDELBERGCEMENT Group



إسمنت المغرب  
Ciments du Maroc  
HEIDELBERGCEMENT Group

# RAPPORT ESG

## 2019



إسمنت المغرب  
Ciments du Maroc  
HEIDELBERGCEMENT Group

Rapport extra-financier relatif aux  
**critères Environnementaux, Sociaux  
et de Gouvernance (ESG)**

Publié par Ciments du Maroc  
Avril 2020



# SOMMAIRE

## 04 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## 05 PROFIL DE CIMENTS DU MAROC

- Présentation du Groupe
- Implantation au Maroc
- Production et durabilité du Ciment
- Métiers

## 11 STRATÉGIE ET MANAGEMENT

- Vision et missions - engagements
- Responsabilité et organisation
- Défis et stratégie
- Engagement envers les parties prenantes
- Étude de matérialité

## 19 NOTRE DÉMARCHE RSE

- Engagements et ambitions
- Axes de la RSE
- Principales réalisations

## 24 RÉFÉRENTIEL ADOPTÉ

## 25 CHAMPS DU REPORTING

## 26 MÉTHODOLOGIE

## 27 ENVIRONNEMENT

- Management environnemental
- Efficacité énergétique
- Combustibles alternatifs
- Émissions CO2
- Exploitation des carrières et biodiversité
- Intégration dans l'environnement

## 33 SOCIAL

- Politique RH
- Santé, sécurité & hygiène
- Droits humains au travail

## 38 GOUVERNANCE

- Organes de gouvernance
- Gestion et contrôle des risques
- Gestion de la conformité
- Éthique déontologique et prévention de la corruption
- Relations avec les actionnaires

## 48 MAINTIEN DES BONNES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

- À proximité de nos sites de production
- Nos partenaires commerciaux
- Mise en œuvre et surveillance

## 50 ANNEXES

## 55 INDEX

**Nous sommes conscients que l'efficacité économique ne peut être atteinte qu'avec une gestion responsable de notre activité permettant d'assurer la continuité, sur le long terme, de notre entreprise.**

Le développement durable représente un élément essentiel de notre stratégie.

Nous avons ainsi adopté les engagements en termes de durabilité à l'horizon 2030 mis en place par notre maison mère HeidelbergCement Group. Ces engagements sont totalement alignés avec les objectifs des Nations Unies pour le Développement Durable.

Nous sommes également engagés à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies en termes de Droits de l'Homme, de code de travail, de la protection de l'environnement et de la prévention de la corruption.

#### **Responsabilité environnementale et sociétale**

Dans le cadre de notre stratégie orientée sur le développement durable, notre intégration avec l'environnement et avec les communautés avoisinant nos sites de production nous permet de réduire le risque encouru par notre activité.

Nous y parvenons en suivant une approche globale dans l'ensemble de nos activités. Notre stratégie de développement durable est axée sur notre responsabilité envers nos employés, nos riverains et notre environnement dans l'ensemble de nos sites de production.

L'une de nos préoccupations est également l'accompagnement de nos carrières dans la restauration

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Matteo Rozzanigo**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

de la biodiversité. Nous avons ainsi participé en 2018 au concours international « Quarry Life Award » lancé par HeidelbergCement Group et nous prévoyons de participer aux prochaines éditions.

#### **L'être humain au centre de nos préoccupations : Santé & Sécurité et Droits de l'homme**

La Santé & la Sécurité de nos employés est l'une de nos priorités.

Nous travaillons constamment pour minimiser les risques pour nos employés, sous-traitants et autres parties prenantes. En 2019, nous avons réalisé 0 fatalité. Nous restons concentrés sur la prévention des accidents dans nos sites tout en étant très vigilants sur la sécurité routière pour laquelle nous avons développé plusieurs initiatives. Nous visons de maintenir ainsi notre objectif de zéro fatalité qui fait également partie de l'un des engagements de durabilité à l'horizon 2030.

Aussi, nous sommes engagés à respecter les droits de l'Homme. En plus des conditions de travail, notre engagement couvre également notre responsabilité envers nos riverains ainsi que la sélection de nos prestataires de services et clients.

#### **Ciments du Maroc : engagé pour une activité durable**

À Ciments du Maroc, nous sommes tous engagés à conduire nos activités de manière durable et en tenant compte des défis économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux. Nous souhaitons maintenir notre croissance tout en créant une valeur ajoutée durable pour nos actionnaires, nos clients, nos employés, nos riverains, nos fournisseurs, nos sous-traitants, nos partenaires économiques et pour notre environnement.

De ce fait, nous allons continuer à intégrer les objectifs aussi bien économiques qu'environnementaux et sociaux à notre stratégie et à notre gestion quotidienne.

# PROFIL DE CIMENTS DU MAROC

- Présentation du Groupe
- Implantation au Maroc
- Production et durabilité du Ciment
- Métiers

إسمنت المغرب  
Ciments du Maroc  
HEIDELBERGCEMENT Group

01

# Présentation du Groupe

## À propos de nous

Ciments du Maroc, filiale d'HeidelbergCement, est le 2<sup>e</sup> cimentier au Maroc et le premier opérateur dans le béton prêt à l'emploi et les granulats.

Le dispositif industriel ciment est constitué de 3 usines de ciment (Aït Baha - certifiée du Système de Management Énergétique selon le référentiel ISO 50001 v2011, Had Hrara dans la région de Safi et M'zoudia dans la région de Marrakech), 2 centres de broyage : à Laâyoune et à Jorf Lasfar.

L'activité matériaux dispose quant à elle de 4 carrières de granulats et 26 centrales à béton.

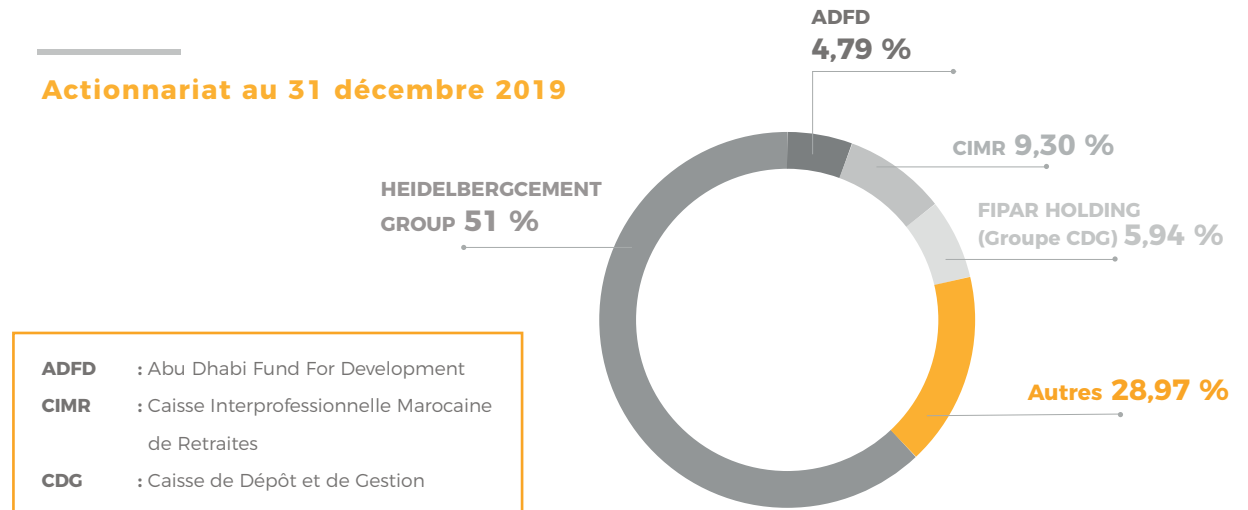
## Forme juridique

Société anonyme régie par la législation marocaine, et notamment la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois n° 20-05 et n° 78-12 et par le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

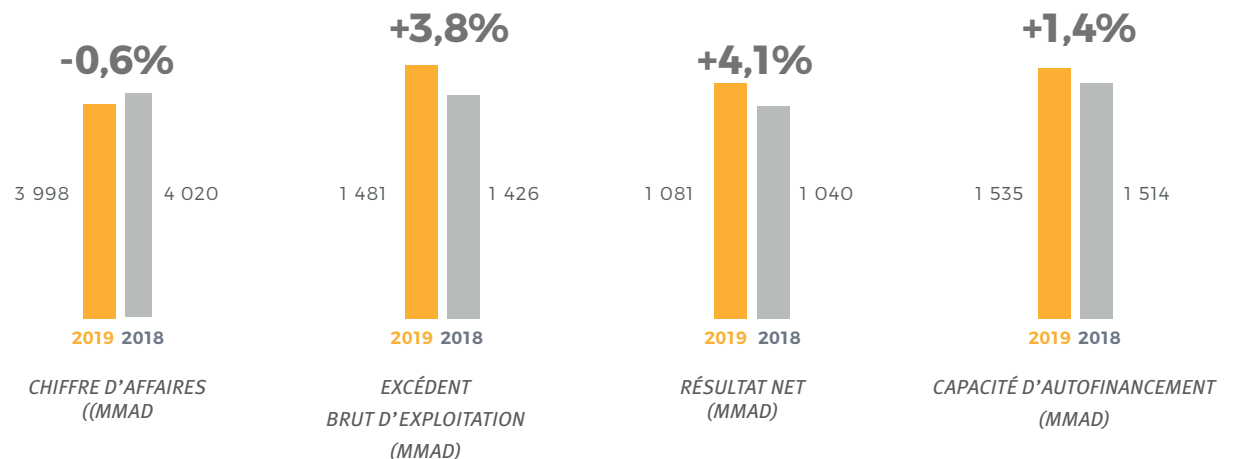
## Capital

1.443.600.400 MAD






















## Actionnariat au 31 décembre 2019



## Comptes consolidés au 31 décembre 2019








# Implantation au Maroc

VILLES	DISPOSITIF
Aït Baha	1  1 
Marrakech	1  1 
Safi	1  1 
Berrechid	1 
El Jadida	3 
Benslimane	1 
Rabat	3 
Casablanca	8  
Settat	1 
Tanger	1 
Oulad Abbou	1 
Jorf Lasfar	1 
Oued Souss	1 
Agadir	3 
Laâyoune	5  1  1 

-  3 cimenteries
-  2 centres de broyage
-  26 centrales BPE
-  5 carrières granulats
-  1 parc éolien
-  Siège social

# Production et durabilité du ciment

## ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

-  Consommation d'énergie
-  Consommation de matières premières
-  Écosystème et protection du paysage
-  Émissions d'air
-  Utilisation d'eau
-  Trafic
-  Bruit
-  Gaz à effet de serre

## ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Développement économique régional, modernisation des infrastructures, transfert de technologie, emploi, santé et sécurité des employés, santé et bien-être communautaire, soutien à la communauté.

### Exploitation des carrières

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

### Concassage

- 
- 
- 

### Préhomogénéisation

- 
- 
- 

### Broyage

- 
- 
- 

### Cuisson

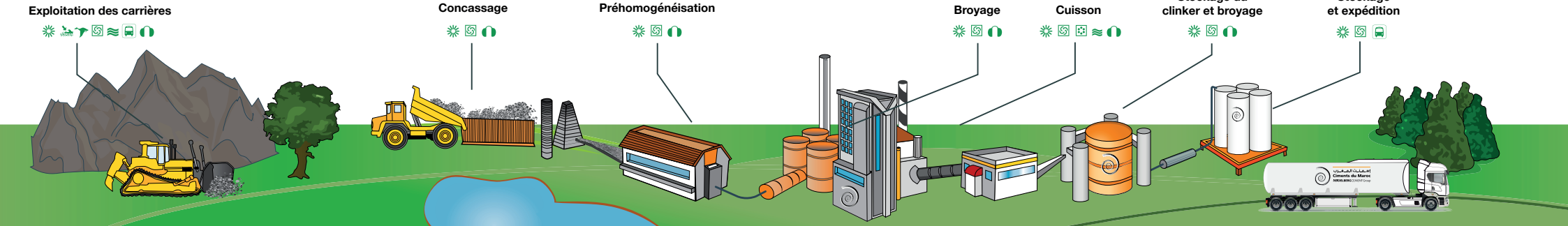
- 
- 
- 
- 
- 
- 

### Stockage du clinker et broyage

- 
- 
- 

### Stockage et expédition

- 
- 
- 



## Métiers

### Le ciment

Le ciment est un produit dont la production requiert des investissements lourds et des réserves en matières premières suffisantes et de bonne qualité.

Les usines de Ciments du Maroc sont installées à proximité de carrières dont les réserves permettent de faire face aux besoins d'exploitation à long terme. Les matières premières prélevées dans les carrières (calcaire 80% et argile 20%) sont concassées, broyées finement puis séchées : elles donnent le «cru».

Porté à une température avoisinant les 1450 °C dans un four rotatif, ce cru subit ensuite des réactions chimiques complexes qui le transforment en clinker. Étape finale, le ciment est obtenu en broyant finement le clinker avec du gypse et divers ajouts qui déterminent les qualités attendues du produit final.

### Le béton prêt à l'emploi (BPE)

**Les bétons prêts à l'emploi permettent de répondre aux différents besoins des entrepreneurs du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et du génie civil.**

Le BPE est un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants, dont la composition répond à des exigences techniques très rigoureuses. Il durcit pour former le matériau de construction le plus couramment utilisé dans le monde. Sa résistance à la traction et à la pression, sa durabilité, ses temps de prise, sa facilité de pose, son esthétique et sa maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction sont les principales caractéristiques que nos clients prennent en compte pour l'achat du béton. Il est livré par des camions toupies directement sur les chantiers aux entreprises de construction.

En garantissant une qualité régulière, une cadence importante des livraisons et une assistance à la mise en œuvre, le BPE permet aux entreprises de gagner du temps et d'assurer leurs prestations dans des délais plus rapides.

### Les granulats

**Les granulats servent de matière première pour le béton, la maçonnerie, l'asphalte, ainsi que de matériaux de base pour la construction de routes, de remblais et de bâtiments.**

Les granulats sont des sables et des graviers naturels, provenant de carrières de roches alluvionnaires ou massives. Les granulats se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier par leur granulométrie et leur dureté. La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné et tous les granulats ne sont pas disponibles sur tous les marchés. Environ 70 % des granulats sont utilisés dans l'industrie du bâtiment et constituent les composants essentiels des matériaux de construction : béton, béton prêt à l'emploi, préfabrication... Le reste de la production est destiné aux travaux routiers.

### Ciment: les produits et services

Ciments du Maroc commercialise une gamme complète de produits cimentiers, adaptés aux besoins de ses clients et à tous les usages. Ces produits sont fabriqués dans nos usines conformément aux normes marocaines ou importés.

Ces produits peuvent être conditionnés en sacs (avec ou sans palettes) ou en vrac. Ils peuvent être livrés en FOB (vente départ usine) ou en CFR (vente rendu).

Lamaalem 35®

CimarPro 45®

Cimartob®

Cimagglo 55® et Cimagglo 55 ultra®

Awrach 55®

Almokaouem 45® et 55®

Teknicima 55®

Teknicima 65R®

### L'assistance technique

Ciments du Maroc offre à ses clients un service d'assistance technique reposant sur un laboratoire dédié à cet effet situé dans notre usine de Marrakech, et qui permet de réaliser une large palette de tests de pointe sur granulats, mortier, béton frais, béton durci, agglos et hourdis ainsi que des essais spéciaux : maturométrie, essais MBE (Mortier du Béton Équivalent), essais sur coulis de ciment ou identification rapide des ciments. Nos entreprises clientes des secteurs de la préfabrication, du béton prêt à l'emploi et de la route peuvent également compter sur les services de notre département assistance technique pour optimiser des études de formulation de béton, participer à la mise au point du processus industriel en préfabrication ou proposer des essais spécifiques liés au développement de nouvelles techniques.

### Une large gamme de produits béton organisée autour du concept de la performance.

Une nouvelle offre élargie et innovante de bétons prêts à l'emploi organisée autour du concept de la « Performance » pour toute les applications constructives. Le nouveau portefeuille produits béton permet aux clients d'accéder à un éventail complet de solutions constructives par performance et/ou par domaine d'application.

### Granulats

En ce qui concerne les granulats, il existe 5 classes granulaires :

- Les fillers (0/D avec  $D < 0,08\text{mm}$ ) ;
- Les sablons et sables (0/D avec  $D \leq 4\text{mm}$ ) ;
- Les gravillons et graviers (d/D avec  $d \geq 3\text{ mm}$  et  $D \leq 40\text{mm}$ ) ;
- Les graves (d/D avec  $d \geq 0\text{ mm}$  et  $D \leq 80\text{ mm}$ ) ;
- Les enrochements.





# STRATÉGIE ET MANAGEMENT

- Vision et missions - engagements
- Responsabilité et organisation
- Défis et stratégie
- Engagement envers les parties prenantes
- Étude de matérialité

02

## Vision et missions - engagements

Pour Ciments du Maroc, être un important opérateur cimentier signifie également agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement et de la société. Cette vision a façonné notre stratégie de développement durable.

### Vision et missions

Nous sommes conscients que pour atteindre notre objectif de développement à long terme, nous devons impérativement apporter une valeur ajoutée à notre Société. Nous avons donc bien intégré l'importance de la conservation des ressources naturelles qui représentent la base de notre activité. Nous avons ainsi généralisé notre responsabilité sociétale à l'ensemble de nos sites et auprès de l'ensemble de nos employés.

Pour ces derniers, notre objectif est de leur assurer un revenu stable et de hautes qualifications. Dans nos activités de production, nous nous assurons particulièrement de leur fournir les conditions de travail et les connaissances nécessaires pour garantir leur santé et sécurité au travail. Ceci nous permet de mettre à la disposition de nos clients des produits et des services de qualité renforçant ainsi notre partenariat.

Nous maintenons également de bonnes relations avec nos fournisseurs et nous attendons d'eux qu'ils respectent nos standards de durabilité. Notre activité est caractérisée par le respect des bonnes pratiques commerciales, des lois et réglementations ainsi que de l'intégrité. Nous encourageons la création de la valeur dans nos sites et participons au soutien des communautés locales. En visant la croissance, nous obtenons des résultats satisfaisants augmentant

ainsi la valeur de l'entreprise pour nos actionnaires. La croissance et les bons résultats sont également à la base de nos investissements dans la recherche et le développement pour aider à protéger l'environnement.

### Engagements de durabilité à l'horizon 2030

Ciments du Maroc a adopté les engagements de durabilité à l'horizon 2030 mis en place par sa maison mère, HeidelbergCement Group. Ces engagements décrivent nos actions les plus importantes en matière de promotion de la durabilité, et ce, dans l'ensemble de nos activités et de nos sites.

Les principes soulignés dans les engagements de durabilité à l'horizon 2030 sont les suivants :

- promouvoir la puissance économique et l'innovation ;
- atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail ;
- réduire notre empreinte environnementale ;
- faciliter l'économie circulaire ;
- être un bon voisin ;
- assurer la conformité et instaurer de la transparence.

## Engagements de durabilité à l'horizon 2030

Ciments du Maroc a adopté les engagements de durabilité à l'horizon 2030 mis en place par sa maison mère, HeidelbergCement Group. Ces engagements décrivent nos actions les plus importantes en matière de promotion de la durabilité, et ce, dans l'ensemble de nos activités et de nos sites. Les principes soulignés dans les engagements de durabilité à l'horizon 2030 sont les suivants :



### Promouvoir la puissance économique et l'innovation

«Nous assurons une rentabilité durable grâce à la gestion efficace de tous les processus et ressources et à l'innovation continue des produits et services».



### Atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail

«Nous nous sommes engagés à améliorer continuellement les conditions de santé et sécurité au travail de nos employés, fournisseurs et tiers».



### Réduire notre empreinte environnementale

«Nous nous sommes engagés à respecter notre part de la responsabilité globale de maintenir la hausse de température en dessous de 2 degrés Celsius, et nous continuerons à réduire nos impacts sur l'air, la terre et l'eau».



### Faciliter l'économie circulaire

«Nous conservons nos réserves naturelles en utilisant de plus en plus les ressources alternatives comme substituts aux matières premières naturelles».



### Être un bon voisin

«Nous nous sommes engagés à soutenir le développement social et économique de nos communautés voisines et à assurer une communication transparente à toutes nos parties prenantes».



### Assurer la conformité et instaurer de la transparence

«Nous adhérons aux normes internationales en matière de droits de l'homme, de lutte contre la corruption, et de normes de travail, et coopérons de manière proactive, ouverte et transparente avec toutes nos parties prenantes».



# Responsabilité et organisation

## Santé et sécurité au travail

L'efficacité de nos systèmes de gestion, appliqués dans l'ensemble de nos activités, contribue à garantir un processus d'amélioration continue conformément à notre stratégie de durabilité.

Dans le cadre de ces systèmes, nous avons défini des domaines de responsabilité et créé des structures qui soutiennent la mise en œuvre et le suivi efficaces des mesures que nous employons pour atteindre nos objectifs de durabilité. Ces objectifs sont axés sur la santé et la sécurité au travail, la protection de l'environnement et la conformité.

La santé et la sécurité au travail est l'une des valeurs fondamentales de notre entreprise, et c'est un domaine pour lequel tous les Directeurs sont responsables. Notre organisation de la sécurité au travail relève de la compétence du Directeur Général auquel le Chef du Département Sécurité rend compte directement. Ce dernier est épaulé par des animateurs sécurité dans l'ensemble des sites de production ainsi qu'au siège. Les mesures individuelles de santé et de sécurité au travail sont définies par le Groupe et localement par Ciments du Maroc en fonction de leur nature et de leur impact. Les mesures de sécurité au travail font partie de l'accord d'objectif personnel pour les membres du Comité de Direction, les Directeurs de sites et le middle management. À partir de 2020, la santé et sécurité au travail fera partie des objectifs de l'ensemble des cadres.

Enfin, chaque employé, sous-traitant et visiteur est responsable du respect des règles de sécurité au travail.

## Environnement

La protection de l'environnement fait partie intégrante de la stratégie de Ciments du Maroc qui est définie par le Conseil d'Administration. L'organisation de Ciments du Maroc comporte un Département Environnement au sein de la Direction Technique s'appuyant sur des responsables environnement dans les sites de production.

Le Département Environnement soutient des activités prospectives de HeidelbergCement dans le domaine de la durabilité environnementale à l'échelle locale. Ceci en appliquant les lignes directrices et les objectifs, en identifiant et diffusant les mesures pour atteindre ces objectifs, l'évaluation comparative interne et externe et la coordination des plans d'action.

## Conformité

L'organe de conformité est placé sous l'autorité du Directeur Général, auquel le « Compliance Officer » rend directement compte. La responsabilité de veiller à ce que le comportement des employés soit conforme à la loi et aux règlements incombe à tous les directeurs et, bien entendu, aux employés eux-mêmes.

## Défis et stratégie

Tout en minimisant les risques pour notre entreprise et en saisissant de nouvelles opportunités, nous développons simultanément des solutions aux défis environnementaux et sociaux. Ce travail se concentre sur les domaines suivants :

### Santé et sécurité au travail

Vu la nature de son activité, Ciments du Maroc accorde la plus haute importance à la santé et la sécurité au travail. Nous utilisons des outils précis pour améliorer nos performances en termes de sécurité au travail et pour sensibiliser nos employés et sous-traitants au respect des consignes de sécurité.

### Sécuriser l'approvisionnement en matières premières et préserver les ressources

Nos activités dépendent de l'accès à long terme aux matières premières à proximité de nos usines. Ces ressources sont limitées, et leur exploitation locale entraîne souvent des conflits d'intérêts. C'est pourquoi nous considérons la sécurité de l'approvisionnement en matières premières et la conservation des ressources comme des défis stratégiques essentiels. Notre stratégie de conservation des ressources dans la production de ciment inclut l'utilisation de matières premières et combustibles alternatifs.

### Protection de la biodiversité

La nature de notre activité nous contraint à empiéter temporairement sur les ressources hydriques, le sol, la flore et la faune pour l'approvisionnement en matières premières. En même temps, notre utilisation des terres crée des refuges pour les espèces animales et végétales. Nous exploitons nos carrières

conformément à la législation nationale et aux bonnes pratiques environnementales. D'ici 2030, nous avons pour objectif de gérer tous nos sites d'extraction sur la base de plans d'exploitation et de réhabilitation convenus avec les autorités locales en tenant compte des besoins de la communauté. Nous nous efforçons d'intégrer des recommandations pour la promotion de la biodiversité dans chaque nouveau plan de réhabilitation.

### Efficacité énergétique

La production de ciment nécessite beaucoup d'énergie. D'un point de vue économique et environnemental, il est donc impératif que nous augmentions encore notre efficacité énergétique. De par sa nature, la production de ciment entraîne également un niveau élevé d'émissions de CO<sub>2</sub>. Le Groupe auquel nous appartenons, HeidelbergCement, s'est engagé à assumer notre part de responsabilité dans la limitation de l'augmentation de la température mondiale à moins de 2°C. L'objectif déclaré par notre maison-mère est de réduire les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> de 30 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990, et de réaliser notre vision d'un béton neutre en CO<sub>2</sub> d'ici 2050.

Nous prévoyons d'atteindre cet objectif en augmentant la proportion de matières premières et de combustibles alternatifs neutres en CO<sub>2</sub>, en développant des types de ciment innovants avec une empreinte carbone plus faible et - à long terme - en capturant et en utilisant les émissions de CO<sub>2</sub>.

## Engagement envers les parties prenantes

Compte tenu de la forte orientation locale de nos activités, nous ne pouvons réussir à long terme que si nous entretenons de bonnes relations de coopération avec les différents acteurs de la société. Nous cherchons à établir et à maintenir un dialogue basé sur la confiance avec toutes les parties prenantes concernées. L'échange d'idées et d'opinions qui en résulte nous aide à identifier les problèmes critiques et à les résoudre à un stade précoce et de mieux exercer nos activités.

Le dialogue avec les parties prenantes au niveau local est opéré et supervisé par nos Directeurs d'usines qui sont soutenus par les Responsables administratifs locaux, les responsables environnement et le département communication.

La plupart de nos usines et carrières sont situées à proximité des communautés locales. Il va donc de soi que nous soyons à leur écoute, à l'écoute des autorités locales et à l'écoute des associations. Notre objectif est de concilier les intérêts de l'entreprise et ceux de la communauté locale. Les préoccupations de nos parties prenantes locales varient d'une région à une autre. En général, elles peuvent représenter une simple demande d'informations ou de visite ou encore des demandes de soutien d'actions sportives, culturelles et éducatives jusqu'à la demande d'aide ou de soutien dans la réalisation de projets locaux. Les parties prenantes pourraient émettre également des réserves quant aux mesures imminentes de modernisation et d'expansion, ainsi que des plaintes concernant des nuisances sonores ou par la poussière de nos usines et de nos carrières.

Nous répondons au mieux aux plaintes et fournissons des informations transparentes chaque fois que cela est possible.

Ciments du Maroc est membre de l'Association Professionnelle des Cimentiers qui est une association à but non lucratif regroupant l'ensemble des producteurs de ciment et de clinker au Maroc. Ce type d'adhésion favorise l'échange avec d'autres entreprises du même secteur sur une détermination commune à atteindre une plus grande durabilité. Les thèmes abordés portent sur la protection de l'environnement, les économies d'énergie, l'économie circulaire, la valorisation des déchets, la santé et la sécurité au travail, ainsi que les questions sociales et professionnelles. L'objectif commun est de promouvoir le développement durable et d'assumer collectivement la responsabilité sociale.

## Étude de matérialité

Nous avons utilisé une analyse de matérialité pour examiner la pertinence des différents thèmes de durabilité pour les différents groupes de parties prenantes et pour l'entreprise elle-même. L'analyse nous a ainsi aidé à identifier et à évaluer les enjeux les plus importants pour la réussite de notre entreprise aujourd'hui ou qui pourraient s'avérer importants à l'avenir.

### Engagement des parties prenantes

Afin de déterminer les thèmes pertinents pour Ciments du Maroc, nous avons comparé les thèmes de durabilité identifiés dans le cadre des différents systèmes de management avec les listes de thèmes utilisées par la Global Reporting Initiative (GRI) ainsi que celles mentionnées dans le cadre d'autres exigences de l'industrie, et avons examiné leur pertinence pour l'entreprise. Il en est ressorti 16 domaines d'actions que nous avons structurés.

L'étape suivante a consisté à élaborer une analyse du point de vue des parties prenantes et à déterminer l'impact social, économique et environnemental de notre activité. Ce processus a abouti à une matrice de matérialité qui a été utilisée dans le présent rapport.

Santé et sécurité au travail

Engagement envers les communautés locales

Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

Gestion préventive des risques

Approvisionnement

Performance financière pour les actionnaires

Transparence et renforcement du dialogue

Gestion de l'eau

Relation et dialogue avec les parties prenantes

Gestion des talents

Gouvernance

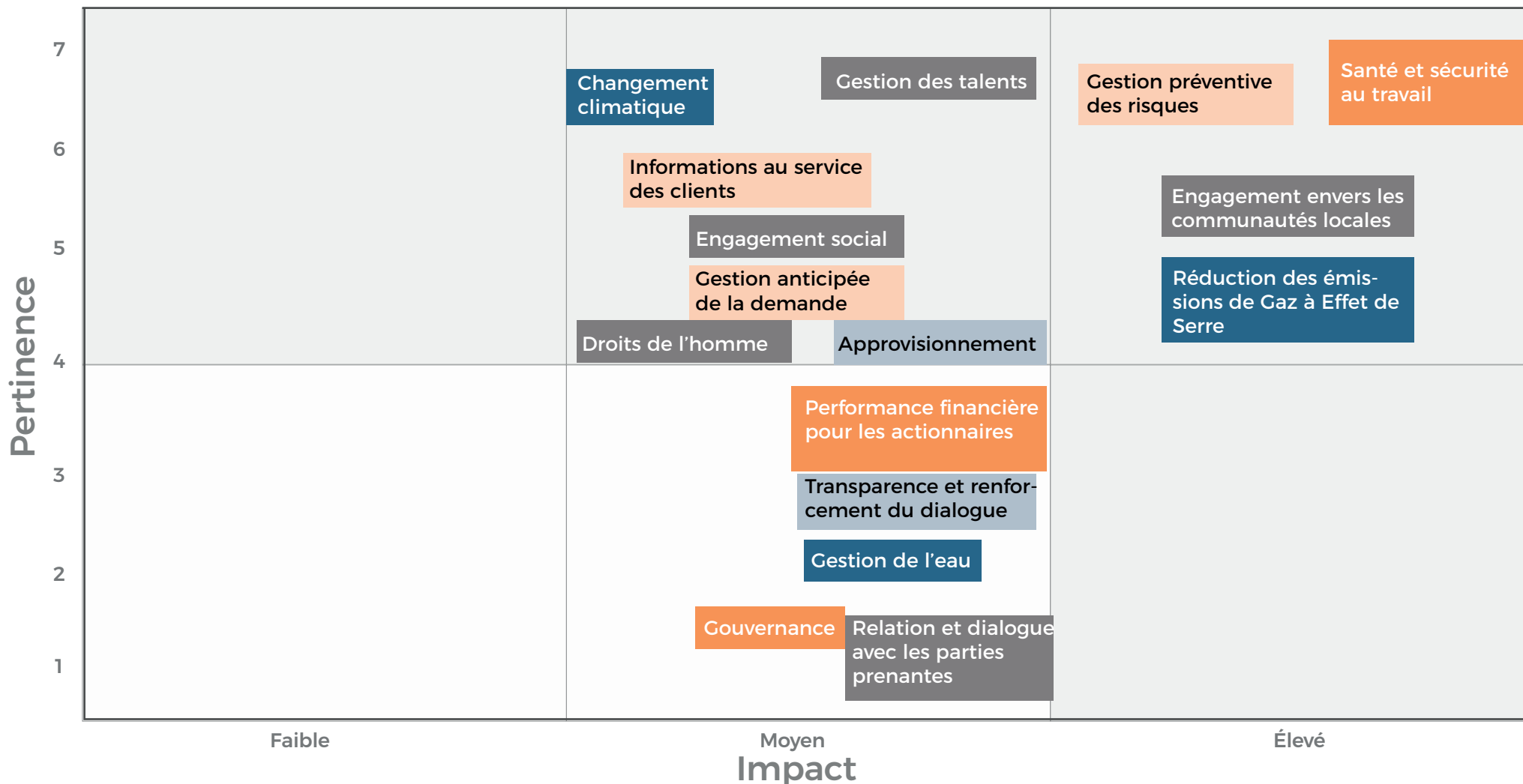
Engagement social

Gestion anticipée de la demande

Informations au service des clients

Droits de l'homme

## Matrice de matérialité





# NOTRE DÉMARCHE RSE

- Engagements et ambitions
- Axes de la RSE
- Principales réalisations

03

## Engagements et ambitions

L'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie de Ciments du Maroc n'est pas une démarche récente. En effet, nous avons toujours été convaincus que le développement de nos activités ne peut se faire sans prendre en considération les dimensions environnementale et sociale. Plus nous opérons en harmonie avec la Société et avec notre environnement, mieux nous nous développons.

L'ouverture et le dialogue, l'équité envers nos employés et envers nos partenaires commerciaux, un partenariat honnête et équitable avec les représentants de nos employés, la préservation des ressources naturelles et la minimisation de notre impact sur l'environnement sont donc les principes directeurs des activités de Ciments du Maroc. L'année 2019 a été l'occasion de renforcer notre engagement en recentrant davantage notre démarche sur nos parties prenantes. L'écoute de ces dernières nous a permis de mieux suivre l'évolution de notre environnement et de mettre en place des plans d'action adaptés.

Notre objectif a été de poursuivre notre croissance tout en créant de la valeur ajoutée pour nos clients, nos employés, nos actionnaires et nos communautés locales proches de nos sites de production.

La responsabilité sociétale, le maintien des bonnes relations avec nos parties prenantes et le bon voisinage sont aussi l'une des responsabilités de notre Comité de Direction et de nos Directeurs de sites. Ceci implique la compréhension des besoins ainsi que la sélection, la mise en place et le suivi des projets dédiés aux communautés locales. De cette façon, nous restons à l'écoute et plus proches que jamais de nos riverains.

Nous sommes tous mobilisés et attentifs aux défis pour conforter notre position d'acteur majeur sur le marché en préservant les intérêts de nos différentes parties prenantes et en participant activement au développement de notre pays.

## Axes de la RSE

La responsabilité sociétale, qui est au cœur de la stratégie de Ciments du Maroc, s'articule autour des axes suivants :

- architecture et infrastructures : nous apportons notre expertise, nos moyens financiers et nos produits dans la construction de bâtiments et d'infrastructures ;
- environnement et biodiversité : nous soutenons les initiatives pour la promotion de la protection de l'environnement et pour le renforcement de la diversité de la nature dans nos sites ;
- santé, éducation et culture : selon les besoins spécifiques de chaque région où sont implantés nos sites de production, nous soutenons les initiatives d'accès à la santé, à l'éducation et à la culture.

Nous avons également défini des critères d'évaluation pour assurer la transparence et l'efficacité de nos actions. Nous soutenons les projets et les initiatives qui sont implémentées à proximité de nos sites de production et ayant un impact sur les communautés avec qui nous avons un lien direct.



Architecture et infrastructures



Environnement et biodiversité



Santé, éducation et culture

## Principales réalisations

Durant les trois dernières années, nous avons mené plusieurs opérations qui nous ont rapprochés davantage avec nos parties prenantes. Parmi ces opérations, nous citons la distribution de cartables scolaires dans les écoles avoisinant nos sites de production, l'engagement dans des projets importants liés à la Santé et à l'Education dans la région d'Aït Baha ainsi que le soutien régulier d'associations dans leurs diverses actions sociales visant de combattre la précarité.

### Architecture et infrastructures

- Construction de passages et accès en béton à l'intérieur des cours de cinq écoles à Ayir.
- Aménagement d'un bassin de rétention des eaux en périphérie de la ville de Safi.
- Divers dons de ciment et matière pour la construction de routes, la réhabilitation des mosquées, la rénovation d'écoles, les travaux de reconstruction de murs d'endiguement ou de clôtures dans certains douars.
- Contribution au projet de construction du centre socio-éducatif et culturel Al Houda à Agadir.



### Environnement et biodiversité

- Depuis plus de dix ans, Ciments du Maroc participe au programme « Plages Propres » de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement par le parrainage de trois plages dans la région de Safi : Safi ville, Lalla Fatna et Kourram Daif.

Cette opération a consisté également en la mise à niveau des infrastructures, la construction de terrains de sport et l'installation d'équipements et de matériel de sécurité sur la plage. En 2018 par exemple, le village d'animation mis en place par Ciments du Maroc durant deux mois, sur la plage de Safi, a accueilli plus de 50 000 visiteurs.

- Soutien du programme du jardin zoologique de Rabat pour la protection et la conservation des espèces animales sauvages menacées d'extinction, Label « Atlas Lion ». En plus, Ciments du Maroc organise chaque année à travers ce programme des visites et des ateliers pédagogiques en faveur d'une centaine d'enfants défavorisés auprès de deux associations caritatives.
- Organisation au Maroc de la 4<sup>e</sup> édition du concours international de HeidelbergCement « Quarry Life Award », en faveur de la biodiversité dans les carrières.

## Principales réalisations

La carrière de Safi a participé à ce concours en ouvrant ses portes à des chercheurs et universitaires durant près d'une année pour proposer des projets liés à la biodiversité dans les carrières. L'objectif de ce challenge scientifique et éducatif est de soulever l'attention sur la valeur organique des carrières d'exploitation et de partager les bonnes pratiques avec la communauté scientifique, les ONG, les autorités ainsi que nos équipes opérationnelles.

- Plantation de 100 arbres et 100m<sup>2</sup> de gazon sur la corniche de Foug El oued.
- Collecte et transport des sachets en plastiques de différentes communes d'Agadir.
- Participation au programme Spring Alive de l'ONG internationale Birdlife par l'organisation de sorties pédagogiques dans notre carrière de Safi, pour la sensibilisation à la biodiversité de différentes espèces et à la protection des oiseaux en faveur d'élèves des écoles rurales près de notre usine. Cette action a été menée en partenariat avec l'association GREPOM.
- Sponsoring du Solar decathlon, initiative organisée par l'Institut de Recherche en Énergie Solaire et en Énergie Nouvelle. Ce concours a permis de mettre au défi des équipes pour concevoir et construire des maisons solaires à hautes performances énergétiques.



### Santé, éducation et culture

- Financement et soutien du programme de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, dont Ciments du Maroc est membre du comité de soutien permanent.
- Distribution de près de 4 000 cartables auprès des écoliers vivant à proximité de nos sites de production.
- Soutien à l'association l'Heure Joyeuse dans le cadre de la Route du Coeur.
- Convention de partenariat avec l'association Medersa d'Ida Oumanou.
- Dons de paniers alimentaires à l'occasion de Ramadan dans l'ensemble des sites.
- Soutien à la Fondation Academia, dont Ciments du Maroc est membre fondateur. La Fondation a pour rôle est d'établir des ponts de communication avec les étudiants marocains des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce, marocaines et étrangères, en vue de leur insertion professionnelle, tout en leur apportant l'appui financier nécessaire pour réussir leurs études dans les meilleures conditions.
- Soutien au club « jeunes sans frontières » d'Anza à Agadir pour son action auprès des jeunes.
- Soutien au centre de protection de l'enfance - section filles, d'Agadir en faveur de leur action pour l'éducation et la formation des jeunes en situation précaire.
- Mise à disposition du programme « Quizito » à Laâyoune au profit de 300 écoliers. Ce programme concerne les domaines de l'éducation et de la connaissance et a pour but d'encourager les enfants à lire dans un environnement dynamique et interactif.
- Contribution à l'équipement du centre d'hémodialyse de Chtouka Aït Baha.

# RÉFÉRENTIEL ADOPTÉ

Ce rapport, qui présente notre démarche pour apporter notre contribution sociétale, répond aux exigences de l'AMMC en matière de reporting extra-financier selon la circulaire n° 03/19.

Cette circulaire s'applique aux entreprises cotées à la Bourse de Casablanca. Elle rend obligatoire la publication d'un rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance) chaque année, au plus tard 4 mois après la clôture de l'exercice. Ce rapport est donc publié dans le cadre de cette nouvelle exigence.

Pour l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes inspirés des lignes directrices de « Global Reporting Initiative » suivant ainsi l'un des meilleurs standards internationaux. Par ailleurs, nous référons également dans ce rapport aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies (ODD).

04

# CHAMPS DU REPORTING

Les informations contenues dans ce rapport concernent le périmètre de consolidation de Ciments du Maroc, incluant sa filiale Indusaha.

La période du reporting est basée sur l'année calendaire du 1er janvier au 31 décembre 2019 pour assurer une cohérence avec les reportings déjà existants dans l'entreprise.

Dans le cas où certaines données concernent une période de reporting différente de l'année calendaire, cela est précisé dans le rapport. C'est le cas des différents indicateurs 2019 comparés aux années 2018 et 2017, ou des actions menées lors des trois dernières années dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

05

# MÉTHODOLOGIE

L'élaboration de ce rapport s'est appuyée sur un ensemble d'informations et indicateurs recueillis auprès des différentes directions du Groupe.

Certains indicateurs proviennent d'informations déjà pilotées et consolidées en interne dans le cadre d'autres reportings.

Le contenu du rapport a été validé par la Direction Générale. Il sera présenté au Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

Ce rapport n'a pas fait l'objet de vérification externe.

Ce rapport servira de base à une organisation et amélioration des informations alignées avec les exigences réglementaires permettant ainsi, chaque année de mettre à jour les indicateurs de performance, les enrichir et améliorer par conséquent notre reporting extra-financier.



# ENVIRONNEMENT

- Management environnemental
- Efficacité énergétique
- Combustibles alternatifs
- Émissions de CO2
- Exploitation des carrières et biodiversité
- Intégration dans l'environnement



07

## Management environnemental

Ciments du Maroc s'est engagée depuis longtemps à faire de la protection de l'environnement une préoccupation primordiale. Ainsi, Ciments du Maroc a mis en place une démarche pour contrôler les impacts liés à ses activités sur l'environnement en étant, sans cesse, précurseur et en phase avec les ambitions de notre pays en matière d'amélioration des performances environnementales.

Cela s'est traduit notamment par le recours aux combustibles de substitution, à la mise en œuvre de leviers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et au développement de nouvelles sources d'énergie. Ciments du Maroc a donc fait le choix de l'optimisation, pour économiser au mieux, les ressources énergétiques naturelles non renouvelables.

Le recours à l'énergie éolienne a permis d'épargner grâce au parc éolien d'Indusaha à Laâyoune, près de 6 000 tonnes de CO2 par an. Tandis que près de 160 300 tonnes de CO2 sont également épargnées en provenance de parcs éoliens tiers. Autre démarche innovante significative, la cogénération permet d'économiser 150 000 tonnes d'eau et d'épargner plus de 5 200 tonnes de CO2 par an. Autant d'initiatives qui témoignent de l'engagement de Ciments du Maroc en faveur du climat. D'ailleurs, entre 15 et 20% du montant global des investissements est dédié à l'environnement.

Ciments du Maroc a mis en place un système de management environnemental certifié ISO 14001 dans ses sites de production, pour une démarche environnement structurée et dotée de moyens appropriés pour contrôler les impacts liés à ses activités. La première certification remonte à 2003.

### Description de la politique en matière d'environnement, notamment les mesures prises pour l'intégration environnementale, les normes et objectifs fixés

Ciments du Maroc a mis en place, depuis plusieurs années, une politique environnementale ayant pour objectif l'intégration des sites de production dans l'environnement.

Cette politique est mise à jour tout en tenant compte des demandes des parties intéressées et des orientations de HeidelbergCement Group en matière de développement durable de manière générale.

La politique environnementale de Ciments du Maroc est traduite sur le plan opérationnel en plan d'action pour une amélioration continue de nos performances environnementales.

Cette politique s'articule autour des axes suivants :

- diminution des émissions de poussières et de gaz ;
- amélioration des relations avec les parties intéressées pertinentes ;
- une meilleure intégration dans notre environnement par l'amélioration continue de notre performance ;
- valorisation des sous-produits et économie des ressources naturelles.

Tout notre dispositif de production ciment est certifié ISO 14001V2015 ainsi que notre carrière granulats située à Ouled Abbou.

## Efficacité énergétique

Ciments du Maroc a mis en place une politique énergétique en ligne avec les engagements du Maroc en la matière.

En effet, au niveau du centre de broyage d'Indusaha, le parc éolien construit alimente le centre à hauteur de 67% de ses besoins en énergie et sa production totale permet d'épargner 12 250 tonnes de CO2 par an.

Ciments du Maroc a diversifié ses approvisionnements en électricité en achetant de l'énergie produite par les parcs éoliens au niveau national.

À cet effet, un contrat a été établi pour la fourniture d'électricité provenant de parcs éoliens appartenant à des tiers.

En tout, plus de 230 GWh ont été réservés à Ciments du Maroc en 2019 avec un objectif d'assurer 85% des besoins en électricité des 3 usines (hors cogénération de l'usine d'Aït Baha et parc éolien d'Indusaha à Laâyoune). Le CO2 équivalent épargné est de 160 300 tonnes CO2 par an.

Aujourd'hui, l'énergie éolienne assure plus de 80% des besoins de nos usines en électricité.

### Efficacité énergétique et certification ISO 50001

Le procédé cimentier est énergivore et la réduction des consommations énergétiques est la préoccupation majeure des cimentiers, pour réduire leur facture énergétique et réduire les émissions CO2. Les sites ont des plans d'actions mis à jour qui s'articulent autour de :

- bilans et audits énergétiques pour identifier les potentiels d'optimisation ;
- investissement en équipement à haute efficacité énergétique (broyage vertical, variateurs de vitesse, etc.) ;
- optimisation de la conduite.

Dans ce cadre, Ciments du Maroc a décidé de mettre en place un système de management de l'énergie à l'usine d'Aït Baha et de le certifier ISO 50001. Cette norme internationale valide les actions et les efforts d'une entreprise en termes de performance énergétique, ainsi que son engagement durable dans une démarche pragmatique d'économie d'énergie.

Cette approche apporte au site une méthodologie, basée sur l'approche PDCA, permettant de réduire sa consommation énergétique en l'orientant vers des procédés et des technologies moins énergivores.

Ciments du Maroc sensibilise également son personnel aux bonnes pratiques en matière d'énergie. Par cette distinction, l'usine d'Aït Baha est la première cimenterie au Maroc à obtenir cette certification.

## Combustibles alternatifs

**Utilisation responsable des matières premières et combustibles non renouvelables**

L'un des axes autour duquel Ciments du Maroc développe son action pour le respect de l'environnement est celui des CMS (Combustibles et Matières de Substitution), en se basant sur un choix optimisé des sources d'énergie pour maximiser la part des combustibles de substitution et sous-produits (valorisation énergétique et valorisation matière).

Cette action permet d'économiser des ressources énergétiques naturelles non renouvelables.

## Émissions de CO<sub>2</sub>

Le CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) est l'un des principaux gaz à effet de serre.

En cimenterie, plusieurs sources d'émissions CO<sub>2</sub> sont identifiables et sont toutes liées au processus de fabrication du ciment. Il en va ainsi pour :

- l'utilisation des combustibles (combustibles fossiles et de substitution). C'est ce qu'on appelle le CO<sub>2</sub> énergétique direct ;
- l'utilisation de l'électricité, principalement dans les installations de broyage. C'est le CO<sub>2</sub> énergétique indirect.

Le processus chimique. Dans le four, le calcaire (principale matière première du ciment) est soumis à des températures très élevées et subit une réaction chimique appelée décarbonatation. Le calcaire se décompose alors en chaux (CaO) et en CO<sub>2</sub>. Le CO<sub>2</sub> sous-produit de cette réaction, est appelé CO<sub>2</sub> de procédé.

Les leviers mis en place dans les sites pour réduire ces émissions s'appuient sur :

- la réduction de la part du clinker dans le ciment, par l'amélioration de la réactivité du clinker et l'incorporation d'agents hydrauliquement réactifs ;
- l'efficacité énergétique, par l'investissement dans les meilleures technologies disponibles ;
- l'utilisation des combustibles de substitution en valorisation thermique (co-processing).

Les émissions au niveau des usines sont contrôlées drastiquement. Toutes les cheminées de nos fours sont équipées d'analyseurs qui permettent de mesurer en continu et en temps réel les émissions gaz et poussières issues de la cuisson. Ces contrôles se font en interne mais également par des organismes externes.

Les résultats de mesures, aussi bien d'auto contrôle en continu, que ceux de contrôle par le laboratoire externe sont conformes aux seuils réglementaires et aux standards du Groupe.

## Exploitation des carrières et biodiversité

Le réaménagement des carrières est l'un des axes de la politique environnement de Ciments du Maroc. L'ensemble des carrières alimentant nos sites en matières premières possèdent des plans de réaménagement approuvés par des bureaux d'étude spécialisés. Ciments du Maroc s'engage ainsi, à mettre en état les carrières exploitées ou au fur et à mesure de l'extraction du gisement ou en fin d'exploitation, permettant une insertion paysagère optimale.

## Intégration dans l'environnement

### Présentation de l'ensemble des activités ayant un impact sur l'environnement

- Extraction matières premières
- Concassage de matières premières
- Broyage cru et stockage
- Broyage combustible
- Cuisson production clinker
- Broyage ciment, silotage et expédition est appelé CO2 de procédé.

### Description de tout litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental, dont Ciments du Maroc, ou l'une de ses filiales, a fait l'objet en 2019

Aucun litige à signaler.

### Les actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité

- Plan de surveillance environnementale (contrôles).
- Mesures en continu des émissions atmosphériques.
- Les actions sont formalisées dans les PME (Plan de Management de l'Environnement) qui sont des plans d'action triennaux.

### Les mesures de gestion et d'élimination des déchets

- Des procédures et consignes d'élimination des déchets sont établies au niveau des sites avec pour objectif le recyclage et l'élimination des tous les déchets banals générés par les activités dans la maîtrise opérationnelle.
- Chaque site possède sa déchetterie qui a une zone de stockage des déchets avec identification avant leur élimination.

### Consommations d'eau, d'énergie et de matières premières ainsi que les mesures mises en place pour l'optimisation de ces consommations

L'un des axes de la politique Environnement est la valorisation des sous-produits pour réduire la pression sur les ressources naturelles et également la réduction de notre empreinte carbone. Le choix est porté sur les CMS (Combustibles et matière de substitution) en se basant sur une sélection optimisée des sources d'énergie pour maximiser la part des combustibles de substitution et sous-produits (valorisation énergétique et valorisation matière).

Pour ce qui est de l'eau, par nature, le procédé de fabrication du ciment a très peu d'impact sur la qualité des eaux. Le processus en consomme très peu et surtout n'en rejette pas.

Une partie de l'eau consommée en usine sert au refroidissement des gaz avant leur filtration, la majeure partie est destinée au refroidissement des paliers des machines tournantes. Les circuits fermés mis en place permettent le recyclage pour répondre à une bonne partie des besoins globaux.

Malgré le niveau de consommation faible, c'est l'un des indicateurs de performances suivi quotidiennement par nos sites avec un reporting mensuel destiné à cet effet.

### Préservation de l'arganier

Les arganiers sont un véritable rempart contre la désertification, en plus de leur pouvoir de capture de carbone (6.7 tonnes de CO2 absorbés par hectare par an). Dans le cadre de sa politique nationale en faveur du climat (programme du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification visant la régénération des essences autochtones comme l'arganier), le Maroc a dédié l'une de ses mesures d'atténuation de l'impact sur le climat à la plantation d'arganiers.

C'est dans ce contexte que Ciments du Maroc a planté près de 66.600 arbustes *Argania Spinosa* à proximité de son usine à Aït Baha depuis 2010. Le programme global, en partenariat avec la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification, la Fondation du Sud et l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier, vise la plantation de près de 403.800 plants, étalés sur une superficie globale estimée à 2.019 hectares. Le programme comprend :

- le versement du montant équivalent au profit du Fond National Forestier pour la compensation de près de 298 200 plants, sur une superficie estimée à 1.491 hectares ;
- les travaux de regarnis de 84.600 plants, sur une superficie de 528 hectares.

À fin décembre 2019, ce programme a été concrétisé à hauteur de 90%.

# SOCIAL

- Politique RH
- Santé, sécurité & hygiène
- Climat et dialogue social
- Droits humains au travail



08

**Des conditions de travail attrayantes sont un facteur clé de notre succès. En tant qu'opérateur industriel, nous accordons une grande priorité à la sécurité au travail et à la protection de nos employés**

## Politique RH

La politique de gestion des Ressources Humaines de Ciments du Maroc repose sur la notion de capital Humain, qui constitue notre ressource la plus précieuse, les femmes et les hommes compétents et dévoués sont les profils recherchés, recrutés, développés et soutenus dans leur gestion de carrière au sein de notre Groupe.

Pour nous, une bonne gestion des Ressources Humaines signifie tenir dûment compte de nos employés avec leur différents talents et leur diverses expérience. Il s'agit donc de créer les conditions adéquates pour leur permettre de faire leur travail avec efficacité et dévouement. Cela inclut des recrutements ciblés, une rémunération équitable et des possibilités de qualification adéquates, ainsi qu'un environnement de travail non discriminatoire.

En tant qu'entreprise opérant dans le secteur industriel, la sécurité au travail et la protection de la santé de nos employés revêt d'une importance majeure.

### Recrutement et intégration

Des collaborateurs à forte technicité, responsables, engagés, avec un esprit d'équipe et de prise d'initiatives, sont les profils recherchés par Ciments du Maroc.

Le processus de recrutement est structuré en plusieurs étapes, en passant par une bonne définition du poste, l'organisation des entretiens orientés avec les responsables, et en mettant en place les cursus d'intégration et de formation appropriés.

Le dispositif de mobilité adopté au sein du Groupe ouvre aux collaborateurs à haut potentiel de multiples opportunités d'évolution aussi bien au Maroc qu'au

niveau des filiales de HeidelbergCement Group.

Aussi, dans cette même perspective de fidélisation, de motivation et de soutien, des avantages sociaux sont octroyés aux employés qui bénéficient également d'une politique de rémunération équitable.

### Développement des Ressources Humaines

Le développement de notre Capital Humain repose sur un processus de gestion de la performance et des compétences. Ce dernier permet de définir, de manière structurée et interactive, les objectifs de performance, d'identifier les opportunités professionnelles et de déterminer des axes de formation et de développement personnel.

Ciments du Maroc accompagne ses Femmes et ses Hommes dans leur gestion de carrières et leur développement et garantit l'égalité des chances dans le recrutement, la promotion et l'accès aux postes de Responsabilité et de prise de décision.

### La formation

La formation de nos employés est au cœur de la politique des ressources humaines.

Le processus commence durant la période d'essai post recrutement pendant laquelle nos employés sont sensibilisés sur les règles de bonne conduite appliquées au sein du Groupe, les principes et les bases de compliance et d'éthique, l'importance du partage de connaissances et des expériences. Cette dynamique est maintenue tout au long de la gestion des carrières de nos employés quel que soit leur niveau hiérarchique.



## Politique RH

Les formations proposées peuvent être :

- internes : dans différents domaines, animées par des employés ayant assez d'expérience et de connaissance dans le Groupe.  
Des programmes de formations dans nos métiers sont organisés périodiquement par le Groupe via la plateforme de formation en ligne E@Campus et lors des programmes liés aux métiers techniques ;
- externes : délivrées par des organismes spécialisées dans les différents domaines et selon le besoin.  
L'objectif est d'accompagner nos employés dans la gestion de leurs carrières et de renforcer leurs savoir-faire et savoir être et les outiller des nouvelles méthodes et approches de travail pour pouvoir atteindre leurs objectifs.

### Représentativité du personnel et dialogue social

Chaque usine ou site de Ciments du Maroc dispose d'un bureau de représentants des salariés ou délégués du personnel élus conformément aux dispositions légales du Code de Travail marocain relatives au respect de la représentativité des salariés au sein des entreprises. Des élections de délégués de personnel ont lieu périodiquement chaque fois que les autorités compétentes en la matière l'exigent.

D'un autre côté, la direction des Ressources Humaines de Ciments du Maroc ainsi que les directions de chaque site maintiennent en permanence un dialogue constructif, ouvert et continu avec les délégués du personnel tout en respectant le droit et la liberté de l'exercice d'affiliation syndicale au sein de ses sites. Tous les chantiers de réorganisation et d'adaptation poste / profil ont fait et font l'objet d'une étroite concertation avec les représentants des salariés pour informer et parvenir à une solution responsable et acceptée par toutes les parties tout en respectant les dispositions légales dans ce volet et en tenant compte aussi de la dimension sociale de la gestion de nos ressources humaines.

## Santé, sécurité & hygiène

La santé et la sécurité au travail sont une priorité absolue à Ciments du Maroc et fait partie intégrante de nos principales valeurs d'entreprise. Notre objectif déclaré est de maintenir le «zéro accident». Grâce à des mesures de prévention efficaces, nous entendons minimiser les risques d'accidents et de blessures. Nos principes de protection de la main-d'œuvre sont précisés dans notre politique de groupe sur la santé et la sécurité au travail.

Des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail ont déjà été mis en œuvre dans l'ensemble de nos sites. Ces systèmes exigent une approche structurée de la part des responsables hiérarchiques locaux, avec une planification, un processus de travail clair et sûr, des responsabilités et contrôles pour assurer un processus d'amélioration continue et ainsi prévenir les accidents.

Depuis de nombreuses années, nous améliorons la santé et la sécurité au travail à un niveau technique et au niveau de l'organisation, ce qui se traduit également par une réduction des taux de fréquence des accidents.

### Objectifs et engagements

Nous pensons que les accidents et les blessures peuvent être évités. C'est pourquoi nous nous efforçons continuellement de minimiser les risques pour nos employés, nos sous-traitants et les tiers pour maintenir notre objectif de «zéro accident».

Dans le cadre de la politique de notre groupe en matière de santé et de sécurité au travail, un ensemble de «règles cardinales» a été défini. Ces règles sont obligatoires pour tous les employés et sous-traitants. Elles concernent en particulier les activités qui ont été identifiées comme les principaux domaines de risque d'accident.

La formation que nous dispensons à nos employés et sous-traitants permet à ces derniers de rester informés de ces règles et des bonnes pratiques afin de contribuer à réduire le nombre d'incidents et d'éviter les accidents, en particulier ceux entraînant le décès.

### La sécurité au travail dans la Gestion

Aussi importantes que les autres thèmes de formation, les

formations en sécurité sont obligatoires à Ciments du Maroc autant pour son personnel que pour ses sous-traitants.

En 2019, les thèmes liés à la sécurité au travail représentent environ 30 % des heures de formation chez Ciments du Maroc ce qui correspond à une moyenne d'environ 8 heures par employé dans l'ensemble du groupe.

### Évolution des chiffres des accidents

La santé et la sécurité au travail est l'une des valeurs fondamentales de notre entreprise et donc un élément fondamental de nos processus de travail.

Notre priorité est de veiller à ce que les employés rentrent chez eux en bonne santé, sains et saufs à la fin de la journée de travail.

En 2019, nous avons réduit de 64 % le taux de fréquence des accidents dans l'ensemble de nos sites et activités.

Nous analysons chaque accident, même s'il n'est pas fatal, et partageons ces informations à travers notre groupe afin d'éviter des accidents similaires dans d'autres sites.

En 2019, une grande importance a été accordée à la sécurité routière car la majorité des accidents mortels enregistrés par le Groupe à l'échelle mondiale sont dus à des accidents de la circulation survenus pendant le transport de nos produits. Parmi les mesures prises dans ce sens :

- signature d'une charte de sécurité avec les principaux transporteurs ;
- formation des conducteurs à la conduite défensive ;
- mise en place d'un guide pour les chauffeurs visant à simplifier les règles d'accès à nos sites ;
- mise à niveau des conducteurs en assurant la conformité de leurs vêtements de travail, de leurs EPI (Équipements de Protection Individuelle) et de leurs dossiers administratifs ;
- achat et installation de plaques à hautes visibilités permettant d'augmenter la visibilité des camions sur les routes ;
- réalisation de la caravane de sécurité.

Des groupes de travail composés d'animateurs sécurité ont formulé des mesures préventives supplémentaires pour la sécurité des transports, que nous mettrons également en œuvre rapidement en partenariat avec nos sous-traitants.

## Droits humains au travail

Ciments du Maroc s'engage à respecter les droits humains. Nous respectons les lois et règlements applicables en tant que base juridique de notre activité. Le Groupe auquel nous appartenons (HeidelbergCement) est attaché aux valeurs et aux principes des normes suivantes internationalement reconnues :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les huit normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (Cadre de référence «Protéger, respecter et réparer»).

Nous attendons de nos employés et de nos partenaires qu'ils se conforment aux directives et recommandations clés.

### Nos collaborateurs

L'aspiration de Ciments du Maroc à une excellente performance ainsi qu'à une position parmi les leaders de notre secteur nécessite l'intégration d'une conduite qui soit juridiquement et éthiquement correcte.

Pour cette raison, Ciments du Maroc a adopté le Code de Conduite Professionnelle qui a été mis en place par le Groupe HeidelbergCement. Ce Code de Conduite Professionnelle et nos directives de gestion précisent nos valeurs qui représentent des normes éthiques et juridiques élevées et s'appliquent à toutes nos activités, depuis la planification stratégique jusqu'aux affaires courantes.

Les conditions de travail de nos collaborateurs sont en conformité avec les normes de travail fondamentales et les lois applicables dans notre pays. Cela inclut la prévention du travail des enfants et du travail forcé, le respect du principe de non-discrimination sur le lieu de travail, le droit à la liberté d'association ainsi que la négociation collective.



# GOVERNANCE

- Organes de gouvernance
- Gestion et contrôle des risques
- Gestion de la conformité
- Éthique déontologique et prévention de la corruption
- Relations avec les actionnaires

09

## Organes de gouvernance

### Membres exécutifs et non exécutifs au 31 mars 2020

Mohamed CHAIBI (Président du Conseil)	<b>Administrateur non exécutif</b>
Matteo Maria ROZZANIGO (Administrateur Directeur Général)	<b>Administrateur exécutif</b>
Hakan GÜRDAL	<b>Administrateur non exécutif</b>
Abdellatif ZAGHNOUN	<b>Administrateur non exécutif</b>
Ahmed NAKKOUCH	<b>Administrateur indépendant</b>
Amina FIGUIGUI	<b>Administrateur indépendant</b>
CIMENTS FRANCAIS (Laurent MEYNET)	<b>Administrateur non exécutif</b>
COCIMAR (Antonio CLAUSI)	<b>Administrateur non exécutif</b>
COFIPAR (Gary WHITEHEAD)	<b>Administrateur non exécutif</b>
MENAF (Francesco BRAMBILLA)	<b>Administrateur non exécutif</b>
FIPAR HOLDING (Khalid ZIANE)	<b>Administrateur non exécutif</b>
CIMR (Khalid CHEDDADI)	<b>Administrateur non exécutif</b>
ABOU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT (SE Khalifa Abdulla AL QUBAISI)	<b>Administrateur non exécutif</b>

### Membres indépendants

Ahmed NAKKOUCH	<b>Administrateur indépendant</b>
Amina FIGUIGUI	<b>Administrateur indépendant</b>

## Critères retenus pour la qualification d'administrateurs indépendants

Garant d'une gouvernance équilibrée, les administrateurs indépendants sont appelés à contribuer, par leur compétence et leur liberté de jugement, à permettre au conseil d'exercer au mieux sa mission. Ils sont également membres du Comité d'audit qui est présidé par l'un deux.

Les administrateurs doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieur en ingénierie, en finances, en juridique et/ou en fiscalité délivré par une école de renom. Ils doivent disposer d'un parcours professionnel de haut niveau en tant que dirigeants, chefs d'entreprise ou directeurs au sein d'une grande structure.

Par ailleurs, ils doivent nécessairement être libres de tout conflit d'intérêts et de tout lien avec la société, ses actionnaires et ses dirigeants et doivent remplir les critères suivants prévus par la loi :

- ne doivent pas être actionnaires de CIMAR ;
- ne doivent pas exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration, de Directeur Général, de Directeur Général Délégué ou tout autre mandat exécutif (au sein de CIMAR) ;
- ne doivent pas avoir été, au cours des trois (3) années précédant sa nomination, salariés ou membres des organes d'administration ou de direction de CIMAR ;

- ne doivent pas avoir été, au cours des trois (3) dernières années, représentants permanents, salariés ou membres de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'un actionnaire de CIMAR ou d'une société que CIMAR consolide ;
- ne doivent pas avoir été, au cours des trois (3) dernières années, membres de l'organe d'administration ou de surveillance, ou de direction, d'une société dans laquelle CIMAR détient une participation quel que soit son pourcentage ;
- ne doivent pas être, membres de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'une société dans laquelle CIMAR dispose d'un mandat au sein de l'organe d'administration ou de surveillance ;
- ne doivent pas être, membres de l'organe d'administration, de surveillance ou de direction d'une société dans laquelle un membre des organes d'administration ou de surveillance ou de direction de CIMAR, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois (3) ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration, de surveillance ou de direction ;
- ne doivent pas avoir été ou représenté, durant les trois (3) dernières années, un partenaire commercial ou financier ou exerçant une mission de conseil auprès de CIMAR ;
- ne doivent pas avoir un lien de parenté jusqu'au deuxième degré avec un actionnaire ou un membre du conseil d'administration de CIMAR ou avec le conjoint de l'actionnaire ou du membre du Conseil d'administration ;
- ne doivent pas avoir été commissaires aux comptes de CIMAR au cours des six (6) années précédant sa nomination.

## Dates de nomination des membres de l'organe de gouvernance, et date d'expiration de leur mandat

Mohamed CHAIBI (Président du Conseil)	<b>AG 02.05.2018</b> <b>CA 02.05.2018</b>	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019
Matteo Maria ROZZANIGO (Administrateur DG)	<b>AG 22.05.2019</b> <b>CA 28.03.2019</b>	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Hakan GÜRDAL	<b>AG 22.05.2019</b>	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Abdellatif ZAGHNOUN	<b>AG 02.05.2018</b>	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019
Ahmed NAKKOUCH	<b>CA 20.03.2020</b>	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Amina FIGUIGUI	<b>CA 20.03.2020</b>	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2021
CIMENTS FRANCAIS (Laurent MEYNET)	<b>AG 02.05.2018</b>	AGOA 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019
COCIMAR (Antonio CLAUSI)	<b>AG 22.05.2019</b>	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
COFIPAR (Gary WHITEHEAD)	<b>AG 22.05.2019</b>	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
MENAF (Francesco BRAMBILLA)	<b>AG 22.05.2019</b>	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
FIPAR HOLDING (Khalid ZIANE)	<b>AG 22.05.2019</b>	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
CIMR (Khalid CHEDDADI)	<b>AG 22.05.2019</b>	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
ABOU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT (SE Khalifa Abdulla AL QUBAISI)	<b>AG 22.05.2019</b>	AGOA 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020

## Fonctions au sein de l'instance de gouvernance, représentation des parties prenantes

**Matteo ROZZANIGO** : Directeur Général

**Mohamed CHAÏBI** : Président du Conseil

**Hakan GÜRDAL** : Membre du Directoire de HeidelbergCement AG - CEO Région Afrique et le Bassin Est Méditerranéen

## La parité et les règles suivies en la matière

1 femme administrateur parmi les 13 administrateurs composant le Conseil

## Le nombre de mandats par administrateur

Identité de l'administrateur	Nombre de mandats occupés dans d'autres Conseils d'administration ou Conseils de surveillance
M. Mohamed CHAÏBI	6 mandats en sus de CIMAR
M. Matteo ROZZANIGO	5 en sus de CIMAR
M. Hakan GÜRDAL	2 en sus de CIMAR
M. Abdellatif ZAGHNOUN	32 en sus de CIMAR
CIMENTS FRANCAIS	4 en sus de CIMAR
COCIMAR	
COFIPAR	2 en sus de CIMAR
MENAF	2 en sus de CIMAR
FIPAR HOLDING	10 en sus de CIMAR
CIMR	19 en sus de CIMAR
ABOU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT	2 en sus de CIMAR



## Les comités spécialisés et leurs compositions respectives

### Comité d'audit

- **Mme Amina FIGUIGUI**, Administrateur indépendant et Présidente du Comité d'Audit
- **M. Ahmed NAKKOUCH**, Administrateur indépendant
- **M. Mohamed CHAÏBI**, Administrateur non exécutif
- **M. Khalid ZIANE**, Administrateur non exécutif
- **M. Khalid CHEDDADI**, Administrateur non exécutif
- **M. Gary WHITEHEAD**, Administrateur non exécutif

### Comité stratégique

- M. Mohamed Chaïbi (Président)
- M. Matteo Rozzanigo
- M. Hakan Gürdal
- M. Khalid Cheddadi
- M. Abdellatif Zaghoun
- M. Antonio Clausi

### Comité de rémunération

- M. Hakan Gürdal
- M. Khalid Cheddadi

## L'assiduité aux séances du Conseil (nombre de réunions du Conseil durant la période, taux de présence effective de chaque administrateur)

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois. Les taux de présence effective des administrateurs pour cet exercice sont les suivants :

Administrateur	Taux de présence effective
M. Mohamed CHAÏBI	100%
M. Matteo ROZZANIGO	100%
M. Hakan GURDAL	100%
CIMR	80%
COCIMAR	60%
COFIPAR	60%
Mustapha Faris	60%
Abdallah Belkeziz	100%
Abdellatif Zaghoun	60%
FIPAR HOLDING	100%
Abou Dhabi Fund for Development	80%
Ciments Français	80%
MENAF	80%

## Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est décidée annuellement par l'Assemblée Générale. À titre indicatif, l'Assemblée Générale en date du 22 mai 2019 avait décidé d'allouer la somme de 2.060.000 dirhams aux membres du Conseil d'administration et des différents comités.

## Gestion et contrôle des risques

La politique de gestion des risques au niveau de Ciments du Maroc est une composante essentielle de déploiement de la stratégie de la société et du Groupe qui est axée sur la stabilité de l'entreprise et son développement à long terme. La société s'appuie sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte de ses objectifs.

Les éléments constituant ce système de gestion des risques sont établies de manière à déceler en temps opportun les menaces affectant la performance et la continuité de la société, et de fournir ainsi une assurance raisonnable que les mesures et plans d'action adéquats sont mis en place.

Notre activité est toujours tournée vers l'avenir et opère dans un environnement en constante évolution, elle est par conséquent exposée à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, sa réputation ou ses perspectives.

L'identification des risques, leur analyse et leur compréhension, ainsi que leur évaluation et leur réduction systématiques relèvent de la responsabilité de chaque direction ainsi que du département audit interne et gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques est structuré autour de chaque secteur d'activité (ciments, BPE, granulats), où chaque activité est directement impliquée et responsabilisée, et son évaluation est principalement pilotée par la direction Audit interne & gestion des risques.

La gestion des opportunités et des risques chez Ciments du Maroc sont étroitement surveillées par des systèmes de planification et de suivi à l'échelle locale mais également à l'échelle du Groupe HeidelbergCement. En ligne avec le principe de transparence, les risques significatifs sont présentés trimestriellement par chaque pays et sont discutés au Comité de Direction Groupe.

Par ailleurs, une cartographie des risques significatifs ainsi que sa mise à jour est régulièrement présentée au comité d'audit.

La démarche de cartographie des risques est un processus dynamique qui alimente le plan d'audit annuel, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques.

Ainsi, dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière, le Comité d'audit est informé du plan d'audit annuel, du programme de travail du département Audit interne et gestion des risques, et de son organisation sur lesquels il peut formuler tout avis. Le Comité est en outre destinataire d'une synthèse des rapports d'audit interne qui fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes semestriels.

Les risques susceptibles d'avoir un impact sur notre patrimoine, notre situation financière et nos résultats sont évalués suivant la probabilité de leur survenance et leur impact financier (résultat d'exploitation, résultat net, cash) et sont divisés en quatre catégories sur la base du catalogue de risques établi dans l'entreprise : risques financiers, risques stratégiques, risques opérationnels, risques juridiques et de conformité. Ces risques comprennent également les risques de durabilité et les risques non financiers.

## Gestion de la conformité

Nous avons mis en place un programme de conformité en ligne avec celui de notre Groupe. Ce programme est basé sur le code de conduite professionnelle, afin de garantir une conduite conforme à la fois à la loi et aux règlements. Le code de conduite professionnelle exige de tous les employés qu'ils adhèrent à nos principes de base de gouvernance d'entreprise responsable, que ces principes aient été inscrits dans la loi ou non.

Le programme de conformité est revu en permanence par notre Groupe afin d'y apporter les ajustements nécessaires en fonction des évolutions juridiques et sociales actuelles, et il est amélioré et mis à jour en conséquence.

Un élément central de ce programme est l'engagement pris par la Direction de l'entreprise de ne pas tolérer les violations des lois applicables et d'imposer des sanctions le cas échéant. Il comprend également des lignes directrices et des mesures internes qui expriment concrètement les dispositions légales. En plus de la communication régulière de ces directives, la Direction diffuse des lettres de conformité pour sensibiliser au respect des lois et des règlements.

D'autres outils ont également été mis en place : système de déclaration d'incidents via Internet et par téléphone, formations des employés par des modules d'apprentissage en ligne. L'éventail des cours électroniques disponibles couvre des sujets tels que la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail, le droit de la concurrence et la prévention de la corruption.

La mise en œuvre du programme de conformité est contrôlée par des audits internes réguliers, ainsi que par un rapport semestriel spécial sur la conformité établi par le Directeur de la conformité de la maison-mère à l'intention du Directoire, du Comité d'audit et du Conseil de Surveillance de HeidelbergCement. Ce dernier contrôle l'efficacité du programme de conformité et vérifie en particulier s'il satisfait de manière adéquate aux exigences légales et aux normes de conformité reconnues. Un rapport trimestriel supplémentaire informe régulièrement les membres du Directoire du Groupe ayant une responsabilité régionale des incidents de conformité dans leur domaine de compétence.

## Éthique déontologique et prévention de la corruption

Ciments du Maroc accorde une importance particulière à la prévention des conflits d'intérêts et de la corruption.

L'un des objectifs du programme de Conformité à l'échelle du Groupe est de prévenir les comportements de corruption.

En effet, en plus du code de bonne conduite, il existe des codes spécifiques ayant pour objectif de prévenir conflits d'intérêts et de corruption.

La politique anticorruption définit des principes tels que le comportement avec intégrité envers les partenaires commerciaux ou les conflits d'intérêts.

Plusieurs actions de formation et de sensibilisation sur la conformité et la déontologie ont été mises en place en tenant compte des exigences locales et de celles du Groupe. En plus, des outils spécifiques ont été mis en place pour permettre aux employés d'alerter le Responsable de la conformité sur les comportements non éthiques.

Tous les employés dont le travail implique un comportement potentiel de corruption doivent recevoir une formation anticorruption au moins une fois tous les deux ans. Dans ce sens, l'une des mesures prises pour la prévention contre la corruption est l'adoption et l'application des principes de rotation du personnel, de l'intégrité double et du renforcement de la documentation.

## Relations avec les actionnaires

Les statuts de Ciments du Maroc prévoient la possibilité pour les actionnaires de participer aux réunions des Assemblées Générales par visioconférence ou de voter par correspondance.

Les actionnaires jouissent des droits d'information qui leur sont conférés par la loi et les statuts de la société. Ainsi et à titre indicatif, tout actionnaire a droit de prendre connaissance au siège social dans les délais impartis par la loi :

- 1) de l'ordre du jour de l'assemblée ;
- 2) du texte et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration ou le directoire et, le cas échéant, par les actionnaires ;
- 3) de la liste des administrateurs au conseil d'administration, ainsi que, le cas échéant, des renseignements concernant les candidats à ces organes ;
- 4) de l'inventaire, des états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil d'administration ;
- 5) du rapport de gestion du conseil d'administration soumis à l'assemblée ;
- 6) du rapport des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée et du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- 7) du projet d'affectation des résultats.
- 8) de la liste prévue, selon le cas, au deuxième alinéa de l'article 57 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- 9) la liste des conventions réglementées. Toutefois, tout actionnaire peut obtenir à ses frais copie des dites conventions.

À compter de la convocation de toutes autres assemblées, ordinaires ou extraordinaires, générales ou spéciales, tout actionnaire a également le droit, au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, de prendre, au même lieu, connaissance du texte des projets de résolutions, du rapport du conseil d'administration et le cas échéant, du rapport des commissaires aux comptes.

Pendant le délai de quinze jours avant la réunion de toute assemblée générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir communication de la liste des actionnaires avec l'indication du nombre et de la catégorie d'actions dont chaque actionnaire est titulaire. La société dispose également d'un site internet lui permettant de remplir les obligations d'information qui lui incombent à l'égard des actionnaires.

Tout actionnaire a droit, à toute époque, d'obtenir communication des documents sociaux visés à l'article 141 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonyme et concernant les trois derniers exercices ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées générales tenues au cours de ces exercices.

Par ailleurs, la société publie dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur en faisant apparaître clairement s'il s'agit d'états vérifiés ou non par le ou les commissaires aux comptes.

# MAINTIEN DES BONNES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

- À proximité de nos sites de production
- Nos partenaires commerciaux
- Mise en œuvre et surveillance



## À proximité de nos sites de production

### Être un bon voisin

Nous voulons être un employeur attrayant, un partenaire fiable et un bon voisin. Pour cette raison, nous assumons la responsabilité sociale et participons à divers projets autour de nos sites.

Notre engagement est axé sur des domaines dans lesquels nous avons une expertise spécifique et pouvons obtenir les meilleurs résultats pour les communautés locales :

- Bâtiment, architecture et infrastructure
- Environnement et biodiversité
- Santé, éducation et culture

À travers notre engagement, nous voulons contribuer à un développement social positif à la promotion des droits humains.

## Nos partenaires commerciaux

### Nos clients

Nos produits sont fabriqués, dans tous nos usines et centres, conformément aux normes en vigueur. Grâce à un contrôle continu et une gestion rigoureuse de la qualité, nous garantissons une qualité élevée de nos produits et nous veillons à ce qu'ils ne constituent aucun risque pour les humains et pour l'environnement. Nous fournissons des fiches techniques sur les produits à nos clients et les assistons pour une manipulation de nos produits en toute sécurité.

### Gestion des relations avec les fournisseurs

Ciment du Maroc accorde une grande importance au respect des normes de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. Les directives d'achat à l'échelle du groupe fournissent des instructions claires concernant nos relations avec les fournisseurs et nos activités d'achat. L'outil le plus important utilisé à cette fin est notre Code de conduite des fournisseurs, que nous communiquons systématiquement à ces derniers localement. Le code intègre les éléments clés de la norme internationale de responsabilité sociale SA 8000, la norme environnementale internationale ISO 14001 et les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT). Si un fournisseur n'est pas conforme à ce code et ne corrige pas une faiblesse ou une déficience identifiée, cela peut entraîner la résiliation de la relation contractuelle.

Aussi, nous ne sélectionnons pas seulement nos fournisseurs en fonction des seuls critères commerciaux. La protection de l'environnement, la santé et la sécurité au travail et les normes sociales ainsi que la conformité font également partie de l'évaluation des relations d'approvisionnement nouvelles et existantes et sont intégrées dans le Code de Conduite Professionnelle de HeidelbergCement.

Nous avons également une plateforme centrale en ligne EASYSUPPLY pour la gestion des fournisseurs. Cette plateforme simplifie l'enregistrement et la consolidation systématiques des données des fournisseurs ainsi que leur évaluation conformément aux aspects de durabilité abordés dans notre code de conduite des fournisseurs.

## Mise en œuvre et surveillance

La transparence est l'une de nos valeurs fondamentales. À cet effet, nous publions le rapport annuel de Ciments du Maroc, qui présente nos réalisations économiques, environnementales et sociales. De plus, et à partir de 2020, nous publions un rapport distinct sur notre engagement en matière de RSE en mettant en exergue les aspects environnement, sociaux et gouvernance.

# ANNEXES





## indicateurs environnementaux

Indicateur	Sous-indicateur	Unité	Usine d'Ait Baha			Usine de Safi			Usine de Marrakech			Total
			2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Consommation d'eau	Eau	m3		153 069	166 207		73 767	86 199		92 907	112 006	684 155
Consommation d'énergie	Pet coke	Tonne	132 251	152 135	136 616	67 594	69 133	66 855	44 862	55 702	57 317	782 465
	Pneus		21 576	22 006	21 946	67 594	4 595	6 209	7 449	12 393	5 173	110 256
	Grignons d'olive				537			1 041			19 833	21 411
	Électricité	MWh	144 349	149 598	139 344	65 675	67 857	67 072	69 130	82 133	87 425	872 583
Consommation de matière première	Calcaire	Tonne	2 022 258	2 262 847	2 064 182	1 017 678	980 579	1 082 991	643 779	831 751	956 034	11 862 099
	Argile		450 752	495 378	449 642	75 380	198 039	17 861				1 687 052
	Bauxite								2 510	831 751	2 553	13 348
	Schiste		5 823	7 124	9 620				107 065	114 520	115 367	359 519
	Oxyde de fer		24 522	33 356	27 532	16 581	17 362	16 052	5 992	7 682	6 858	155 937
	Gypse		62 840	52 785	52 916	26 321	25 955	23 359	28 995	28 299	31 591	333 061
	Calcaire		348 936	302 365	283 032	103 971	105 065	43 894	128 474	133 702	63 450	1 512 889
	Pouzollane		2 989	108					51 555	44 402	39 644	138 698
Cendres volantes					52 148	45 275	108 565	24 485	35 869	38 406	304 748	

 CMS (combustibles et matières de substitution)

## Indicateurs RH

Indicateurs	Unité	2017	2018	2019
Effectif	Nombre	800	749	721
dont femmes	%	9,6%	8,7%	9,0%
dont hommes	%	90,4%	91,3%	91,0%
Nombre de stagiaires	Nombre	57	60	63
Nombre CDI	Nombre	4,0	0,0	1,0
Nombre CDI	%	99,5%	100,0%	99,9%
Nombre CDD	%	0,5%	0,0%	0,1%
Recrutements	Nombre	17	14	24
dont femmes	%	11,8%	0,0%	20,8%
dont hommes	%	88,2%	100,0%	79,2%
Nombre de licenciements	Nombre	1	0	2
Nombre de démission	Nombre	7	9	11
Taux de démission	%	0,9%	1,2%	1,5%
dont femmes	%	0,0%	11,1%	9,1%
dont hommes	%	100,0%	89,0%	91,0%
Age > à 50 ans	%	36,0%	34,4%	30,1%
Age entre 40 et 50 ans	%	32,0%	21,0%	25,9%
Age entre 30 et 40 ans	%	29,1%	41,5%	39,9%
Age moins de 30 ans	%	2,9%	3,1%	4,0%
Ancienneté plus de 20 ans	%	32,9%	30,7%	26,9%
Ancienneté entre 10 ans et 20 ans	%	42,3%	40,7%	40,6%
Ancienneté entre 5 ans et 10 ans	%	19,5%	19,8%	20,8%
Ancienneté moins de 5 ans	%	5,8%	8,8%	11,7%
Top Management	Nombre F	0	0	1
	Nombre H	20	19	16
Managers	Nombre F	2	3	3
	Nombre H	22	23	24

Indicateurs	Unité	2017	2018	2019
Cadres	Nombre F	14	9	13
	Nombre H	80	72	79
Non cadres	Nombre F	61	54	48
	Nombre H	601	569	537
Congé maternité	Nombre	1	5	2
Effectif en situation d'handicap	Nombre	4	4	4
Accidents de travail	%	0,4%	0,7%	0,3%
Gravité des AT	%	0,4%	0,4%	0,1%
Absentéisme	%	0%	0%	0%
Visites médicales	Nombre	898	817	780
Bilan de santé	Nombre	97	65	55
Budget de formation	KMAD	2780	2097	2777
Jours de formation / Salariés	Nombre	2,5	2,1	2,6
Actions de formations pour Top Management	%	8,0%	7,8%	16,1%
Actions de formations pour Managers	%	14,8%	10,9%	23,5%
Actions de formations pour Cadres	%	24,5%	32,6%	30,3%
Actions de formations pour Non cadres	%	52,7%	48,7%	30,1%
Taux des employés ayant bénéficiés d'au moins 1 formation	%	77,9%	75,4%	77,3%
Promotion interne	%	1,3%	0,9%	1,7%
Salariés bénéficiant d'entretiens périodiques	%	17,3%	16,8%	18,9%
Salariés couverts par les conventions collectives	%	100,0%	100,0%	100,0%
Accords signés	Nombre	3	2	4
Représentants du personnel	Nombre	26	26	26
Réunions avec les représentants du personnel	Nombre	31	27	36
Jours de grève	Nombre	0	0	0
Litiges sociaux	Nombre	1	0	3

## Santé et sécurité au travail

Indicateurs de performance réalisés	Unité	2017	2018	2019
Taux de fréquence des accidents	%	1,52	1,59	0,58
Taux de gravité des accidents	%	51,21	68,77	155,64
Taux de fatalité	%	-	-	-
Nombres de presque-accident (AID)	Nombre	5.882	4.930	8.609
Conversations Sécurité (AID)	Nombre	8.175	15.132	32.623

Indicateurs		Unité	2017	2018	2019
Fatalités	Employés	Nombre	0	0	0
	Sous-traitants	Nombre	0	0	0
Accidents avec arrêt	Employés	Nombre	3	3	1
	Sous-traitants	Nombre	2	0	3
Jours non travaillés	Employés	Nombre	101	130	269
MTI	Employés	Nombre	0	2	1

## Formations sécurité

Indicateurs	Unité	2017	2018	2019
Actions de formation sécurité en faveur du personnel	Nombre	40	38	45
Actions de formation sécurité en faveur des sous-traitants	Nombre	41	43	46
Cadres bénéficiaires des formations sécurité	%	39,1%	12,9%	86,7%
Mensuels bénéficiaires des formations sécurité	%	60,9%	87,1%	506,7%
Heures de formation sécurité /employé	Nombre	9	7	7
Heures de formation sécurité /Total des heures de formations	%	46,4%	40,7%	30%

# INDEX



Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
<b>Déclarations Générales</b>			
<b>Profil de l'organisation</b>			
102.1	Nom de l'organisation	6	
102.2	Activités, marques produits et services	8; 9; 10	
102.3	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	7 ; 63	
102.4	Lieux où se trouvent les activités	7	
102.5	Capital et forme juridique	6	
102.6	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	8 ; 10	
102.7	Taille de l'organisation	6	
102.8	Informations sur les collaborateurs et les autres travailleurs	52	
102.9	Informations sur la chaîne d'approvisionnement	8 ; 15	
102.10	Changements substantiels de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	_	Au cours de l'année de référence, il n'y a pas eu de changements significatifs
102.11	Application des principes de précaution ou approche préventive	44	
102.12	Adhésion à des initiatives externes	16 ; 22 ; 23	
102.13	Adhésion à des associations	16	
<b>Stratégie</b>			
102.14	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	4	
102.15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	13 ; 15 ; 17 ; 18	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
<b>Déclarations Générales</b>			
<b>Éthique et intégrité</b>			
102.16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	12 ; 20 ; 37 ; 45 ; 46	
102.17	Mécanismes de Conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	14 ; 45 ; 46	
<b>Gouvernance</b>			
102.18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	39 à 47	
102.21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	15 ; 16 ; 17	
102.22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	39 ; 43	
102.23	Préciser si le Président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	39	
102.24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	40 ; 41	
102.25	Prévention des conflits d'intérêt au niveau de l'instance supérieure de gouvernance	40	
102.26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs et de la stratégie	4 ; 14	
102.29	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	4 ; 14	
102.30	Efficacité des procédures de gestion des risques	44	
102.31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	16 ; 26	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
<b>Déclarations Générales</b>			
<b>Implication des parties prenantes</b>			
102.40	Liste des groupes des parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	22 ; 23 ; 32 ; 35 ; 37 ; 47 ; 49	
102.41	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	53	
102.42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec laquelle il faut établir un dialogue	16 ; 49	
102.43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue	16	
102.44	Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	17	
<b>Pratiques de reporting</b>			
102.45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	25	
102.46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	17 ; 24 ; 25 ; 26	
102.47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	17 ; 18	
102.48	Retraitement des informations		Au cours de l'année de référence, les informations n'ont pas été retraitées.



Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
<b>Déclarations Générales</b>			
<b>Pratiques de reporting</b>			
102.49	Modifications relatives au reporting		Au cours de l'année de référence, il n'y a pas eu de changement dans le reporting
102.50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	25	
102.51	Date du rapport le plus récent		Il s'agit du premier rapport ESG selon la circulaire n° 03/19 de l'AMMC
102.52	Cycle de reporting	24	
102.53	Points de contact pour les questions relatives au rapport	55	
102.54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	24	
102.55	Index du contenu GRI	56 à 62	
102.56	Vérification externe		Ce rapport n'a pas fait l'objet de vérification externe
<b>Approche managériale</b>			
103.1	Explication de l'enjeu pertinent et son périmètre	12 ; 13 ; 16 ; 17	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
<b>Éléments spécifiques liés aux enjeux matériels</b>			
<b>Impacts économiques indirects</b>			
203.1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	21 ; 22 ; 23	
<b>Pratiques d'achats</b>			
103	Approche managériale	15 ; 17 ; 49	
<b>Lutte contre la corruption</b>			
205.2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	45 ; 46	
<b>Comportement anticoncurrentiel</b>			
206.1	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leur issue		Au cours de l'année de référence, Ciments du Maroc n'a fait l'objet d'aucune action en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques
<b>Énergie</b>			
302.1	Consommation directe d'énergie	29 ; 30 ; 32 ; 51	
302.4	Réduction de la consommation énergétique	29 ; 30 ; 32 ; 51	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
<b>Éléments spécifiques liés aux enjeux matériels</b>			
<b>Eau</b>			
303.3	Consommation d'eau	32 ; 51	
<b>Biodiversité</b>			
304.2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	15 ; 31 ; 32	
304.3	Habitats protégés ou réhabilités	15	
<b>Émissions</b>			
103	Approche managériale	29 ; 30	
<b>Effluents et déchets</b>			
103	Approche managériale	15 ; 30	
<b>Évaluation environnementale des fournisseurs</b>			
308.2	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises	49	
<b>Emploi</b>			
401.1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	52	
401.2	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	34	

Code GRI	Indicateur	Page	Commentaire
<b>Éléments spécifiques liés aux enjeux matériels</b>			
<b>Santé et sécurité au travail</b>			
103	Approche managériale	4 ; 14 ; 15 ; 36	
403.2	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportions de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	54	
<b>Formation et éducation</b>			
404.1	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	53	
402.2	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	53	
404.3	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	53	
<b>Confidentialité des données des clients</b>			
418.1	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	–	Au cours de l'année de référence, Ciments du Maroc n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients en 2019
<b>Conformité socio-économique</b>			
419.1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	–	Au cours de l'année de référence, Ciments du Maroc n'a pas fait l'objet de non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques



#### **Siège social**

621, boulevard Panoramique,  
20 150 Casablanca - Maroc

#### **Téléphone standard**

+212 522 85 94 50 à 59

[www.cimentsdumaroc.com](http://www.cimentsdumaroc.com)

#### **Rapport ESG 2019**

Contact département  
communication

e-mail : [contact@cimar.co.ma](mailto:contact@cimar.co.ma)



إسمنت المغرب  
**Ciments du Maroc**  
HEIDELBERGCEMENT Group